

# Santé Environnementale

Version provisoire du 29 juillet 2025

Bureau étude EAU

# 1 Sommaire

<b>1</b>	<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>SANTE HUMAINE ET ENVIRONNEMENTALE.....</b>	<b>3</b>
2.1	Préambule .....	3
2.2	État de la santé humaine.....	4
2.2.1	<i>Indicateurs sociaux sanitaires.....</i>	<i>4</i>
2.2.2	<i>Esperance de vie .....</i>	<i>10</i>
2.3	Équipements (directement) liés à la santé.....	11
2.4	Équipements (indirectement) liés à la santé.....	17
2.4.1	<i>Les modes de vie favorables à la santé et à l'environnement.....</i>	<i>18</i>
2.5	Analyse de la santé environnementale du territoire .....	24
2.5.1	<i>La qualité des sols.....</i>	<i>25</i>
2.5.2	<i>La biodiversité et l'accès à la nature.....</i>	<i>29</i>
2.5.3	<i>La ressource en eau .....</i>	<i>35</i>
2.5.4	<i>Risques naturels – vulnérabilité.....</i>	<i>38</i>
2.5.5	<i>Les nuisances et pollutions .....</i>	<i>39</i>
2.6	Le climat .....	43
2.6.1	<i>Les îlots de chaleurs.....</i>	<i>43</i>
2.7	Et demain ? Les perspectives d'évolution .....	45
2.7.1	<i>Les effets du changement climatique sur la santé et les facteurs environnementaux du territoire.....</i>	<i>45</i>
2.7.2	<i>Tendances liées à la ressource en eau .....</i>	<i>52</i>
2.7.3	<i>Tendances liées à la biodiversité.....</i>	<i>53</i>
2.7.4	<i>Tendance démographique et profil social.....</i>	<i>55</i>
2.8	Synthèse, enjeux et perspective d'évolution .....	61

# 2 Santé humaine et environnementale

## 2.1 Préambule

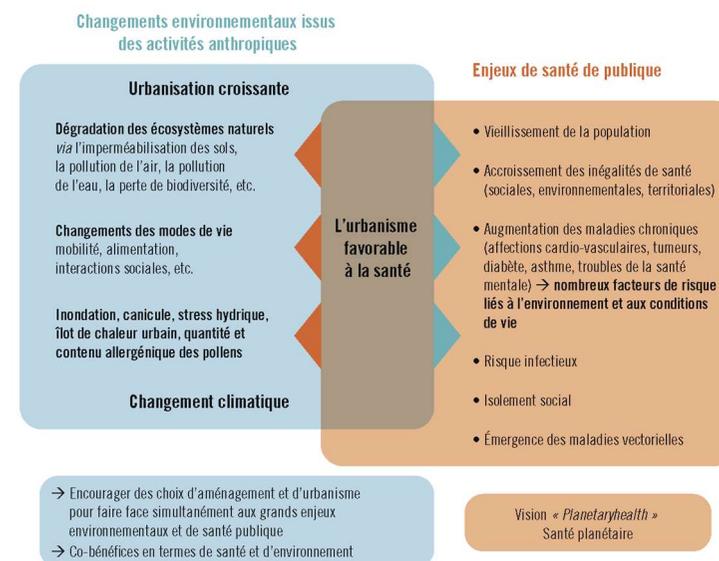
Le concept d'urbanisme favorable à la santé a été initié par l'OMS dès 1987 dans le cadre de son programme des villes-santé. Il a été complété par l'école des hautes études en santé publique qui définit un cadre de références composé de 7 axes d'actions :

- réduire les polluants, les nuisances et autres agents délétères
- promouvoir les comportements de vie sains des individus
- contribuer à changer le cadre de vie
- identifier et réduire les inégalités de santé
- soulever et gérer, autant que possible, les antagonismes et les possibles synergies entre les différentes politiques publiques (environnementales, d'aménagement, de santé)
- mettre en place des stratégies favorisant l'intersectorialité et l'implication de l'ensemble des acteurs, y compris les citoyens
- penser un projet adaptable, prendre en compte l'évolution des comportements et modes de vie

Le défi de la mise en œuvre de l'urbanisme favorable à la santé est, d'une part, d'encourager et de soutenir l'évolution des pratiques pour placer la santé et l'environnement au cœur des politiques d'aménagement et d'urbanisme, et d'autre part, de réussir à en faire de véritables leviers d'amélioration de la santé et de réduction des inégalités de santé. Cette ambitieuse mission ne relève pas d'une action unique, mais surtout de la coordination d'un ensemble d'actions et d'acteurs aux différentes échelles d'un territoire.

Ce chapitre constitue une analyse croisée des différents déterminants favorables à la santé et qui peuvent entrer directement dans les champs du SCoT.

*L'urbanisme favorable à la santé : à la croisée d'enjeux environnementaux et de santé publique (source : Santé publique France)*



Source : adapté de productions internes de l'EHESP – groupe UrbASET (Urbanisme Aménagement Santé Environnements Territoires)

## 2.2 État de la santé humaine

### 2.2.1 Indicateurs sociaux sanitaires

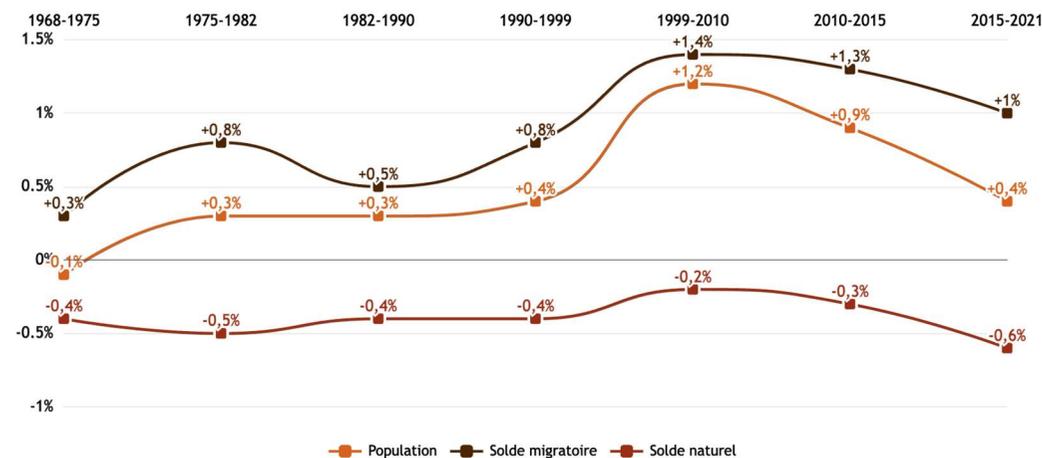
Le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale compte près de 103 157 habitants, soit 31,1 % de la population totale du département en 2021. Les deux tranches d'âge les plus représentées dans le SCoT sont celles des 60-64 ans et des 65-69 ans. Ce sont des catégories d'âge relativement avancées qui continueront de vieillir dans les années à venir, impliquant des besoins en termes de services, équipements, logements etc.

L'indice de vieillissement du territoire en 2021 est de 1,5 (150 personnes de plus de 60 ans pour 100 personnes de moins de 25 ans). Celui-ci est en augmentation par rapport à 2015 (130 personnes de plus de 60 ans pour 100 personnes de moins de 25 ans).

*Indicateurs démographiques (source : INSEE, Traitement Observ'EAU)*

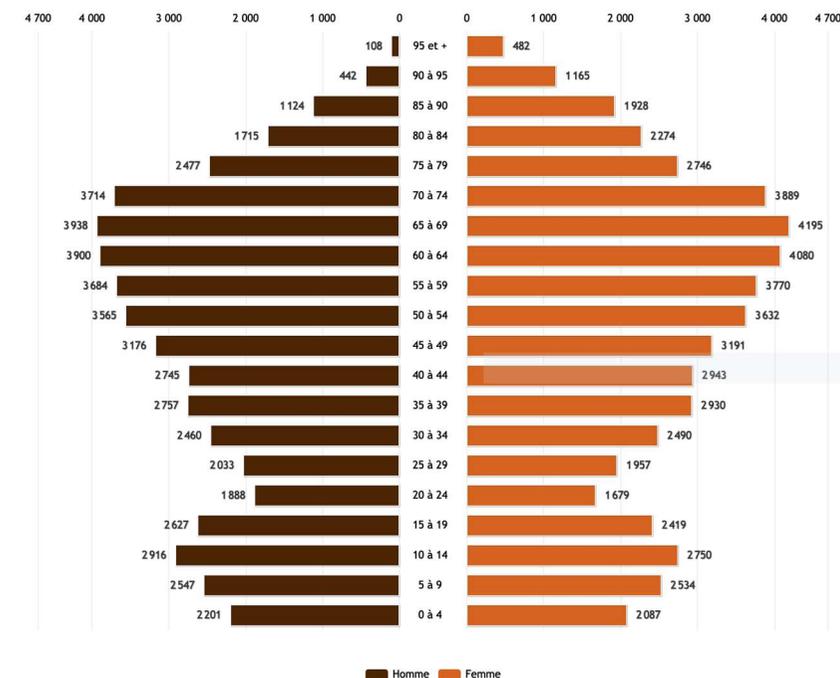
#### TCAM de la population, solde migratoire et naturel depuis 1968

INSEE - Séries historiques - Observ'EAU.com



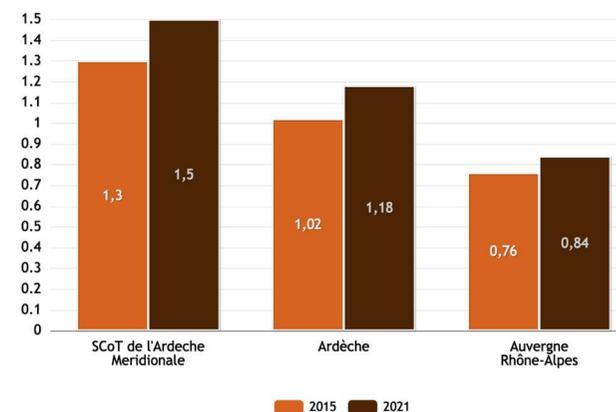
#### Pyramide des âges en 2021

Source : INSEE - Population par sexe et âge - Observ'EAU.com



#### Indice de vieillesse

INSEE - Population par sexe et âge - Observ'EAU.com



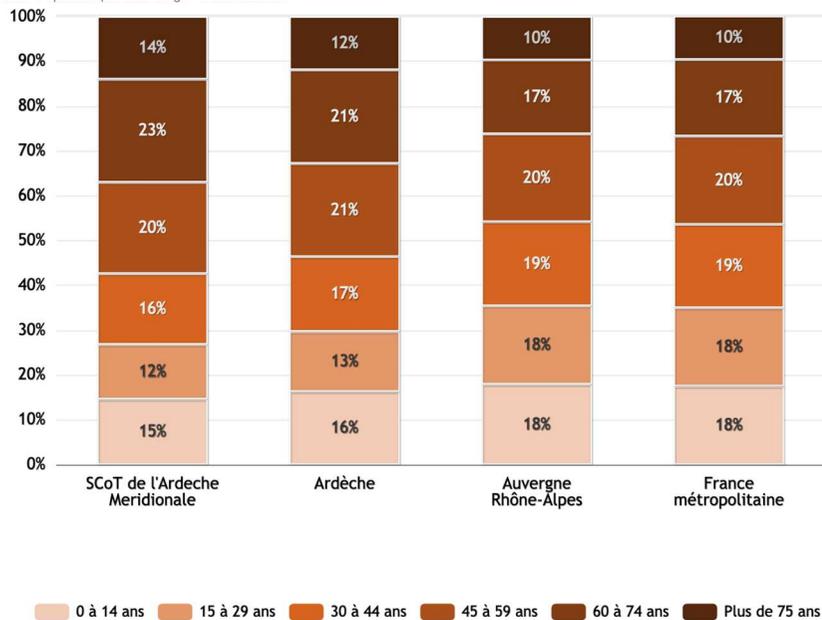
Selon l'OMS, dans le monde, environ 14 % des personnes âgées de 60 ans et plus vivent avec un trouble mental. Selon les estimations sanitaires mondiales pour 2019, ces affections représentent 10,6 % de l'incapacité chez les personnes âgées. Les problèmes de santé mentale les plus courants chez les personnes âgées sont la dépression et l'anxiété.

A l'heure actuelle, la part de personnes de plus de 60 ans au droit du territoire représente 37 % de la population totale, soit une part supérieure qu'à l'échelle départementale (33 %) et à l'échelle nationale (27 %). A l'échelle communale, les communes de Banne, Ruoms, Burzet, Borée, Les Vans, Mayres, etc. représentent les plus forts enjeux.

*Indicateurs démographiques (source : INSEE, Traitement Observ'EAU)*

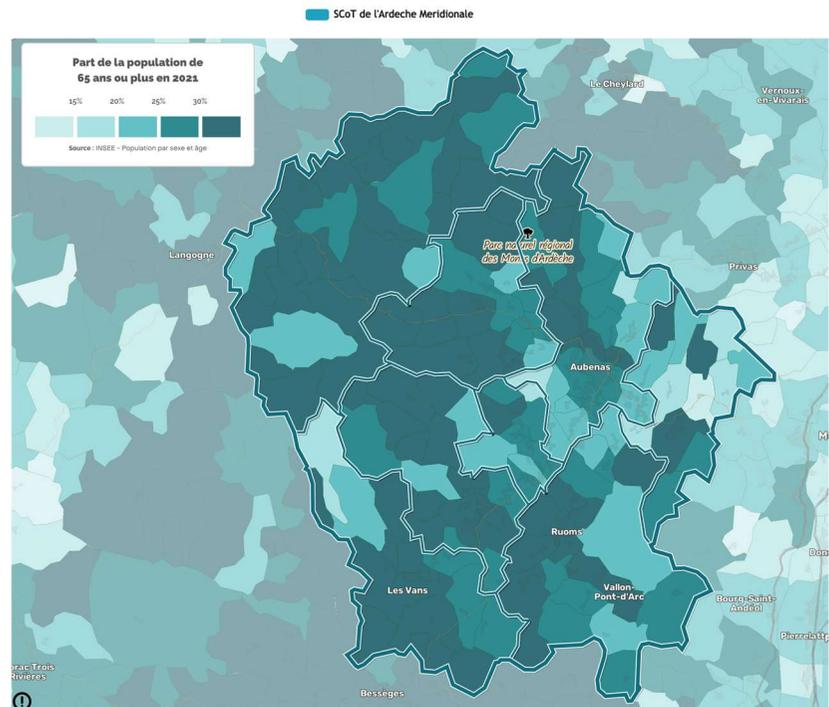
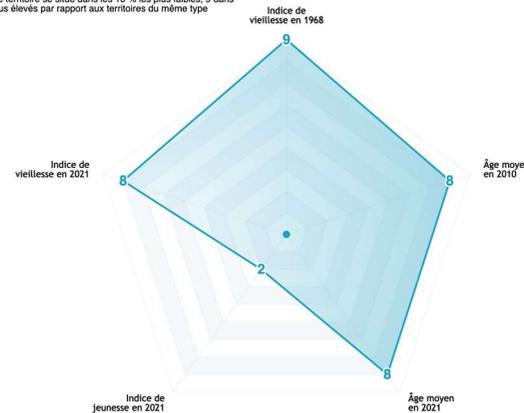
**Répartition de la population par grandes classes d'âge en 2021**

INSEE - Population par sexe et âge - Observateur.com



**Classement des territoires par indicateur**

1 signifie que le territoire se situe dans les 10 % les plus faibles, 9 dans les 10 % les plus élevés par rapport aux territoires du même type

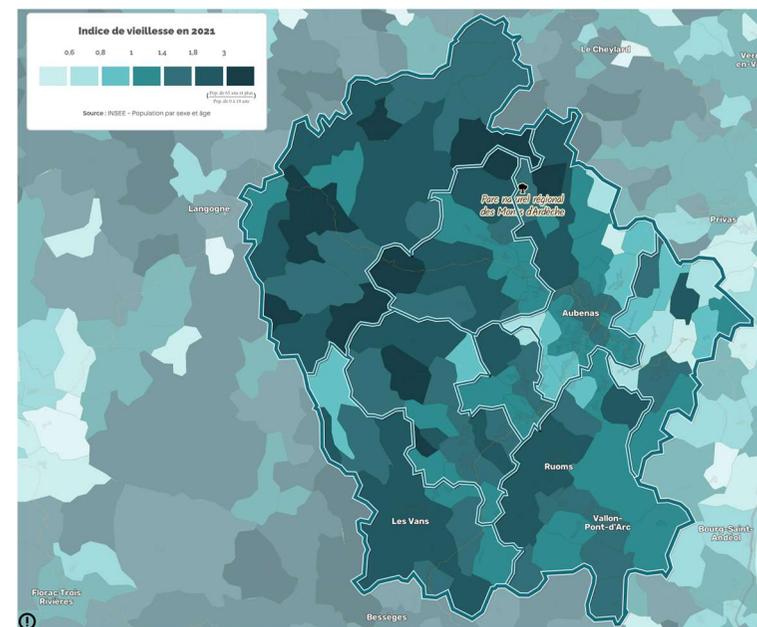


Vis-à-vis du profil social, on observe une part importante des hommes seuls (18 %) et des femmes seules (21 %). Le taux de famille monoparentale est de 9 %. La tendance évolutive est à la hausse pour l'ensemble de ces composantes ce qui confère au territoire un profil social fragile : +16 % de famille monoparentale, +19 % d'hommes seuls et +9 % de femmes seules (période 2015–2021).

Vivre seul, notamment lorsque la personne est âgée, peut exposer à plusieurs défis :

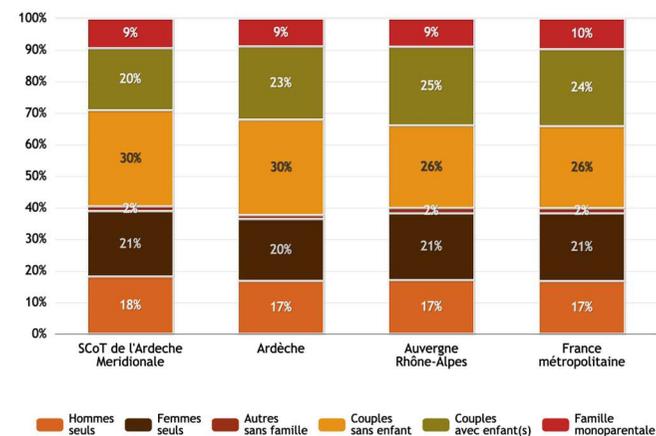
- Les personnes qui vivent seules sont plus susceptibles d'être pauvres, et la pauvreté est d'autant plus probable qu'elles vivent seules longtemps.
- De nombreuses personnes âgées vivant seules disent se sentir seules et isolées.
- Comme pour la plupart des personnes, les repas sont une activité sociale, certaines personnes âgées vivant seules ne préparent pas de repas complets et équilibrés. Certaines personnes âgées ont des problèmes médicaux ou dentaires qui perturbent l'appétit, l'alimentation ou la digestion. Ainsi, la malnutrition devient un problème.
- Parmi les personnes ayant des problèmes de santé ou des difficultés de vision ou d'audition, il est bien plus facile de ne pas remarquer de nouveaux symptômes ou une aggravation des symptômes.
- De nombreuses personnes âgées vivant seules ont des difficultés à suivre les instructions pour les traitements prescrits.

Indicateur sur le profil social des ménages (source : INSEE – traitement Observ'EAU)



Répartition de la composition des ménages en 2021

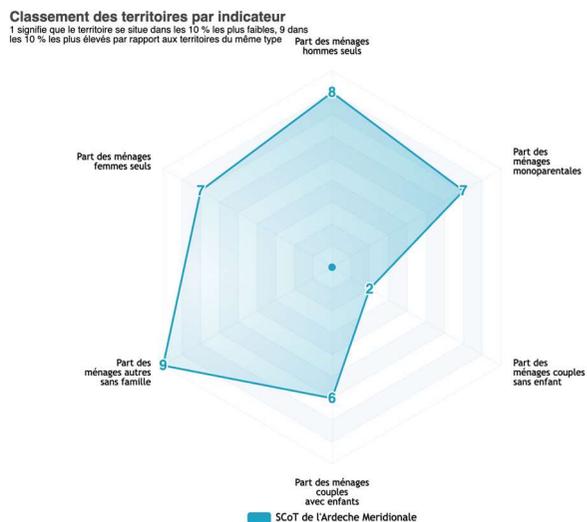
INSEE - Couples-Familles-Ménages - Observ'EAU.com



Malgré ces défis et ces problèmes, la plupart des personnes âgées vivant seules expriment un ardent désir de conserver leur indépendance. Nombreuses sont celles qui craignent de devenir trop dépendantes des autres et qui souhaitent continuer à vivre seules malgré les défis auxquels elles doivent faire face.

Le taux de personnes vivants seules au sein l'Ardèche méridionale est de 28 % pour les 65-79 ans et de 44 % après 80 ans.

*Analyse des déciles sur le profil « Spécificité sociale des ménages » (traitement Observ'EAU)*



La santé des membres des familles monoparentales peut être fragilisée par divers facteurs dominants dans ce type de structure familiale :

- La situation financière des familles monoparentales est très souvent précaire
- L'accumulation des rôles sociaux par des parents uniques crée une tension physique et psychologique qui peut aussi se répercuter sur les enfants
- La vie sociale et affective des membres des familles monoparentales est déséquilibrée par la douleur de la séparation, du divorce ou du veuvage

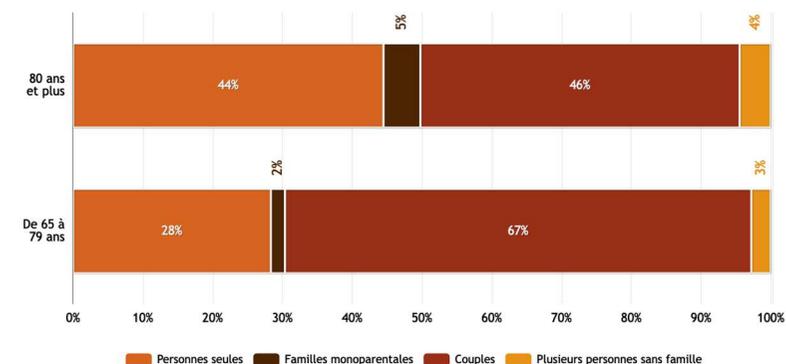
- Le stress engendré par tous ces facteurs peut provoquer divers symptômes psychosomatiques (fatigue, insomnie, dépression, troubles du comportement), qui entraînent de fréquentes visites chez le médecin ou les services sociaux et l'utilisation régulière de médicaments. Des études ont montré que le fait d'être une mère seule avec un enfant à charge est souvent associé à une plus grande morbidité et une utilisation plus fréquente des services médicaux par rapport aux mères qui vivent en couple.

En outre, la mauvaise santé d'un parent exerce une influence sur la santé de l'enfant. De même, la mauvaise santé d'un enfant va avoir un effet sur la santé du parent.

Le taux de famille monoparentale sur le territoire est de 9% (9% pour l'Ardèche et 10% pour la France Métropolitaine).

Modes de cohabitation des ménages de 65 ans et plus en 2021

INSEE - Population des ménages par sexe, âge et mode de cohabitation - Observ'EAU.com



L'environnement social se traduit aussi par la formation et l'insertion professionnelle. La santé et la formation et l'insertion professionnelle sont liées :

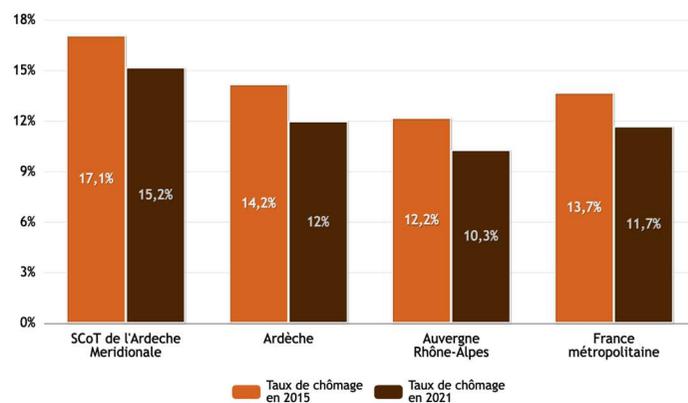
- Une étude de Santé Publique France de 2017, démontre que les personnes sans emploi présentent une santé dégradée comparativement aux actifs occupés qu'ils sont davantage exposés à certains facteurs de risque (tabac et alcool par exemple).
- De nombreuses études montrent le lien entre le niveau d'éducation et l'état de santé des personnes. En moyenne, les personnes avec un niveau d'éducation supérieur sont en meilleure état de santé et vivent plus longtemps que les personnes avec un niveau d'éducation inférieur.

Sur le territoire de l'Ardèche méridionale, on notera plusieurs éléments :

- Une population avec un bon niveau d'enseignement supérieur (27 %) mais inférieur à la moyenne régionale (34 %) et nationale (33 %)
- En 2021, le taux de chômage s'élève à 15,2 %. Parmi les personnes concernées, la majorité appartient à la catégorie des « Employés », tandis que la proportion d'ouvriers connaît une nette diminution
- La tranche des 18-24 ans scolarisée est de 30 % alors que l'échelle départementale est de 34 %.

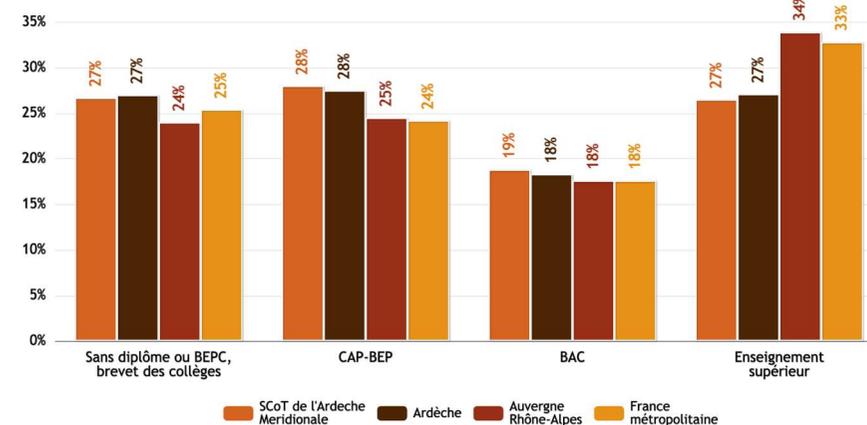
Taux de chômage en 2015 et 2021

INSEE - Emploi-Activité - Observateur.com



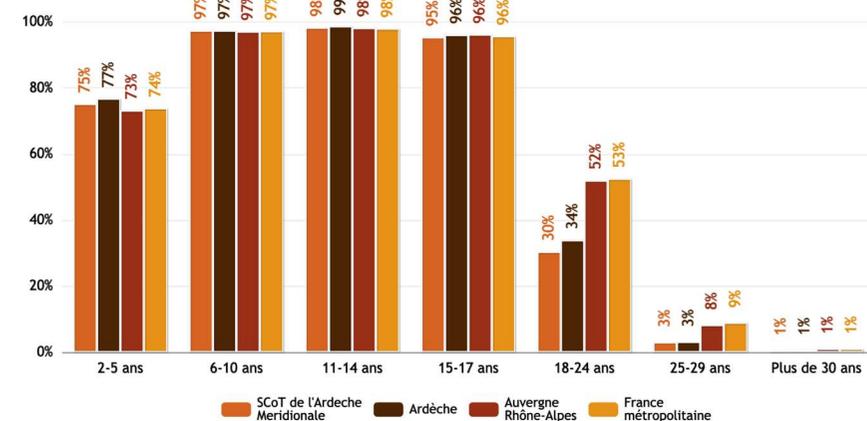
Part de la population non scolarisée selon son niveau de diplômes en 2021

INSEE - Diplômes-Formation - Observateur.com



Part des populations scolarisées par classe d'âge en 2021

INSEE - Diplômes-Formation - Observateur.com

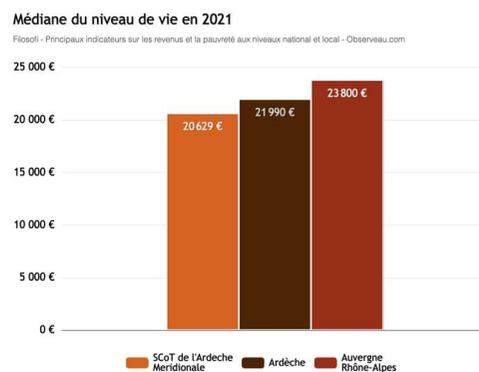
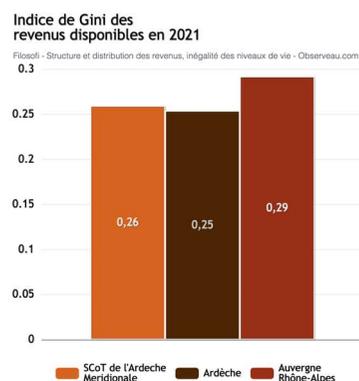


Vis-à-vis des revenus et des situations de fragilité sociale, le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale présente une médiane de niveau de vie inférieure à celle du département de l'Ardèche, avec un montant de 20 629 euros par an.

Les revenus disponibles par mois en moyenne des résidents du SCoT sont systématiquement moins élevés que ceux observés à l'échelle de l'Ardèche, et ce peu importe le décile.

Le rapport des revenus déclarés entre le 1<sup>er</sup> et le 9<sup>ème</sup> décile est de 0,26 (0,25 pour l'Ardèche et 0,29 pour l'Auvergne Rhône-Alpes).

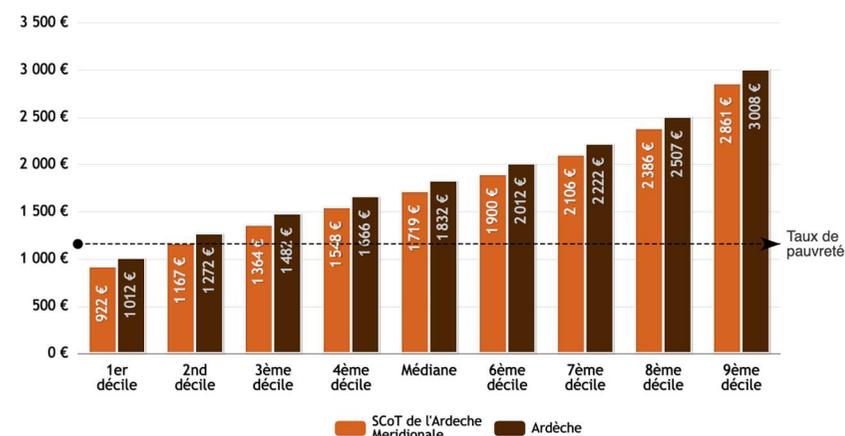
Le taux de pauvreté est de 19,4 %, soit plus élevé qu'à l'échelle nationale (14,9 %), départementale (14,9 %) ou régionale (13,3 %).



A l'échelle du territoire du SCoT et en comparaison avec l'ensemble de la France, le salaire net horaire moyen des femmes ouvriers et des femmes cadres supérieurs est relativement élevé en 2022.

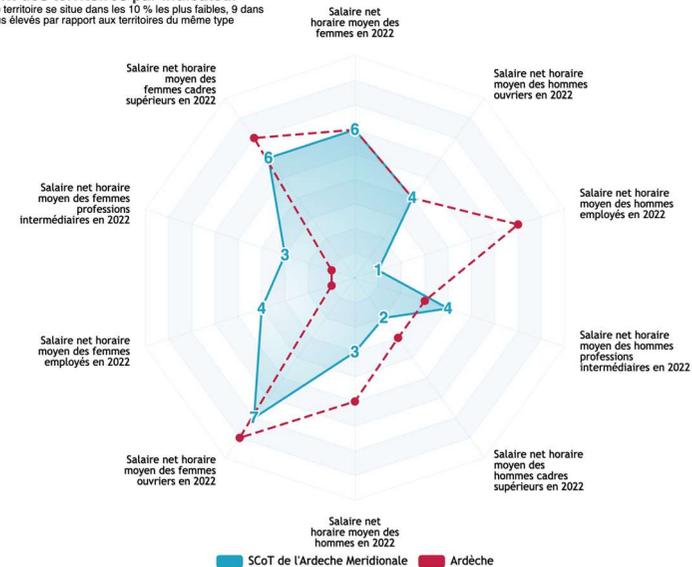
### Revenus disponible par mois en décile en 2021

Filosofi - Structure et distribution des revenus, inégalité des niveaux de vie - Observateur.com



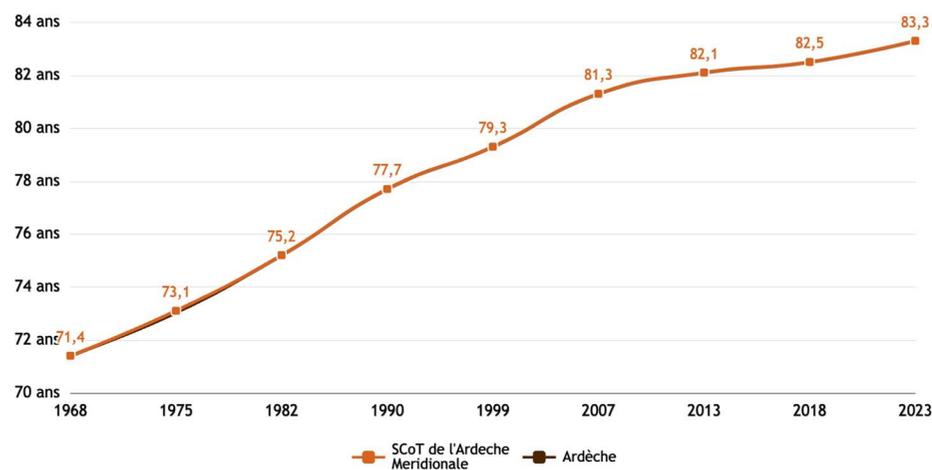
### Classement des territoires par indicateur

1 signifie que le territoire se situe dans les 10 % les plus faibles, 9 dans les 10 % les plus élevés par rapport aux territoires du même type



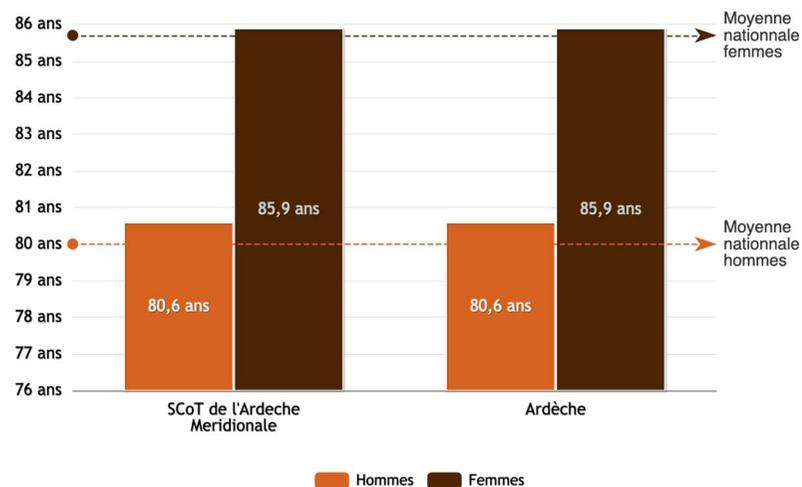
## Espérance de vie à la naissance depuis 1968

INSEE - Espérance de vie - Observateur.com



## L'espérance de vie hommes/femmes à la naissance en 2023

INSEE - Espérance de vie - Observateur.com



## 2.2.2 Esperance de vie

L'espérance de vie à la naissance est définie comme la durée moyenne qu'un nouveau-né peut espérer vivre, si les taux de mortalité actuels ne changent pas. C'est l'un des indicateurs d'état de santé les plus fréquemment utilisés. Les gains d'espérance de vie à la naissance peuvent être attribués à un certain nombre de facteurs, notamment l'amélioration du niveau de vie, l'amélioration du mode de vie et une meilleure éducation, ainsi qu'un meilleur accès à des services de santé de qualité.

L'année 2023, a été celle où l'espérance de vie à la naissance fut la plus élevée sur le territoire du SCoT de l'Ardeche meridionale, en atteignant 83,3 ans. En même année, l'espérance de vie des hommes était de 80,6 ans et celle des femmes de 85,9 ans (supérieure à l'âge moyen national pour les hommes et les femmes).

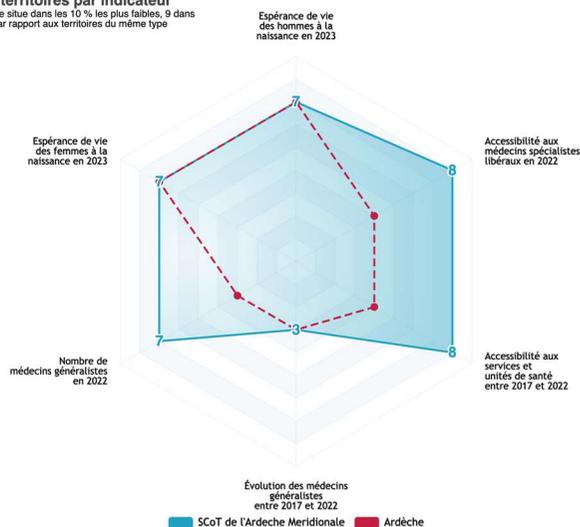
## 2.3 Équipements (directement) liées à la santé

L'accès aux soins de santé a une incidence sur l'état général de la santé physique, sociale et mentale d'une personne, ainsi que sur sa qualité de vie. L'accès à des services de soins complets et de qualité est important notamment pour promouvoir et maintenir la santé, prévenir et gérer les maladies, ou encore réduire le nombre de décès prématurés et atteindre l'équité en matière de santé.

Vis-à-vis des établissements de santé dont le total sur le territoire est 985 établissements en 2023, le SCoT de l'Ardèche méridionale recense 210 établissements d'action sociale, 102 services de santé et 673 fonctions médicales et paramédicales.

*Analyse des déciles sur l'accessibilité à la santé 2022 (source : Fichier National des Professionnels de Santé, Traitement Observ'EAU)*

**Classement des territoires par indicateur**  
1 signifie que le territoire se situe dans les 10 % les plus faibles, 9 dans les 10 % les plus élevés par rapport aux territoires du même type



Les gammes d'équipements (supérieurs, proximités et intermédiaires) sont bien représentées et équilibrées.

L'analyse des déciles démontrent qu'à l'échelle du SCoT, l'accessibilité aux médecins spécialistes libéraux en 2022 et l'accessibilité aux services et unités de santé entre 2017 et 2022 est supérieure qu'à l'échelle départementale. A l'échelle nationale, ces deux paramètres se situent dans le 8<sup>ème</sup> décile.

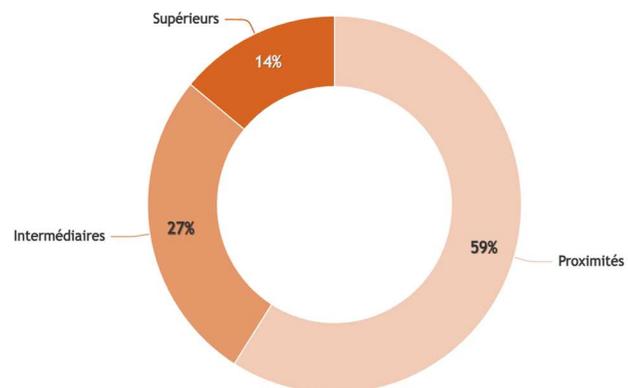
Cependant, cette analyse mérite d'être pondérée. Il convient de croiser ces résultats avec le classement de l'ARS sur les zones de désert médical, en tenant compte du nombre de médecins par habitant et par résident, y compris en saison touristique. Par ailleurs, la durée moyenne pour obtenir un rendez-vous reste significative : environ 2 à 3 semaines pour un généraliste, et de 6 à 12 mois pour un spécialiste. Certaines spécialités, comme la dermatologie ou l'allergologie, sont absentes du territoire et risquent de se raréfier davantage avec les départs à la retraite imminents, pour lesquels aucune relève n'est encore assurée.

Nombre d'établissement de santé et part des équipements – 2023 (source INSEE,

Traitement OBSERVEAU)

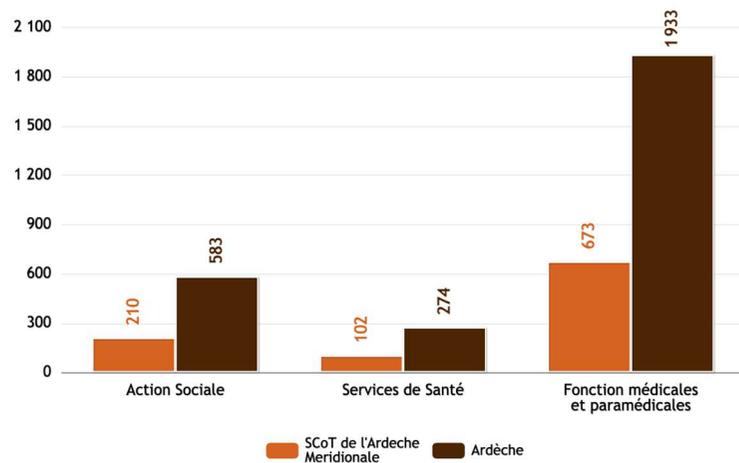
Part des équipements de santé par gamme en 2023

INSEE - Dénombrement des équipements - Observateur.com



Nombre d'établissement de santé par types en 2023

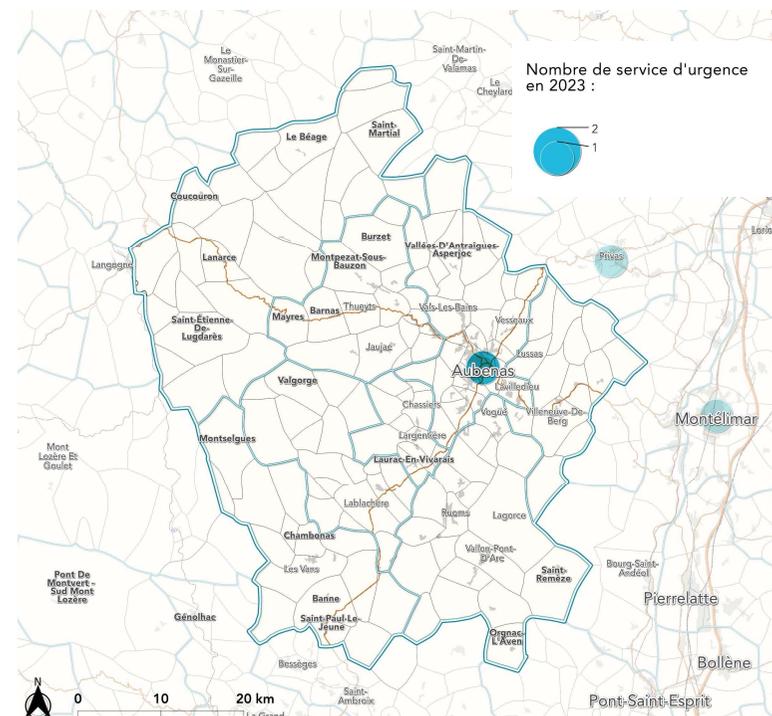
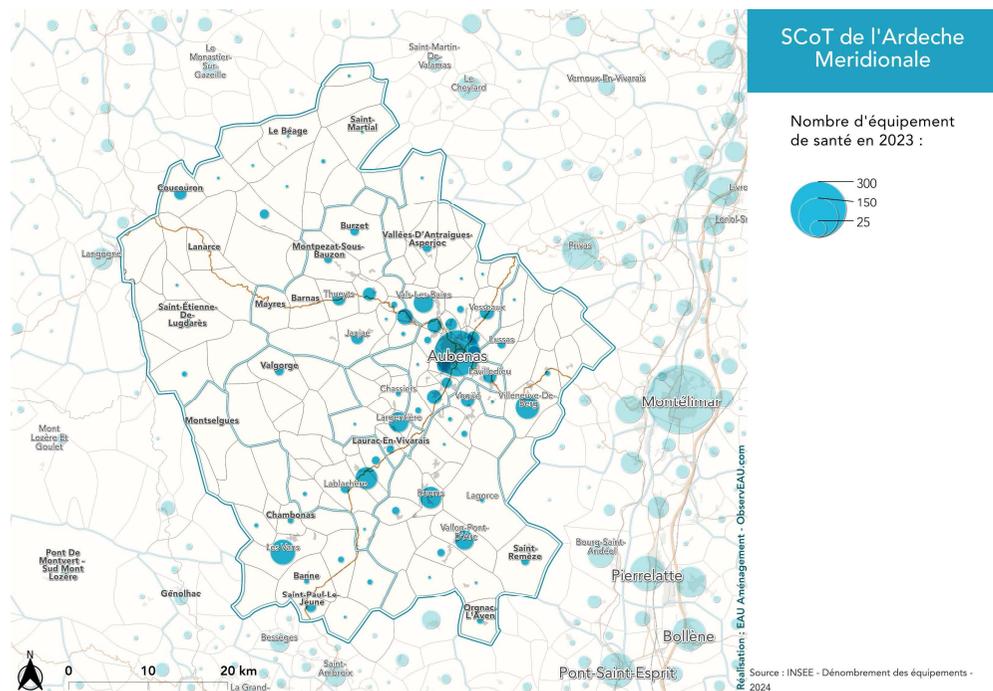
INSEE - Dénombrement des équipements - Observateur.com



De façon territorialisées, on relèvera logiquement une intensification des équipements et établissement de santé dans les communes telles que Aubenas, Les Vans, Vallon-Pont-d'Arc, Villeneuve-de-Berg, etc.

*Nota : Établissement : Établissement santé court séjour, Établissement santé long séjour, Établissement santé moyen séjour*

Il est également important de noter qu'il y a qu'un seul établissement d'urgence au sein du SCoT (à Aubenas) mais irriguent également les territoires adjacents dont certains en sont dépourvus et qui peuvent concentrer une population parfois vulnérable aux besoins de soin.



Le temps le plus long pour accéder à un service de médecine est observé dans des communes telles que : Gros-de-Géorand (52 min), Usclades-et-Rieutord (26 min), Le Béage (49 min), etc.

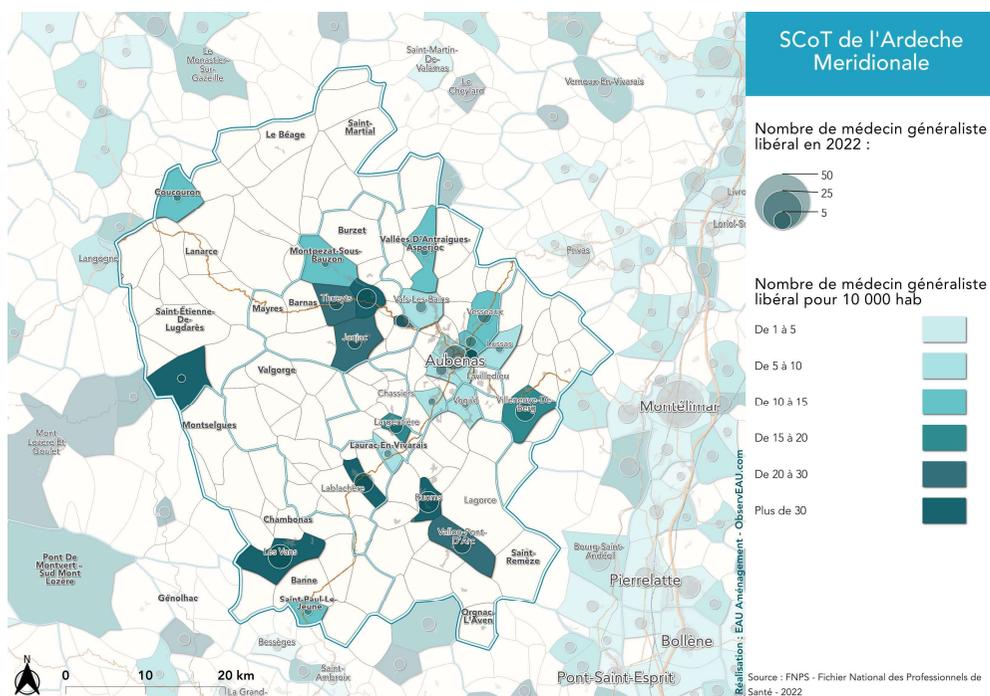
Si on zoom par spécialité on notera des disparités par territoire comme le montre les graphiques suivants :

- Toutes les communes à l'exception de Vogüé et des Assions ont accès à une sage-femme plus de 10 min (21 min pour la commune de Loubaresse)
- L'accès le plus long à une pharmacie à la commune de Sagnes-et-Goudoulet (40 min)

- L'accès aux urgences varie de 28 à 75 min (commune de Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle)

Si on zoom sur l'offre de médecin généraliste, le nombre de médecin généraliste libéral a diminué progressivement depuis 2016 (où ils étaient 93 sur le territoire) et atteint 82 médecins en 2022. Parmi les communes avec le plus grand nombre de médecins généralistes on trouve : Aubenas (10), Les Vans (9) et Ruoms (7).

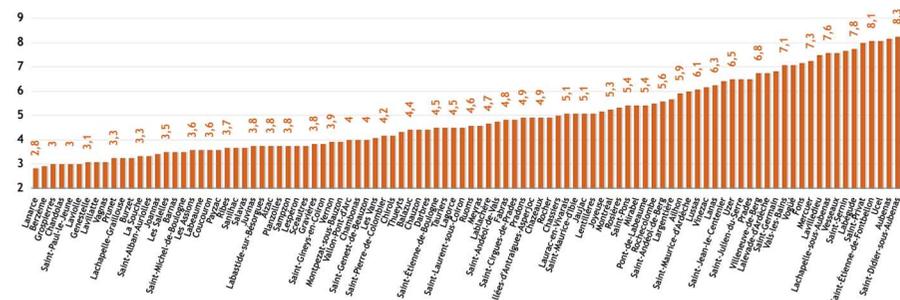
*Nombre de généraliste – 2022 (source : Fichier National des Professionnels de Santé, Traitement OBSERVEAU)*



*Accessibilité – 2022 (source : Fichier National des Professionnels de Santé, Traitement Observ'EAU)*

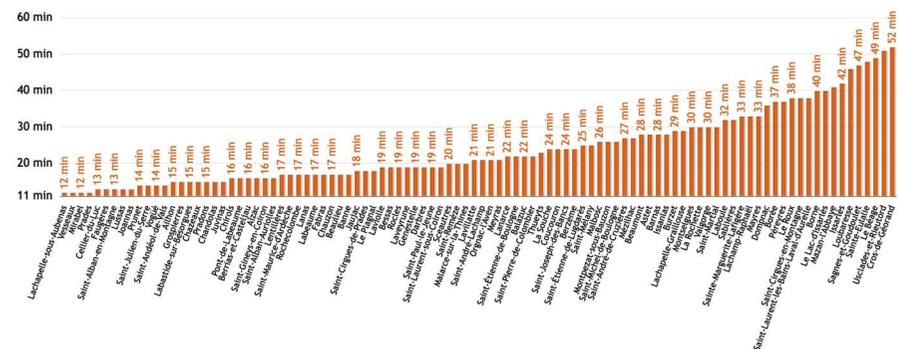
Indice d'accessibilité aux services et unités de santé en 2022

FNPS - Fichier National des Professionnels de Santé - Observau.com



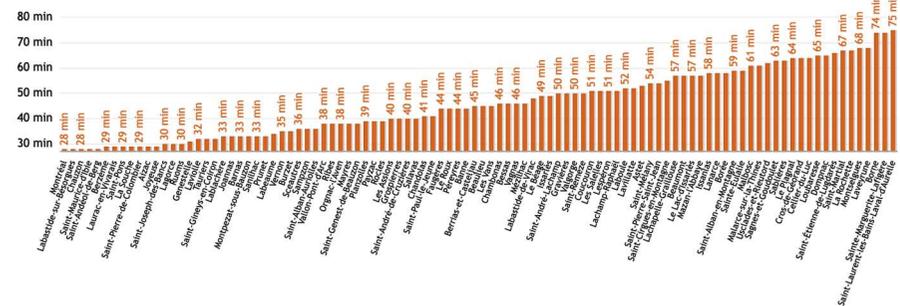
Temps d'accès à un service de médecine par commune en 2022

FNPS - Fichier National des Professionnels de Santé - Observau.com



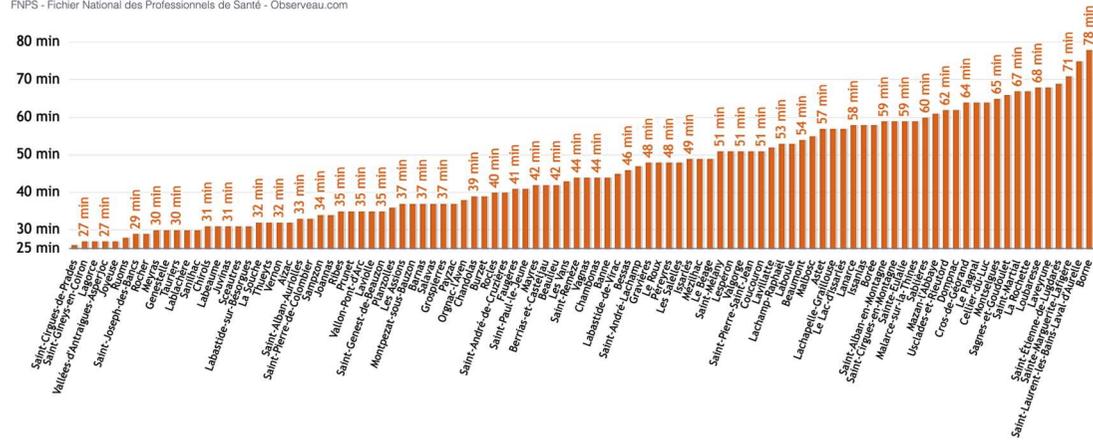
Temps d'accès à un service d'urgence par commune en 2022

FNPS - Fichier National des Professionnels de Santé - Observau.com



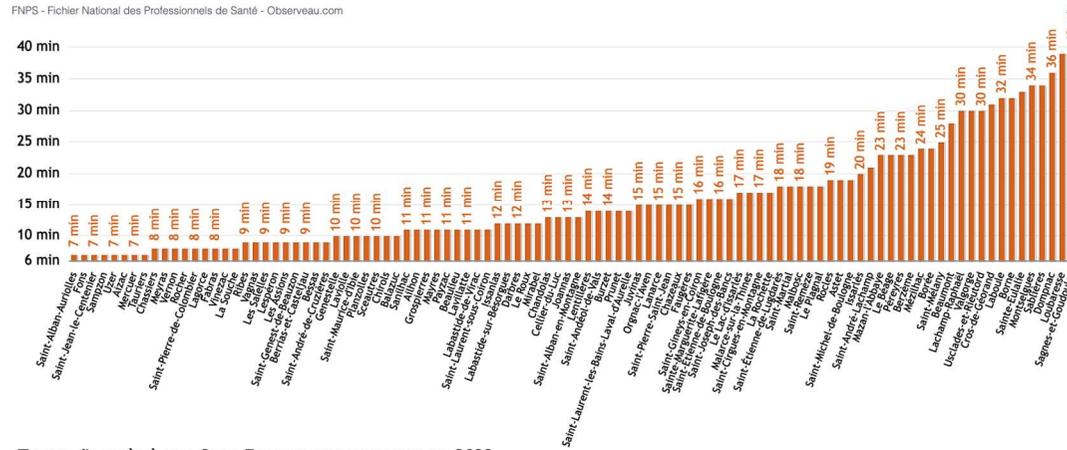
### Temps d'accès à un pédiatre par commune en 2022

FNPS - Fichier National des Professionnels de Santé - Observateur.com



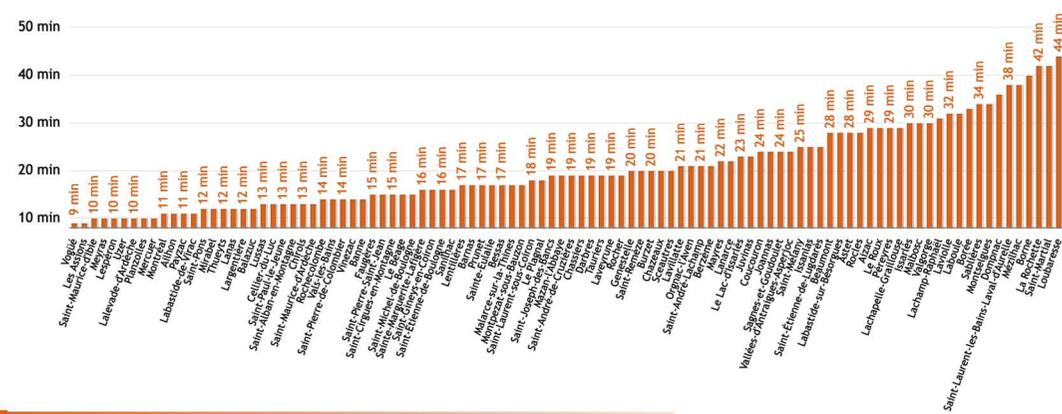
### Temps d'accès à une pharmacie par commune en 2022

FNPS - Fichier National des Professionnels de Santé - Observateur.com

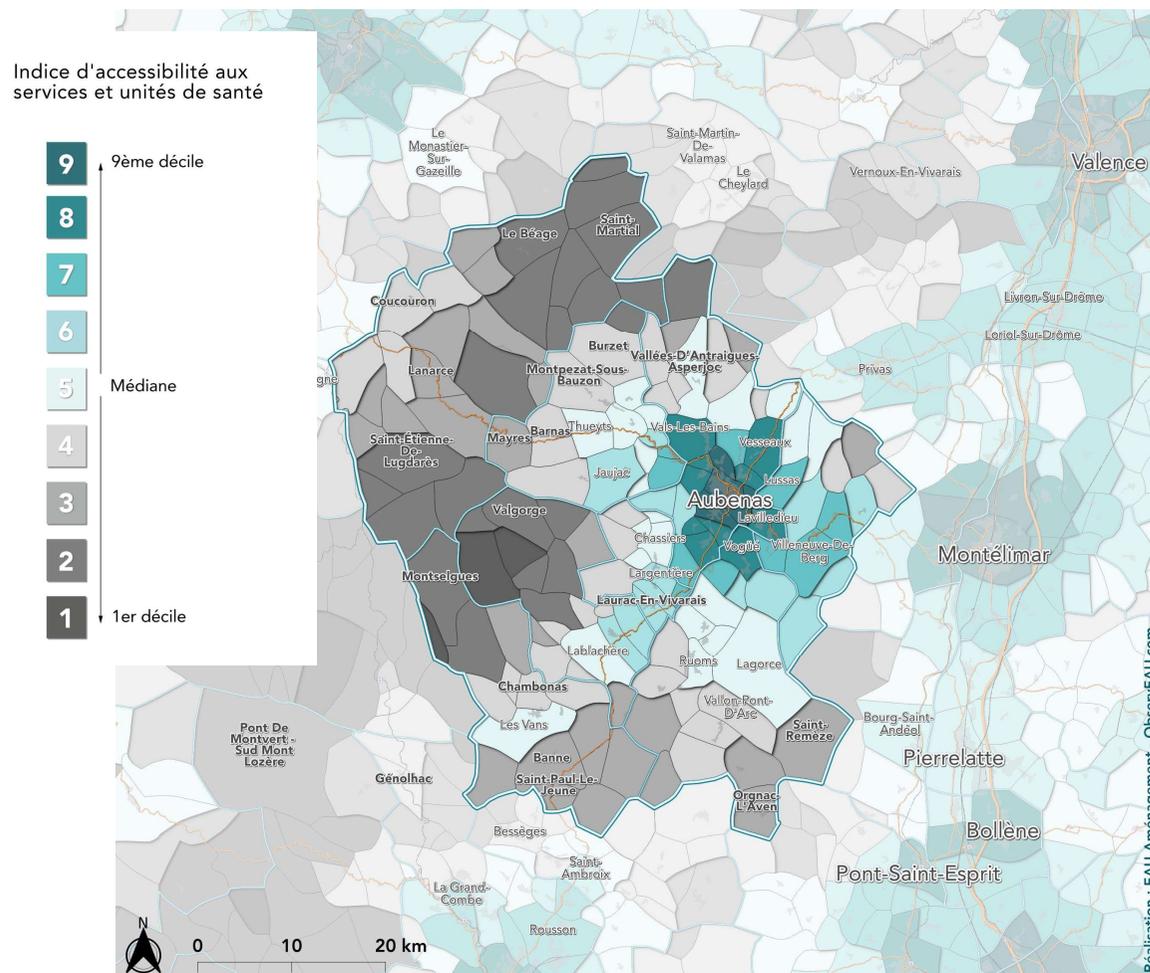


### Temps d'accès à une Sage Femme par commune en 2022

FNPS - Fichier National des Professionnels de Santé - Observateur.com



### Indice d'accessibilité aux services et unités de santé (traitement Observ'EAU)



L'accès aux soins de santé signifie avoir « l'utilisation opportune des services de santé personnels pour obtenir les meilleurs résultats en matière de santé » (Institut de médecine, 1993).

L'accès aux soins de santé peut se décliner en quatre composantes :

- **Couverture médicale** : facilite l'entrée dans le système de santé. Les personnes non assurées sont moins susceptibles de recevoir des soins médicaux et plus susceptibles d'avoir un mauvais état de santé.
- **Services** : Le fait d'avoir une source habituelle de soins est associé au fait que les adultes reçoivent les services de dépistage et de prévention recommandés.
- **Rapidité** : capacité de fournir des soins de santé lorsque le besoin est reconnu.
- **Main-d'œuvre** : prestataires compétents, qualifiés et culturellement compétents.

L'indice d'accessibilité a été créé par E.A.U pour qualifier la desserte médicale en fonction du temps de transport de la commune vers chaque service ou unité de santé ou vers chaque médecin spécialiste libéral.

Cet indice, sous forme d'analyse des déciles de 1 à 9, permet de mettre en évidence l'inégalité d'accès aux soins selon la commune. Parmi les communes qui ont l'indice d'accessibilité aux services et unités de santé le plus élevé, on trouve : Aubenas, Ucel, Saint-Étienne-de-Fontbellon, etc.

## 2.4 Équipements (indirectement) liés à la santé

On entend comme équipements indirectement liés à la santé ceux qui favorise une activité favorable à la santé.

Dans le présent chapitre on traitera ainsi :

- Les équipements sportifs et de culture
- Les équipements liés à la mobilité active

Selon l’OMS :

- L’activité physique est très bénéfique pour la santé du cœur, du corps et de l’esprit.
- L’activité physique contribue à la prévention et à la prise en charge des maladies non transmissibles telles que les maladies cardiovasculaires, le cancer et le diabète.
- L’activité physique réduit les symptômes de dépression et d’anxiété.
- L’activité physique améliore les capacités de réflexion, d’apprentissage et de jugement.
- L’activité physique garantit une croissance et un développement sains chez les jeunes.
- L’activité physique améliore le bien-être général.
- Un adulte sur quatre dans le monde ne pratique pas une activité physique aux niveaux recommandés à l’échelle mondiale.
- Les personnes ayant une activité physique insuffisante ont un risque de décès majoré de 20 % à 30 % par rapport à celles qui sont suffisamment actives.
- Plus de 80% des adolescents dans le monde n’ont pas une activité physique suffisante

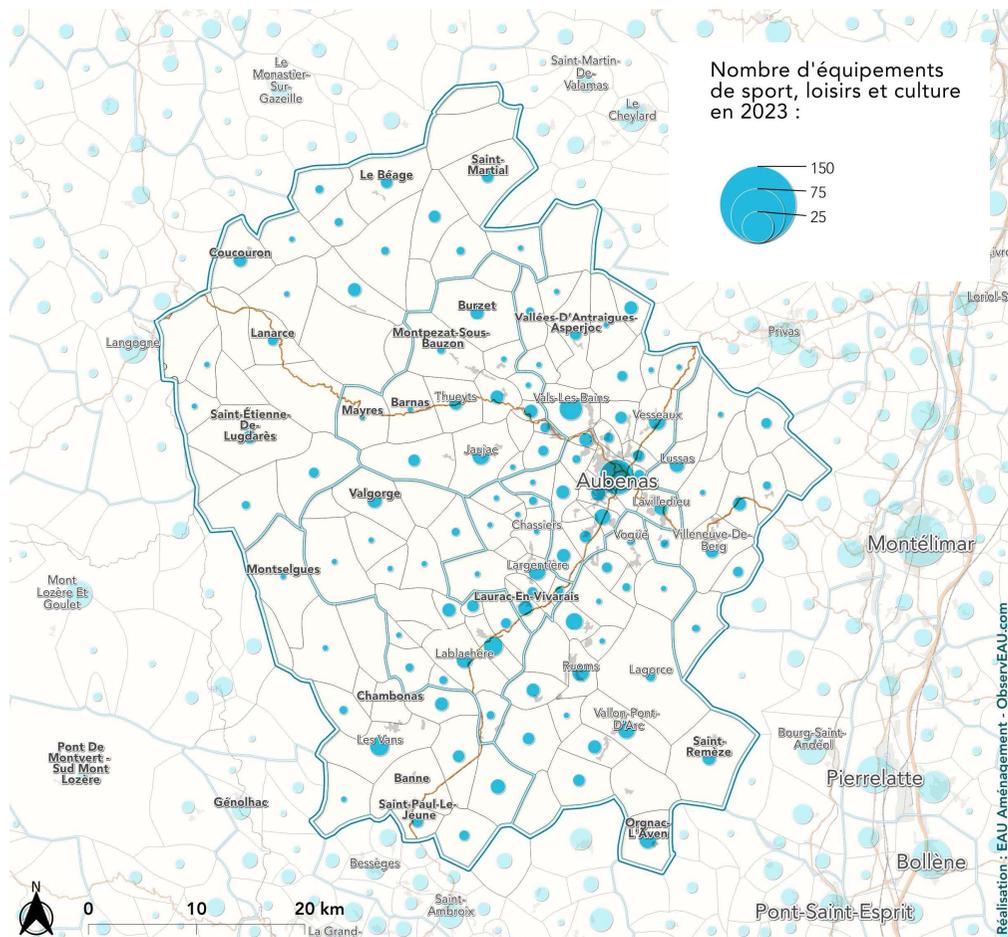
Un effort collectif axé sur la mise en œuvre de politiques et de mesures convenant à l’environnement culturel et social d’un pays et permettant de promouvoir, de

faciliter et d’encourager l’activité physique s’impose ainsi, à l’échelle tant nationale que locale, dans différents secteurs et disciplines.

Les politiques d’amplification de l’activité physique, notamment dans le cadre de la démarche SCoT, doivent viser à faire en sorte que :

- La marche, le vélo et les autres modes de transport actif non motorisé soient accessibles et sûrs pour tous
- Les politiques du travail et celles du lieu de travail favorisent les déplacements actifs et les occasions d’être physiquement actif pendant la journée de travail
- Les garderies, les écoles et les établissements d’enseignement supérieur disposent d’installations et d’espaces sûrs et accueillants où les enfants peuvent se dépenser pendant leur temps libre
- Les installations sportives et récréatives offrent à chacun la possibilité de pratiquer une variété de sports, de danses, d’exercices et de loisirs actifs

Nombre d'équipements de sport, loisirs et culture en 2023 (source : INSEE)



### 2.4.1 Les modes de vie favorables à la santé et à l'environnement

Le territoire compte près de 83 % des équipements de proximité, 12 % d'intermédiaire et 5 % de supérieur.

Parmi les équipements de gamme de proximité on relèvera les éléments suivants :

- Tennis, terrains de grands jeux et plateaux et terrains de jeux extérieurs représentent la part d'équipement de proximité la plus importante

Parmi les équipements de gamme intermédiaire on relèvera les éléments suivants :

- Les salles spécialisées, bassins de natation et roller-skate-vélo bicross / vtt ou freestyle représentent la part d'équipement intermédiaire la plus importante

Parmi les équipements de gamme supérieure on relèvera les éléments suivants :

- Parcours sportif/santé et pas de tir représentent la part d'équipement supérieure la plus importante

Sport, loisirs et culture en 2023 : synthèse

	Total			Proximités			Intermediaires			Supérieurs		
	Sport, loisirs et culture	Poids au sein du SCoT-EPCL en 2023	Densité pour 10 000 habitants	Total	Poids au sein du SCoT-EPCL en 2023	Densité pour 10 000 habitants	Total	Poids au sein du SCoT-EPCL en 2023	Densité pour 10 000 habitants	Total	Poids au sein du SCoT-EPCL en 2023	Densité pour 10 000 habitants
<b>CC du Bassin d'Aubenas</b>	<b>183</b>	<b>23 %</b>	<b>46</b>	<b>93</b>	<b>26,2 %</b>	<b>23</b>	<b>26</b>	<b>49,1 %</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>36,4 %</b>	<b>2</b>
Aubenas	35	4 %	28	17	4,8 %	14	12	22,6 %	10	3	13,6 %	2
Vals-les-Bains	19	2 %	55	7	2,0 %	20	3	5,7 %	9	4	18,2 %	11
Saint-Étienne-de-Fontbellon	9	1 %	31	5	1,4 %	17	1	1,9 %	3			
Lavilledieu	10	1 %	45	4	1,1 %	18	1	1,9 %	4			
Ucel	8	1 %	39	3	0,8 %	15						
Vesseaux	9	1 %	44	5	1,4 %	25	2	3,8 %	10	1	4,5 %	5
Saint-Semin	9	1 %	50	5	1,4 %	28	2	3,8 %	11			
Lachapelle-sous-Aubenas	4	1 %	23	3	0,8 %	17	1	1,9 %	6			
Saint-Privat	6	1 %	36	3	0,8 %	18	1	1,9 %	6			
Vinezac	6	1 %	43	5	1,4 %	36						
Labégude	6	1 %	44	5	1,4 %	37						
Mercuer	3	0 %	23	2	0,6 %	16						
Saint-Didier-sous-Aubenas	3	0 %	32	3	0,8 %	32						
Saint-Julien-du-Serre	6	1 %	69	3	0,8 %	35	1	1,9 %	12			
Vallées-d'Antraigues-Asperjoc	10	1 %	117	4	1,1 %	47						
Ailhon	7	1 %	127	4	1,1 %	72	1	1,9 %	18			
Saint-Andéol-de-Vals	4	1 %	76	3	0,8 %	57						
Saint-Étienne-de-Boulogne	5	1 %	122	1	0,3 %	24						
Genestelle	4	1 %	147	1	0,3 %	37						
Labastide-sur-Bésorgues	4	1 %	148	2	0,6 %	74						
Lentillères	1	0 %	43	1	0,3 %	43						
Saint-Joseph-des-Bancs	6	1 %	330	4	1,1 %	220	1	1,9 %	55			
Juvinas	2	0 %	111	1	0,3 %	56						
Aizac	1	0 %	59									
Saint-Michel-de-Boulogne	3	0 %	204	1	0,3 %	68						
Laviolle	2	0 %	198	1	0,3 %	99						
Mézilhac	1	0 %	103									
<b>CC des Gorges de l'Ardèche</b>	<b>137</b>	<b>17 %</b>	<b>88</b>	<b>57</b>	<b>16,1 %</b>	<b>37</b>	<b>9</b>	<b>17,0 %</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>13,6 %</b>	<b>2</b>
Vallon-Pont-d'Arc	18	2 %	74	6	1,7 %	25	2	3,8 %	8			
Ruoms	10	1 %	44	4	1,1 %	18	2	3,8 %	9	2	9,1 %	9
Lagorce	5	1 %	42	3	0,8 %	25						
Saint-Alban-Auriolles	9	1 %	83	5	1,4 %	46						
Vogüé	4	1 %	38	2	0,6 %	19						
Grospierres	9	1 %	98	4	1,1 %	43						
Saint-Remèze	8	1 %	94	5	1,4 %	59						
Salavas	15	2 %	208	4	1,1 %	55	1	1,9 %	14			
Labeaume	5	1 %	74									
Vagnas	6	1 %	98	4	1,1 %	65						
Orgnac-l'Aven	10	1 %	174	6	1,7 %	104	1	1,9 %	17	1	4,5 %	17
Pradons	1	0 %	19	1	0,3 %	19						
Lanas	9	1 %	200	2	0,6 %	44	1	1,9 %	22			
Chauzon	11	1 %	261	6	1,7 %	142	2	3,8 %	47			
Balazuc	5	1 %	132	1	0,3 %	26						
Saint-Maurice-d'Ardèche	3	0 %	85	2	0,6 %	57						
Labastide-de-Virac	1	0 %	32									
Sampzon	2	0 %	82	1	0,3 %	41						
Bessas	1	0 %	44									
Roche-colombe	5	1 %	226	1	0,3 %	45						

## Sport, loisirs et culture en 2023 : synthèse

	Total			Proximités			Intermédiaires			Supérieurs		
	Sport, loisirs et culture	Poids au sein du SCoT-EPCI en 2023	Densité pour 10 000 habitants	Total	Poids au sein du SCoT-EPCI en 2023	Densité pour 10 000 habitants	Total	Poids au sein du SCoT-EPCI en 2023	Densité pour 10 000 habitants	Total	Poids au sein du SCoT-EPCI en 2023	Densité pour 10 000 habitants
<b>CC Ardeche des Sources et Volcans</b>	<b>80</b>	<b>10 %</b>	<b>82</b>	<b>37</b>	<b>10,4 %</b>	<b>38</b>	<b>6</b>	<b>11,3 %</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>9,1 %</b>	<b>2</b>
Jaujac	12	2 %	95	6	1,7 %	48	1	1,9 %	8	1	4,5 %	8
Thueyts	8	1 %	66	4	1,1 %	33				1	4,5 %	8
Prades	4	1 %	34	2	0,6 %	17	1	1,9 %	9			
Lalevade-d'Ardèche	5	1 %	44	3	0,8 %	26						
Meyras	9	1 %	97	4	1,1 %	43	1	1,9 %	11			
Montpezat-sous-Bauzon	4	1 %	54	2	0,6 %	27						
Pont-de-Labeaume	8	1 %	139	3	0,8 %	52	2	3,8 %	35			
Burzet	7	1 %	133	4	1,1 %	76	1	1,9 %	19			
Fabras	2	0 %	45									
Saint-Pierre-de-Colombier	2	0 %	45	1	0,3 %	23						
La Souche	8	1 %	211	4	1,1 %	105						
Mayres	2	0 %	76	1	0,3 %	38						
Chirols	2	0 %	85	1	0,3 %	43						
Barnas	2	0 %	98	1	0,3 %	49						
Saint-Cirgues-de-Prades	2	0 %	145	1	0,3 %	72						
Péreyres	3	0 %	600									
<b>CC Pays des Vans en Cévennes</b>	<b>88</b>	<b>11 %</b>	<b>94</b>	<b>31</b>	<b>8,7 %</b>	<b>33</b>	<b>3</b>	<b>5,7 %</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>13,6 %</b>	<b>3</b>
Les Vans	16	2 %	60	7	2,0 %	26	1	1,9 %	4	2	9,1 %	8
Chambonas	1	0 %	10									
Saint-Paul-He-Jeune	7	1 %	73	4	1,1 %	42						
Les Assions	9	1 %	117	4	1,1 %	52	1	1,9 %	13			
Bernis-et-Casteljalou	17	2 %	222	4	1,1 %	52						
Banne	3	0 %	46									
Beaulieu	9	1 %	171	5	1,4 %	95				1	4,5 %	19
Gravières	6	1 %	117	2	0,6 %	39						
Saint-André-de-Cruzières	4	1 %	87	2	0,6 %	43	1	1,9 %	22			
Les Salelles	2	0 %	51									
Malarce-sur-la-Thines	6	1 %	244	1	0,3 %	41						
Saint-Pierre-Saint-Jean	1	0 %	55									
Malbosc	2	0 %	138	1	0,3 %	69						
Montselgues	5	1 %	588	1	0,3 %	118						
<b>CC du Pays Beaume-Drobie</b>	<b>87</b>	<b>11 %</b>	<b>97</b>	<b>43</b>	<b>12,1 %</b>	<b>48</b>	<b>1</b>	<b>1,9 %</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>18,2 %</b>	<b>4</b>
Lablachère	9	1 %	40	6	1,7 %	27	1	1,9 %	4			
Joyeuse	13	2 %	74	9	2,5 %	52				1	4,5 %	6
Rosières	5	1 %	39	2	0,6 %	15				1	4,5 %	8
Chandolas	5	1 %	92	2	0,6 %	37						
Payzac	4	1 %	75	2	0,6 %	37						
Valgorge	13	2 %	312	5	1,4 %	120				1	4,5 %	24
Saint-Genest-de-Beauzon	4	1 %	118	2	0,6 %	59						
Ribes	9	1 %	277	4	1,1 %	123				1	4,5 %	31
Rocles	3	0 %	115	2	0,6 %	77						
Beaumont	1	0 %	39	1	0,3 %	39						
Vernon	5	1 %	224	4	1,1 %	179						
Sablères	3	0 %	176	1	0,3 %	59						
Planzolles	1	0 %	62									
Laboule	1	0 %	69									
Faugères	3	0 %	288	1	0,3 %	96						
Saint-Mélany	2	0 %	208	1	0,3 %	104						
Dompnac	2	0 %	282	1	0,3 %	141						
Loubàresse	4	1 %	851									

Sport, loisirs et culture en 2023 : synthèse

	Total			Proximités			Intermediaires			Supérieurs		
	Sport, loisirs et culture	Poids au sein du SCoT-EPCL en 2023	Densité pour 10 000 habitants	Total	Poids au sein du SCoT-EPCL en 2023	Densité pour 10 000 habitants	Total	Poids au sein du SCoT-EPCL en 2023	Densité pour 10 000 habitants	Total	Poids au sein du SCoT-EPCL en 2023	Densité pour 10 000 habitants
<b>CC Berg et Coiron</b>	<b>58</b>	<b>7 %</b>	<b>73</b>	<b>28</b>	<b>7,9 %</b>	<b>35</b>	<b>1</b>	<b>1,7 %</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4,5 %</b>	<b>1</b>
Villeneuve-de-Berg	7	1 %	23	5	1,4 %	17						
Lussas	10	1 %	87	6	1,7 %	52						
Saint-Jean-le-Centenier	6	1 %	69	5	1,4 %	58						
Mirabel	3	0 %	39							1	4,5 %	13
Saint-Germain	4	1 %	57	2	0,6 %	28						
Saint-Pons	3	0 %	101	2	0,6 %	68						
Darbres	4	1 %	151	1	0,3 %	38						
Saint-Maurice-d'Ibie	3	0 %	140	2	0,6 %	93						
Berzème	5	1 %	314	2	0,6 %	126	1	1,9 %	63			
Sceautes	1	0 %	66									
Saint-Andéol-de-Berg	4	1 %	320	3	0,8 %	240						
Saint-Laurent-sous-Coiron	5	1 %	424									
Saint-Gineys-en-Coiron	3	0 %	268									
<b>CC Val de Ligne</b>	<b>41</b>	<b>5 %</b>	<b>69</b>	<b>22</b>	<b>6,2 %</b>	<b>37</b>	<b>4</b>	<b>7,5 %</b>	<b>7</b>			
Largentière	12	2 %	77	7	2,0 %	45	1	1,9 %	6			
Laurac-en-Vivaraïs	8	1 %	77	4	1,1 %	39	2	3,8 %	19			
Chassiers	1	0 %	10	1	0,3 %	10						
Montréal	4	1 %	70	3	0,8 %	52						
Sanilhac	4	1 %	88	1	0,3 %	22						
Uzer	3	0 %	72	2	0,6 %	48						
Joannas	2	0 %	66	1	0,3 %	33						
Rocher	1	0 %	35	1	0,3 %	35						
Chazeaux	3	0 %	216	1	0,3 %	72	1	1,9 %	72			
Prunet	3	0 %	222	1	0,3 %	74						
<b>CC Montagne d'Ardèche</b>	<b>120</b>	<b>15 %</b>	<b>276</b>	<b>44</b>	<b>12,4 %</b>	<b>101</b>	<b>3</b>	<b>5,7 %</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>4,5 %</b>	<b>2</b>
Coucouron	10	1 %	129	5	1,4 %	65						
Saint-Etienne-de-Lugdarès	8	1 %	196	3	0,8 %	74	1	1,9 %	25	1	4,5 %	25
Saint-Martial	8	1 %	296	4	1,1 %	148						
Le Béage	5	1 %	196	4	1,1 %	157						
Le Lac-d'Issarlès	10	1 %	397	2	0,6 %	79						
Saint-Cirgues-en-Montagne	9	1 %	413	5	1,4 %	229						
Sainte-Eulalie	7	1 %	330	3	0,8 %	142	1	1,9 %	47			
Lanarce	7	1 %	335	3	0,8 %	144						
Lachapelle-Graillose	3	0 %	159	1	0,3 %	53						
Saint-Laurent-Hes-Bains-Laval-d'Aurelle	4	1 %	222	2	0,6 %	111						
Cros-de-Géorand	5	1 %	333	2	0,6 %	133						
Borée	3	0 %	204									
Issarlès	2	0 %	160	2	0,6 %	160						
Mazan-l'Abbaye	2	0 %	163									
Sagnes-et-Goudoulet	5	1 %	427	2	0,6 %	171						
Laveyrune	1	0 %	94									
Issanles	2	0 %	196	1	0,3 %	98						
Cellier-du-Luc	2	0 %	227	1	0,3 %	114						
Le Plagnal	1	0 %	141									
Saint-Alban-en-Montagne	3	0 %	448	1	0,3 %	149						
La Rochette	1	0 %	159									
Le Roux	5	1 %	806									
Lachamp-Raphaël	5	1 %	806	1	0,3 %	161						
Astet	3	0 %	566									
Borne	9	1 %	1 915	2	0,6 %	426	1	1,9 %	213			
<b>SCoT de l'Ardèche Méridionale</b>	<b>794</b>	<b>100 %</b>	<b>78</b>	<b>355</b>	<b>100,0 %</b>	<b>35</b>	<b>53</b>	<b>100,0 %</b>	<b>5</b>	<b>22</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2</b>

L'Inpes préconise 30 minutes de marche rapide par jour. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) recommande, elle, un effort de 10 000 pas quotidiens, soit plus d'une heure de marche. Loin d'être incompatibles, les deux objectifs sont surtout les lignes de départ et d'arrivée d'un même marathon destiné à améliorer notre santé.

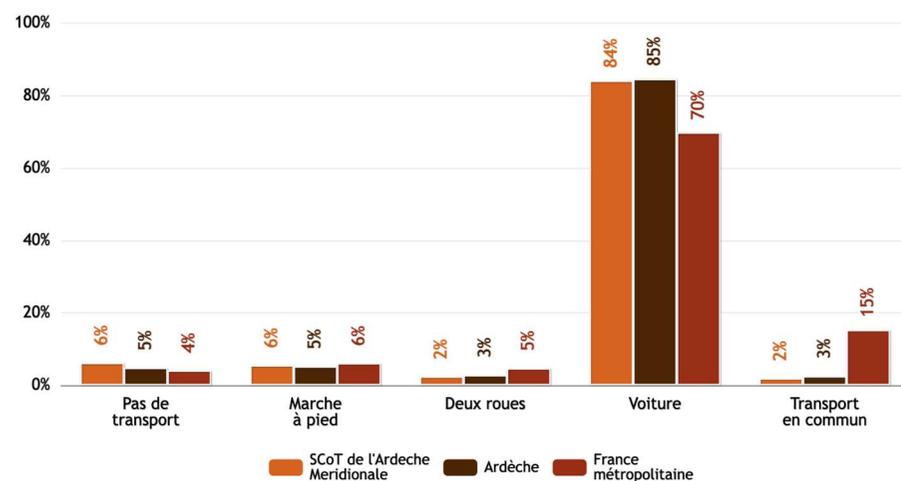
Les actifs du SCoT de l'Ardèche méridionale utilisent à 84 % la voiture pour aller travailler (données 2021), ce qui est inférieure à la moyenne du département de l'Ardèche (85 %), et supérieure à la moyenne nationale (70 %).

La part du mode de déplacements par la marche à pied est très faible comme partout en France. Ce sont les territoires les plus ruraux qui présente un taux bas.

L'utilisation de transport en commun (2 %) est moins importante qu'à l'échelle nationale (15 %).

#### Mode de transport des actifs en 2021

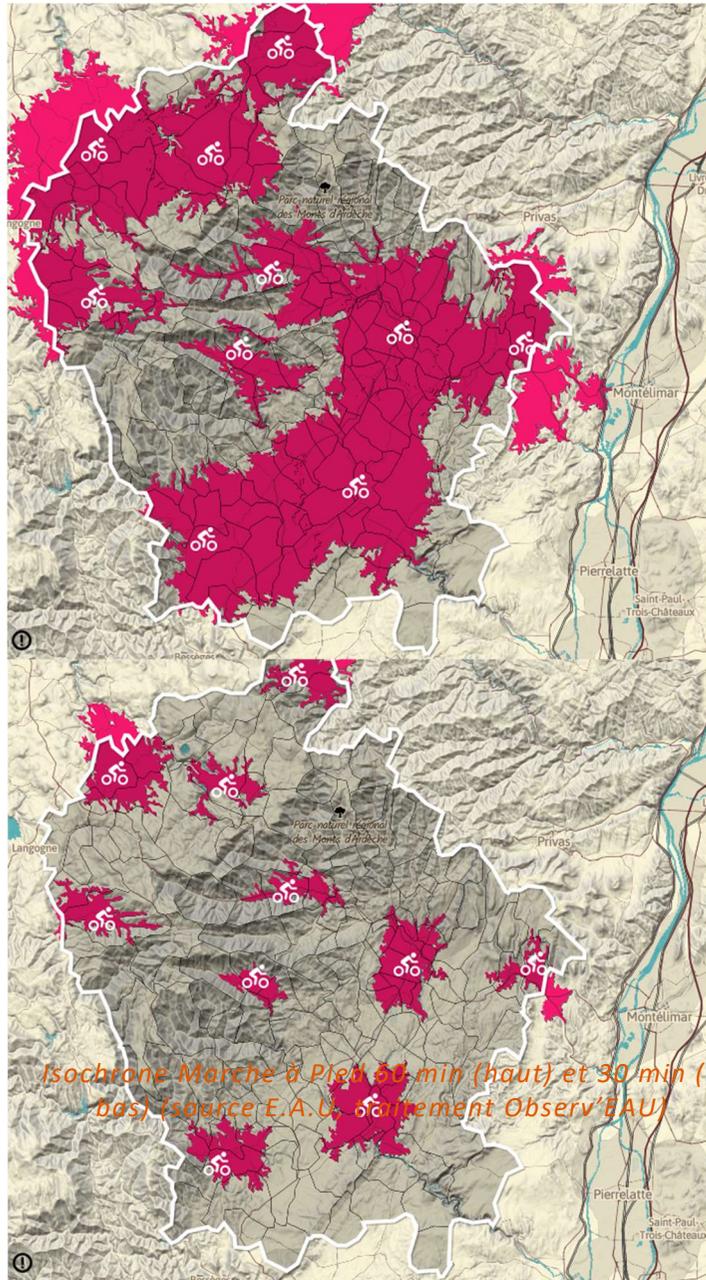
INSEE - Caractéristiques de l'emploi - Observateur.com



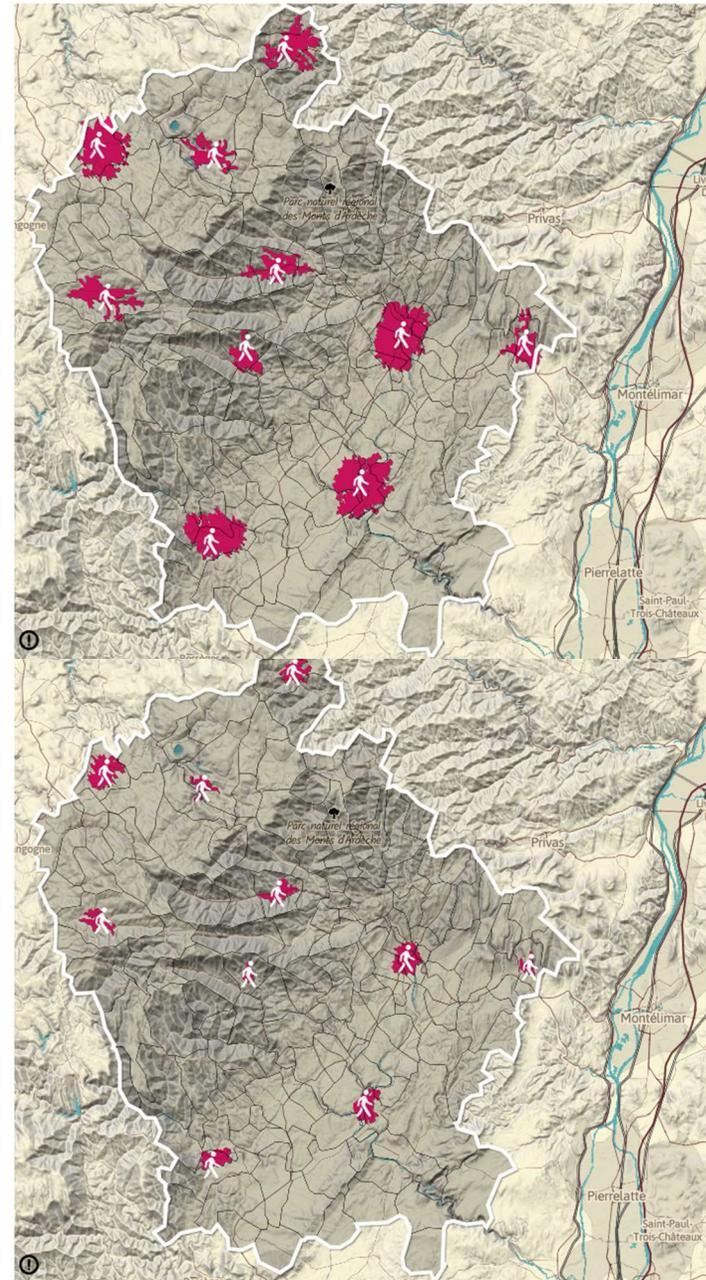
A titre indicatif, les cartographies suivantes permettent d'observer les isochrones de la marche à pied et du vélo à partir des principales communes (Aubenas, Les Vans, Ruoms, Saint-Pons, Coucouron, Cros-de-Géorand, Thueyts, etc.).

Pour une activité de vélo de 60 min, en théorie, on observe une bonne couverture du territoire à partir de la commune d'Aubenas, Les Vans, Ruoms, etc.

*Isochrone Vélo 60 min (haut) et 30 min (à bas) (source E.A.U, traitement Observ'EAU)*



*Isochrone Marche à Pied 60 min (haut) et 30 min (à bas) (source E.A.U, traitement Observ'EAU)*

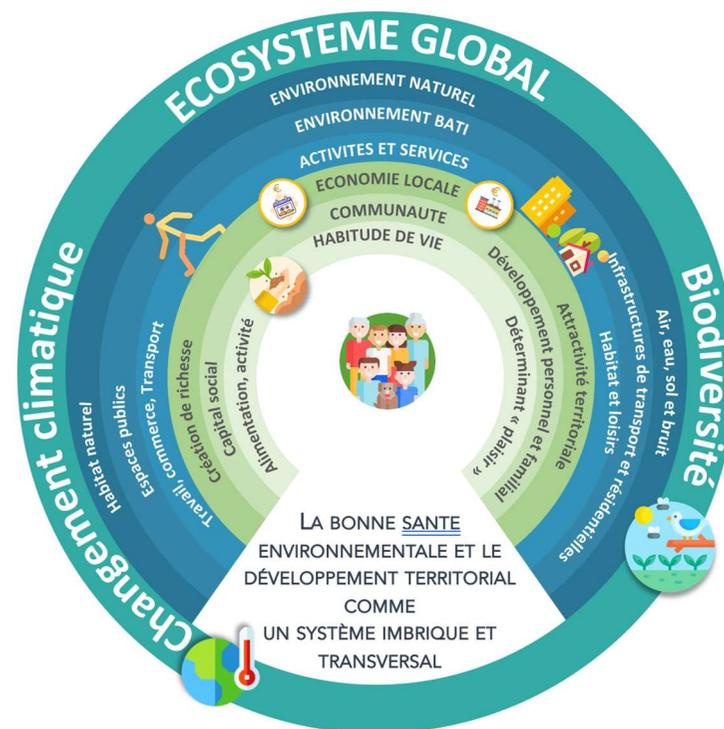


## 2.5 Analyse de la santé environnementale du territoire

D'après l'organisation mondiale de la santé, la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Aussi, agir sur les facteurs environnementaux permet de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population en améliorant la qualité des eaux, de l'air, des sols, en se protégeant du bruit, tant à l'extérieur que dans les espaces clos.

Le présent chapitre vise à étudier les facteurs environnementaux favorables ou défavorables à la santé humaine.



Les déterminants de santé environnementale vus au travers du prisme de l'urbanisme et du cadre de vie – Barton et Grant 2006, Mise en forme et Adaptation E.A.U – crédit icône [Flaticone](#)

## 2.5.1 La qualité des sols

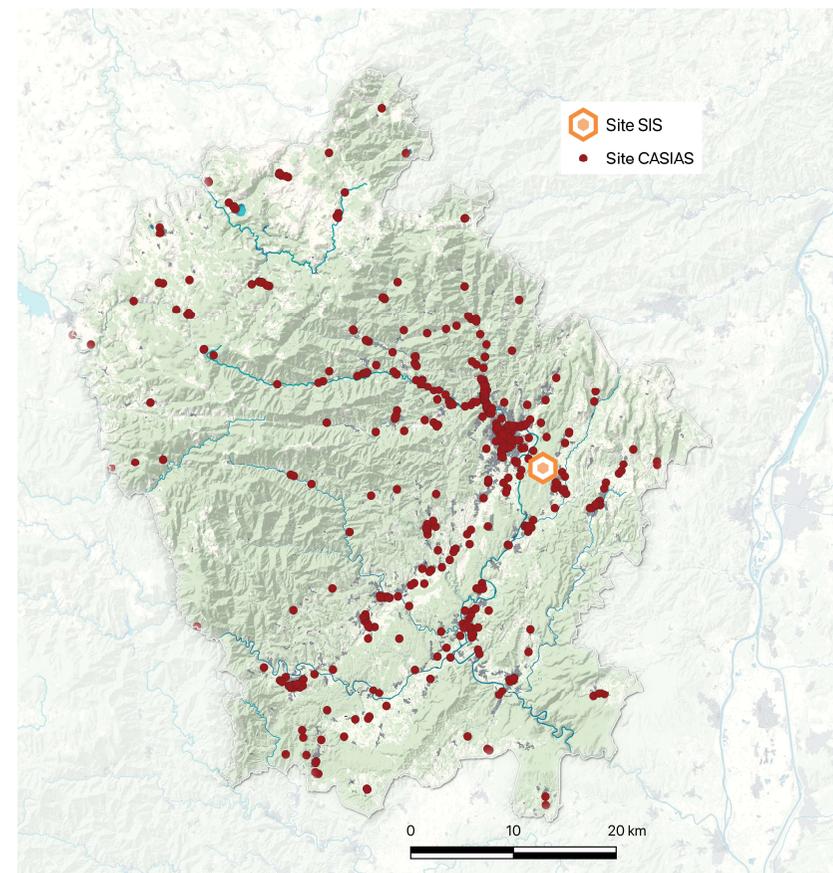
L'effet de la santé par le déterminant des sols est traité à travers le niveau de pollutions des sols. On parlera alors des sites et sols pollués ainsi que l'exposition aux pesticides.

### 2.5.1.1 Site et sols pollués

Les populations les plus exposées aux effets de la pollution des sols sont celles présentes sur les sites ou sols pollués ou à proximité.

- De nombreuses substances chimiques mesurées dans des sols pollués sont connues pour générer des effets multiples sur la santé.
- Si la description d'effets sanitaires dans une population qui réside sur ou à proximité d'un site pollué est souvent possible, il est en revanche difficile de déterminer si la pollution du site est bien responsable de ces effets. Au moins une raison à cela : la difficulté d'estimer l'exposition des populations aux polluants présents dans les sols, car le passage des polluants du sol dans l'organisme humain est très mal connu.

Sites et sols pollués sur le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale (source : Géorisque 2024, Traitement E.A.U)



Aujourd'hui, cette exposition est estimée de plus en plus souvent par la mesure de biomarqueurs, principalement le polluant lui-même ou ses métabolites dans le sang ou dans les urines. Le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale recense ainsi :

- **1 site SIS** qui se situe dans la commune de Lavilledieu.
- **525 sites CASIAS** répartis de façon relativement homogène sur le territoire, mais avec une concentration forte dans les communes d'Aubenas, Labégude, Vals-les-Bains, Lavilledieu, Villeneuve-de-Berg, Ruoms, les Vans, Lablachère, etc.

En termes d'évolution, les sites existants sont voués à terme à être traités et à être remobilisés.

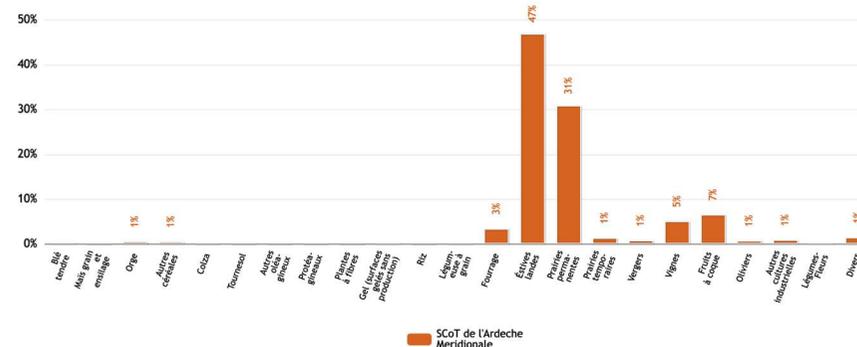
L'enjeu de santé humaine est d'étudier si selon le type d'accueil (ERP, logements, activités... etc.) les niveaux de dépollutions seront suffisamment importants pour ne pas induire une vulnérabilité de la population in situ. Cependant, les activités humaines engendreront de nouveaux sites.

### 2.5.1.2 Exposition aux pesticides

Approcher l'exposition environnementale aux pesticides représente un enjeu majeur de santé publique. Face aux attentes citoyennes et en réponse aux plans gouvernementaux Ecophyto pour la réduction des usages de produits phytopharmaceutiques, les équipes scientifiques mobilisent des outils et des méthodes complexes et variés pour étudier cette question. Ces questions ne sont pas évidentes à traiter au niveau local ni à cartographier. C'est pourquoi, il a été choisi d'intégrer une approche inverse, par le positif, à savoir l'étude des productions agricoles biologiques sur le territoire.

Part des types de culture bio en 2022

Agence Bio - Parcelles déclarées en agriculture biologique des demandeurs de la PAC - Observateur.com



La superficie agricole biologique totale du SCoT de l'Ardèche méridionale était de 11 065 ha en 2023, soit 17,5 % de sa superficie agricole totale. À titre de comparaison, la part des terres agricoles biologiques dans le département de l'Ardèche est équivalente, également à 17,5 %.

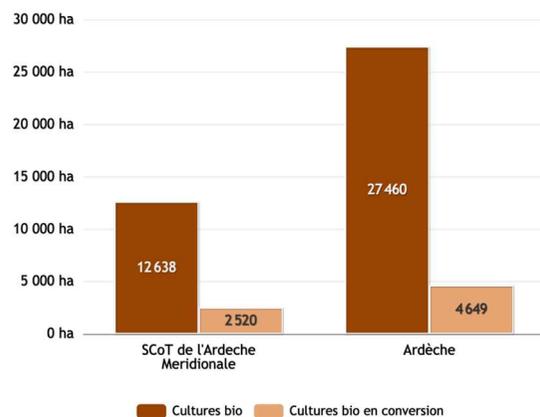
Les cultures biologiques comptent 12 638 ha et celles en reconversion 2 520 ha (année 2023).

Le type de culture biologique majoritaire est constitué par les estives et landes, qui représentent 47%. Les prairies permanentes couvrent près de 31% de la surface agricole biologique. Les vignes et les fruits à coque occupent respectivement 5% et 7% de la surface totale en agriculture biologique.

*Indicateurs relatifs à l'agriculture biologique dans le SCoT de l'Ardèche méridionale  
(source : Agence Bio, Traitement E.A.U)*

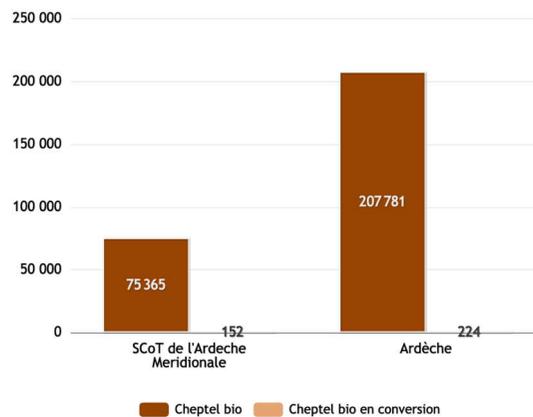
**Les cultures bio en 2023**

Agence Bio - Nombre d'opérateurs, surfaces et de cheptel biologique - Observateur.com



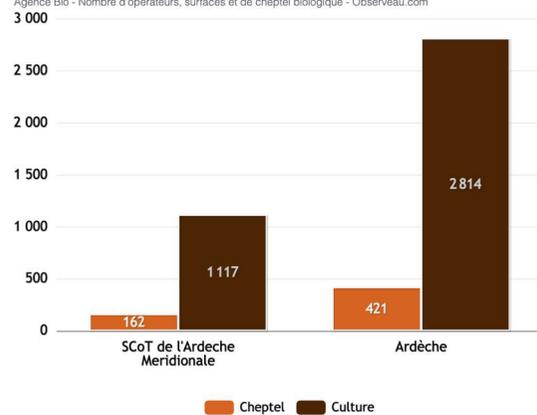
**Les cheptel bio en 2023**

Agence Bio - Nombre d'opérateurs, surfaces et de cheptel biologique - Observateur.com



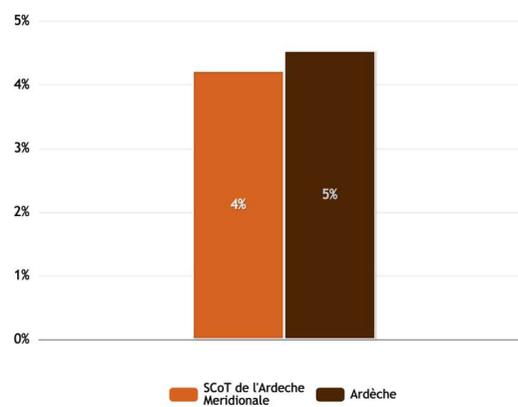
**Le nombre d'exploitation avec des cultures et des cheptel bio en 2023**

Agence Bio - Nombre d'opérateurs, surfaces et de cheptel biologique - Observateur.com



**Part de l'occupation agricole bio du territoire en 2022**

Agence Bio - Parcelles déclarées en agriculture biologique des demandes d'aides de la PAC - Observateur.com



## SCoT de l'Ardeche Meridionale

Nombre de cheptel bio en 2023 :

Pas de cheptel



De 1 à 50



De 50 à 200



De 200 à 1 000



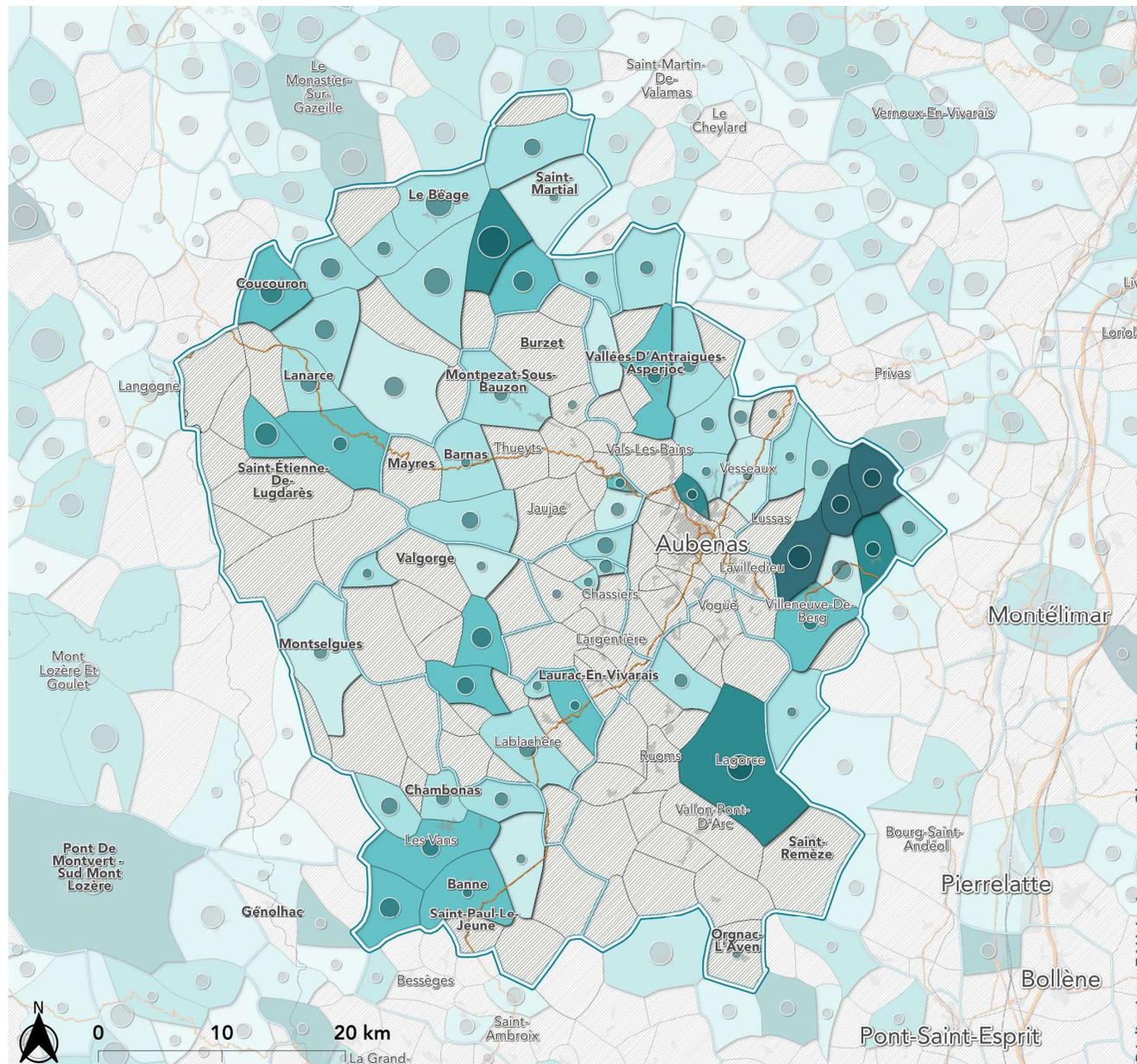
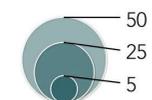
De 1 000 à 10 000



Plus de 10 000



Nombre d'exploitation avec cheptel bio :



Réalisation : EAU Aménagement - ObservEau.com

Source : Agence Bio - Nombre d'opérateurs, surfaces et de cheptel biologique - 2024

## **2.5.2 La biodiversité et l'accès à la nature**

L'environnement naturel joue un rôle reconnu dans l'amélioration de la santé et du bien-être : il favorise l'activité physique, les interactions sociales, diminue le stress et contribue à la prévention de nombreuses pathologies chroniques (maladies cardiovasculaires, obésité, diabète). L'OMS estime que l'inactivité physique est responsable de 3,2 millions de décès par an dans le monde, et les espaces verts sont identifiés comme un levier majeur pour lutter contre ce risque.

Sur le territoire du SCoT, l'accès à la nature constitue un atout : les espaces naturels remarquables, les corridors écologiques et les zones boisées y sont relativement bien représentés. Toutefois, ces bénéfices sont à relativiser à l'échelle locale. Certaines zones périphériques, notamment les hameaux isolés ou les franges rurales, restent difficilement accessibles autrement qu'en voiture, limitant l'usage quotidien de ces espaces par les habitants sans mobilité motorisée (jeunes, personnes âgées, précaires).

De plus, bien que les communes soient de taille modeste, les centres-bourgs sont souvent fortement minéralisés, avec peu d'espaces végétalisés publics ou privés. Cette faible végétalisation augmente la vulnérabilité aux îlots de chaleur urbains, un phénomène en progression avec le changement climatique. À titre d'exemple, des températures de surface peuvent y dépasser de 3 à 5°C celles mesurées dans les espaces végétalisés alentours en période estivale.

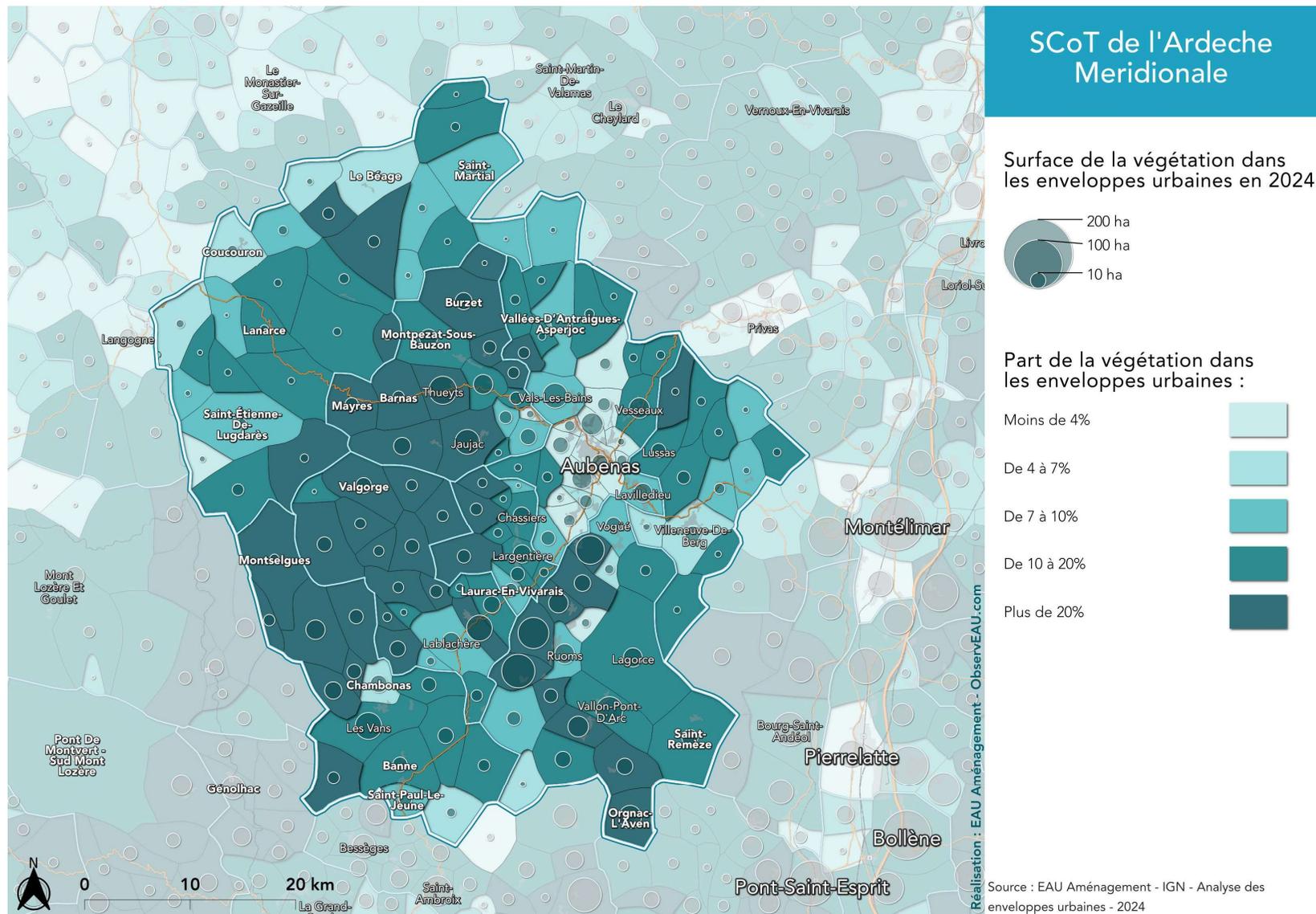
Enfin, les populations rurales ne sont pas exemptes des inégalités sociales en matière d'accès à la nature de qualité. Les études montrent que les populations les plus vulnérables (revenus modestes, personnes âgées, handicapées) bénéficient le plus des effets positifs des espaces verts, mais ce sont aussi celles qui y ont le moins

accès de façon fonctionnelle (mobilité, aménagements, sécurité, confort). Favoriser une végétalisation inclusive des centres-bourgs, des liaisons douces et une meilleure connexion aux espaces naturels existants constitue donc un levier stratégique, à la fois pour la santé publique et l'adaptation climatique.

### **2.5.2.1 Le taux de végétalisation des enveloppes urbaines**

En 2023, le taux de végétalisation dans les enveloppes urbaines du SCoT de l'Ardèche méridionale était de 8,4 %. À l'échelle communale, ce taux variait de 9,5 % à Vals-les-Bains à 63,6 % à Malarce-sur-la-Thines. Ces valeurs témoignent d'un taux de végétalisation relativement élevé au sein du SCoT, favorisant une meilleure qualité de l'air, la régulation du climat et l'adaptation au changement climatique.

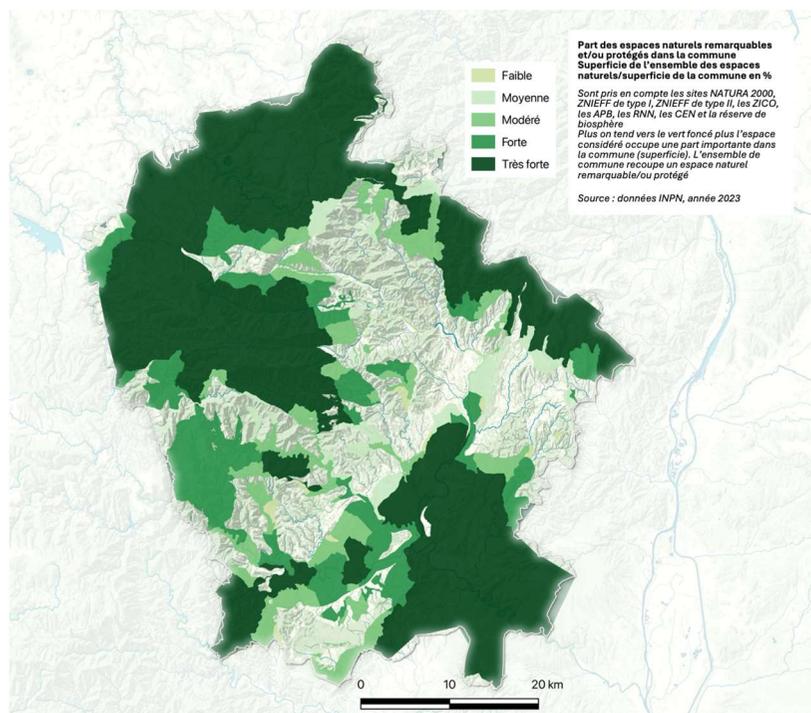
Taux de végétalisation dans les enveloppes urbaines du SCoT de l'Ardèche méridionale  
(source : BD Topo et E.A.U, Traitement E.A.U)



### 2.5.2.2 Les espaces naturels remarquables et protégés

La biodiversité constitue une richesse fondamentale du territoire de l'Ardèche méridionale, avec une diversité écologique remarquable portée par des espaces naturels d'exception.

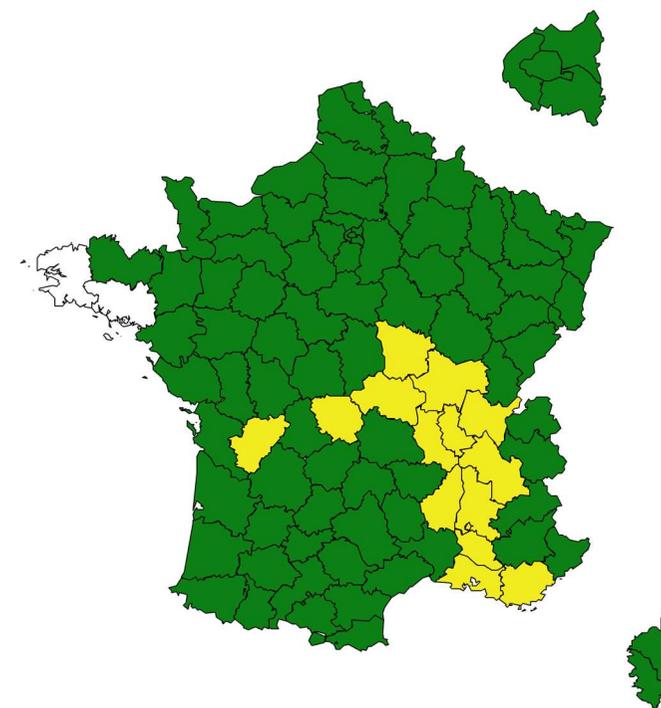
*Part des espaces naturels remarquables et/ou protégés dans la commune sur le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale (INPN, 2023)*



**A COMPLETER**

### 2.5.2.3 Les phénomènes de pollen – espèces allergisantes et envahissantes

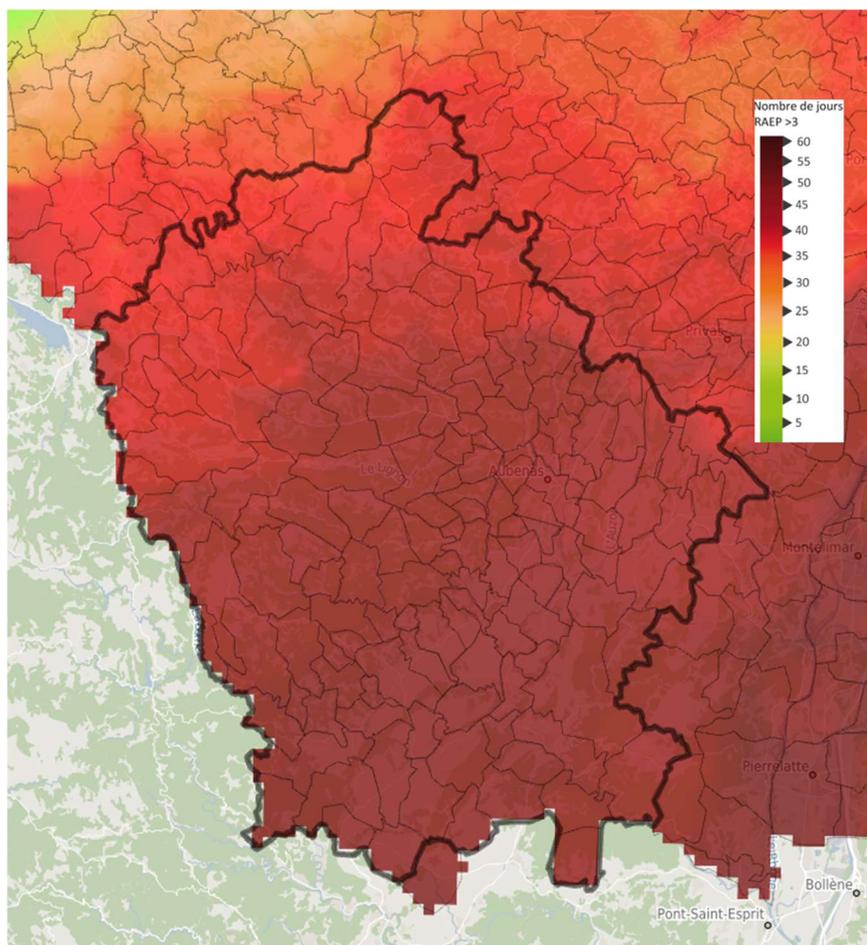
Certains polluants chimiques de l'air peuvent modifier la réaction allergique en agissant soit sur les grains de pollen, soit directement sur les malades. Ainsi, les symptômes de l'allergie peuvent être plus importants en cas d'épisode de pollution. La carte de la France en suivant montre en détail le risque d'allergie aux pollens en 2024. Le risque sur le territoire du département de l'Ardèche est moyen.



© 2024 - RNSA - Tous droits réservés

Impact sanitaire prévisionnel des pollens: □ nul □ faible □ moyen □ élevé

Nombre de jours RAEP (Risque d'Allergie aux Pollens) sur le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale (source : terriSTORY)



L'Ardèche est l'un des quatre départements les plus touchés. C'est bien sur l'axe de la vallée du Rhône, lieu de développement historique de la plante, où le nombre de jour avec un risque allergique significatif (égal ou supérieur à 3 sur 5) est le plus important. On peut compter jusqu'à 40 jours de dépassement de ce seuil dans ce département.

Enfin, le changement climatique provoque déjà en France un allongement des périodes d'exposition aux pollens allergisants : les périodes de pollinisation sont plus longues et plus intenses. Le pourcentage de la population française touchée par des allergies au pollen a triplé en 25 ans.

### Zoom sur l'ambrosie

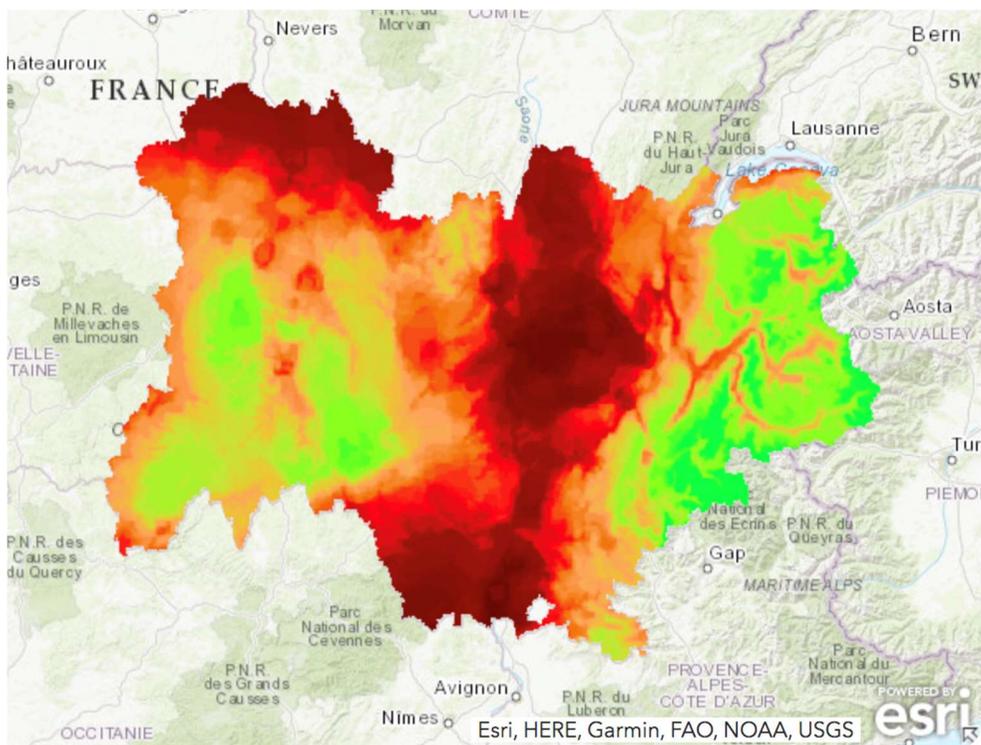
Depuis environ 20 ans, l'ambrosie est en pleine expansion et colonise une grande partie du territoire français. Les pollens sont libérés d'août à septembre avec généralement un pic vers la mi-août.

Le pollen d'Ambrosie est très allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez personnes sensibles. Selon l'Agence Régionale de Santé, les principales manifestations cliniques sont des rhinites, conjonctivites et trachéites, qui peuvent parfois déclencher des formes d'asthme assez graves.

En Auvergne-Rhône-Alpes, environ 10% de la population est allergique au pollen d'ambrosie.

Les résultats de la modélisation aux pollens d'ambrosie sont exprimés par rapport au Risque Allergique d'Exposition Pollinique supérieur ou égal à 3 sur une échelle de 5 (c'est à partir de ce niveau que le risque de développer des symptômes pour les personnes allergiques à ce taxon devient significatif).





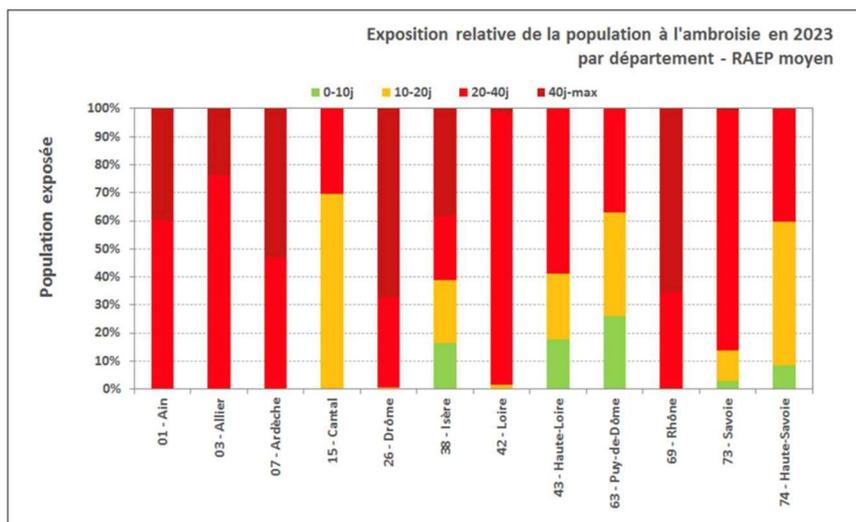
Le territoire du SCoT de l'Ardèche Méridionale fait partie des territoires les plus touchés par l'Ambrosie. Il représente donc un enjeu écologique et sanitaire majeur.

En 2023, une fin d'été particulièrement chaude (mois de septembre le plus chaud jamais observé en métropole) a prolongé la période de floraison et par conséquent la pollinisation de l'ambrosie. En conséquence, l'axe central de la région a vu l'impact du pollen d'ambrosie augmenter à nouveau, en amplitude temporelle et géographique. La progression de la plante est particulièrement visible en Ardèche (territoire du SCoT), dans le nord de l'Ain et dans l'Allier.

Les durées d'exposition augmentent sur presque tous les territoires. Près de 80% des habitants ont été exposés à un Risque Allergique d'Exposition Pollinique (RAEP) « moyen » plus de 20 jours par an (et 32% à plus de 40 jours). Cela représente près de 6,4 millions de personnes.

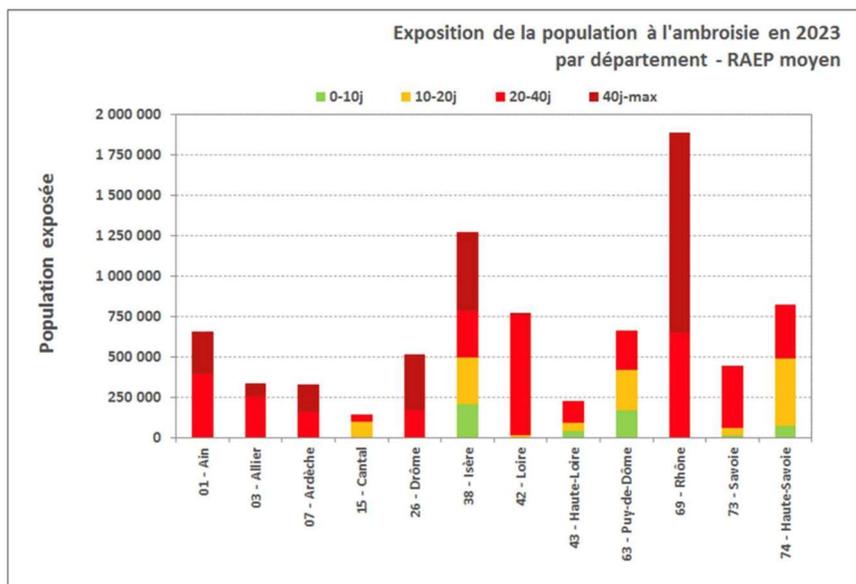
Bien que la profondeur temporelle soit encore trop faible pour dessiner une tendance fiable, on constate qu'à l'exception d'une relative accalmie en 2021, l'exposition au pollen d'ambrosie poursuit sa hausse, avec des niveaux comparables à 2018 et 2020.

### 2.5.3 La ressource en eau



La ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité est fondamentale pour la santé de la population, d'autant plus qu'elle offre particulièrement au territoire une lecture transversale de l'ensemble de ses composantes.

La ressource en eau de l'Ardèche méridionale présente aujourd'hui un paradoxe : elle reste globalement diversifiée et d'une bonne qualité chimique, mais elle devient de plus en plus vulnérable du point de vue de la santé environnementale.



#### 2.5.3.1 Qualité de l'eau distribuée

Du côté de l'eau distribuée, les analyses montrent un respect quasi systématique des limites nitrates et pesticides, tandis que la minéralisation reste modérée, sauf sur les plateaux basaltiques où la teneur en fer et manganèse peut colorer l'eau sans risque sanitaire sérieux. Un enjeu peut se situer au plan microbiologique : près d'une unité de distribution sur deux dans le sud d'Aubenas ne désinfecte pas son eau, car il s'agit de petits réseaux alimentant souvent moins de 500 habitants. Lors des orages d'été, la turbidité et la présence d'E. coli peuvent conduire à des mises en demeure sanitaires temporaires, ce qui illustre la nécessité de sécuriser davantage les captages.

Les masses d'eau souterraines sont, selon l'ARS, intrinsèquement très vulnérables : plus de 70 % des captages et

des débits présentent un indice de vulnérabilité « élevé » ou « très élevé », en particulier dans les karsts où l'infiltration est rapide et directe. Les nappes alluviales paraissent un peu moins sensibles, mais leurs secteurs les plus urbanisés restent exposés aux polluants domestiques et industriels en raison des échanges étroits entre la rivière et la nappe. Les procédures de protection progressent à un rythme de douze à quinze captages régularisés par an, mais quarante pour cent des collectivités n'atteignent toujours pas le score minimal de 70, faute de moyens techniques et financiers.

### 2.5.3.2 Un support touristique

En matière de loisirs aquatiques, l'image touristique reste très favorable : sur les 26 plages publiques contrôlées en 2023, 85 % ont obtenu un classement « bon » ou « excellent ». Cependant, des dépassements bactériologiques surviennent ponctuellement après les épisodes de ruissellement orageux, obligeant à des fermetures rapides de baignade dans les gorges ou sur la Beaume.

Les modélisations du programme Explore 2070 prévoient une hausse de la température de l'eau et une diminution des débits d'étiage pouvant atteindre 50 % en septembre-octobre ; cette évolution favorisera la prolifération estivale des cyanobactéries dans les retenues et les zones calmes, avec un risque accru pour la santé des baigneurs.

Les cours d'eau conservent une bonne résilience biologique puisque 62 % des masses d'eau atteignent le bon état écologique, mais vingt pour cent des tronçons subissent encore des altérations morphologiques liées aux seuils, aux recalibrages ou au déficit d'ombrage riparien.

### 2.5.3.3 Une quantité en suspens

La baisse structurelle des débits méditerranéens, déjà inférieurs au 1/10ème du module annuel et aggravée par des pertes karstiques, accentue les risques de mortalité piscicole, de concentration des polluants et de conflits d'usage

Le Plan de gestion de la ressource en eau impose donc des réductions de prélèvements, parfois jusqu'à cinquante pour cent, dans les bassins classés en déficit structurel, et fixe des débits d'objectif d'étiage ainsi que des débits de crise pour garantir la santé publique et le fonctionnement des milieux.

Les captages s'alimentent à la fois dans des sources de socle, des nappes alluviales, des aquifères basaltiques et surtout dans de vastes systèmes karstiques qui assurent déjà 37 % des volumes pompés dans le Sud et que le SDAGE classe comme « ressources majeures » pour l'alimentation future en eau potable.

La démographie touristique explosive, qui porte déjà la population potentielle à 630 000 personnes en été, exerce une pression saisonnière sur le réseau d'adduction Pont-de-Veyrières, capable de desservir 150 000 personnes mais dépendant de transferts estivaux. La performance de ce dispositif reste essentielle pour maintenir une eau de qualité sanitaire satisfaisante et éviter les ruptures de service lors des canicules.

détente comparables à ceux d'un séjour touristique classique mais sans barrière financière.

#### 2.5.3.4 L'eau au service du bien-être des habitants

Dans le quotidien des habitants de l'Ardèche méridionale, l'eau n'est pas seulement une ressource vitale ; elle sert aussi de « terrain de jeux » de proximité, particulièrement précieux pour des ménages dont le revenu médian reste inférieur à la moyenne départementale.

La rivière Ardèche, la Beaume, le Chassezac ou encore les plans d'eau de soutien d'étiage offrent, à moins de trente minutes de la plupart des bourgs, des plages publiques gratuitement accessibles, surveillées durant l'été et classées « bon » à « excellent » sur le plan sanitaire pour plus de 85 % d'entre elles

Se baigner, pratiquer le canoë, pêcher ou simplement pique-niquer au bord de l'eau devient ainsi une forme de « vacances à domicile » qui ne requiert ni transport onéreux ni frais d'entrée, un atout décisif quand le budget loisir est serré.

Cette accessibilité joue à plusieurs niveaux sur le bien-être :

- Sur le plan physique : lors des épisodes caniculaires, fréquents depuis quelques étés, la possibilité de se rafraîchir rapidement réduit le risque de stress thermique, surtout pour les personnes âgées ou les jeunes enfants. Sur le plan psychologique : les enquêtes de l'Observatoire régional de la santé montrent que le contact régulier avec un milieu aquatique — le bruit de l'eau, la végétation riparienne ombragée — diminue l'anxiété et renforce le sentiment d'appartenance au territoire.
- Sur le plan social, la rivière fonctionne comme un espace de convivialité intergénérationnel ; chaque été, des familles qui ne peuvent pas se permettre une semaine de vacances louent une demi-journée de canoë ou simplement partagent un goûter sur la plage, créant des moments de

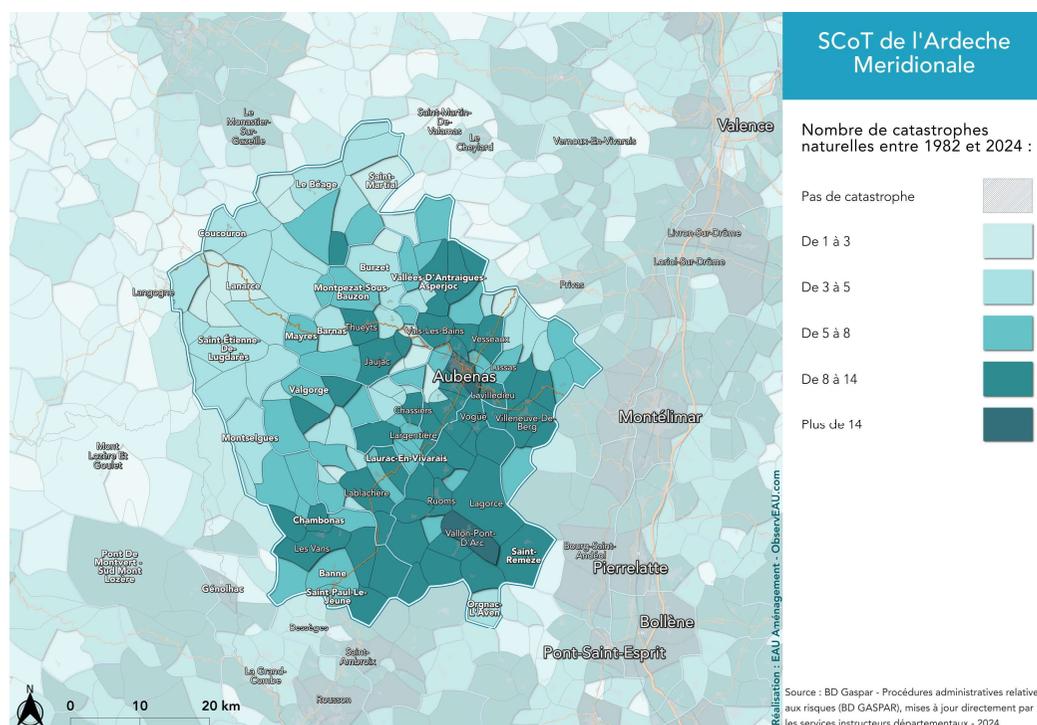
Les retombées économiques locales profitent indirectement aux ménages, mais c'est surtout l'effet redistributif non monétaire qui marque. Cette équité d'accès dépend toutefois de la préservation de la qualité de l'eau.

Ainsi, assurer la qualité et la disponibilité de la ressource en été, c'est offrir à la population locale la possibilité de déconnecter, de se rafraîchir et de s'épanouir sans quitter la vallée — un facteur de santé publique et de cohésion sociale dont l'importance ne fera que croître avec le réchauffement climatique.

## 2.5.4 Risques naturels – vulnérabilité

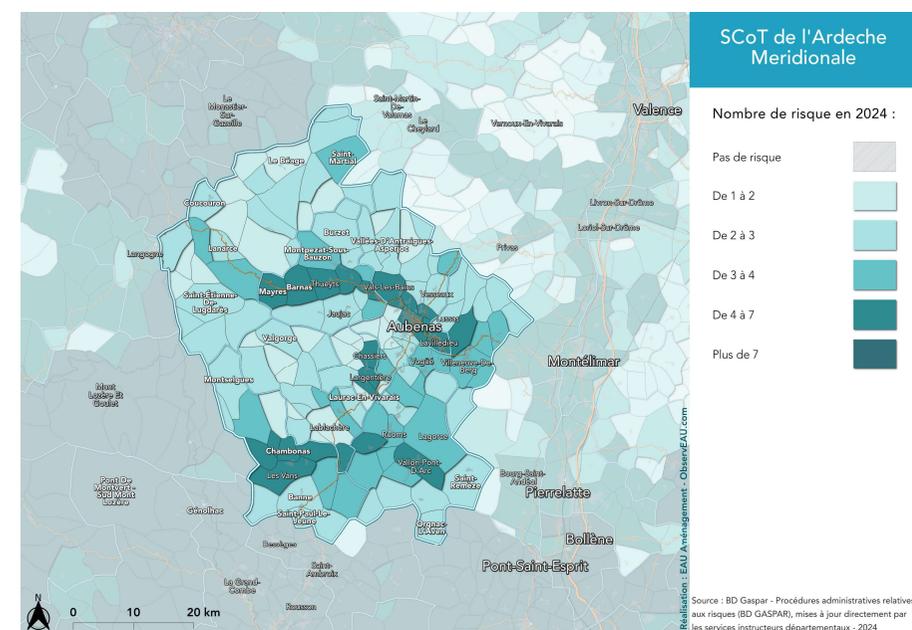
La multiplication des événements extrêmes fait subir des dégâts matériels importants avec des risques de mortalité et des conséquences psychologiques. A titre d'exemple, les inondations ont très souvent des répercussions psychologiques sur les victimes.

*Nombre de catastrophes naturelles par commune sur le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale pour la période 1982-2024 (source : Géorisques, Traitement OBSERV'EAU - E.A.U)*



A l'échelle du SCoT de l'Ardèche méridionale 3 types de catastrophes naturelles sont recensées : inondation, climatique et tectonique. Les communes d'Aubenas et de Vallon-Pont-d'Arc comptabilisent par le passé le plus grand nombre de catastrophes naturelles (plus de 14 depuis 1982). Il s'agit principalement d'inondations et des catastrophes climatiques.

*Nombre d'aléa par communes sur le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale en 2024 (source : Géorisque, Traitement E.A.U)*



## 2.5.5 Les nuisances et pollutions

Les nuisances et pollutions jouent sans surprise un rôle direct sur la santé de la population, à des degrés et cibles différents.

### 2.5.5.1 La qualité de l'air

Selon l'Organisation mondiale de la santé, la pollution de l'air est à l'origine d'environ 7 millions de décès prématurés par an dans le monde, dont 3,7 millions du fait de la pollution de l'air extérieur.

Le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale a connu une diminution notable des émissions de polluants atmosphériques au cours des deux dernières décennies. Les émissions de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) ont fortement diminué entre 2000 et 2014 avant de se stabiliser, tandis que celles d'ammoniac (NH<sub>3</sub>) ont suivi une baisse progressive d'environ 24 % en 23 ans. Les émissions de particules ont été réduites de moitié sur cette même période, et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) ainsi que les oxydes d'azote (NOx) ont enregistré une diminution de 56 %.

Concernant les gaz à effet de serre (GES), les émissions ont diminué de 561 kteq CO<sub>2</sub> en 2000 à 443,5 kt en 2023, représentant 0,9 % des émissions de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

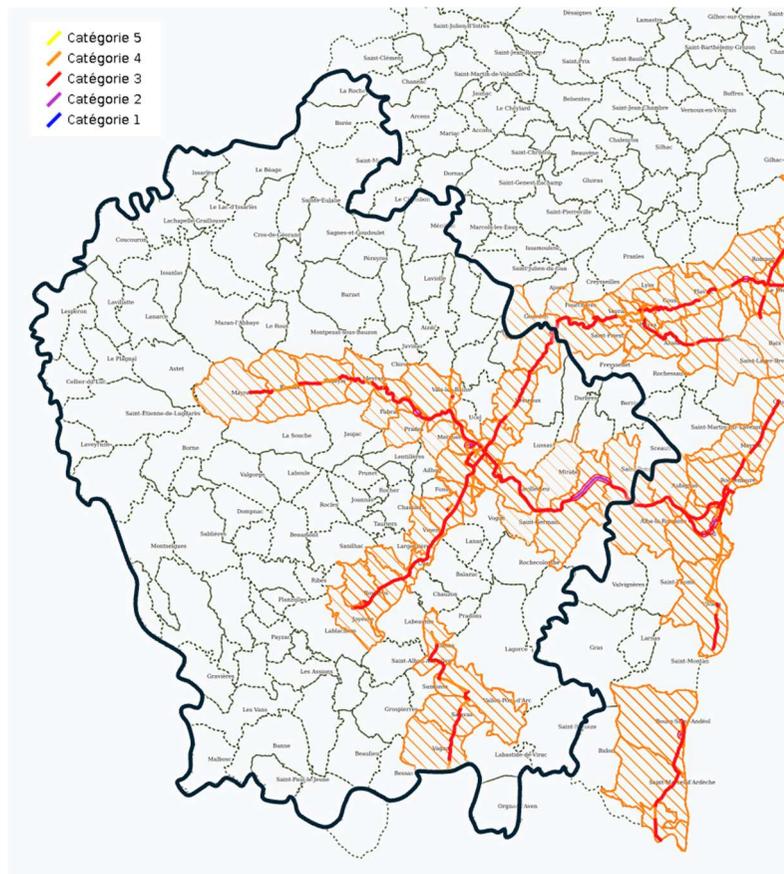
### 2.5.5.2 Les émissions sonores

Le bruit constitue une nuisance très présente dans la vie quotidienne des français : 86 % d'entre-eux se déclarent gênés par le bruit à leur domicile. Au-delà de la gêne, l'excès de bruit a des effets sur la santé, auditifs (surdit , acouph nes...) et extra-auditifs (pathologies cardiovasculaires...). L'am lioration de l'environnement sonore est l'une des actions phares du 4 me plan national sant  environnement « Un environnement, une sant  ».

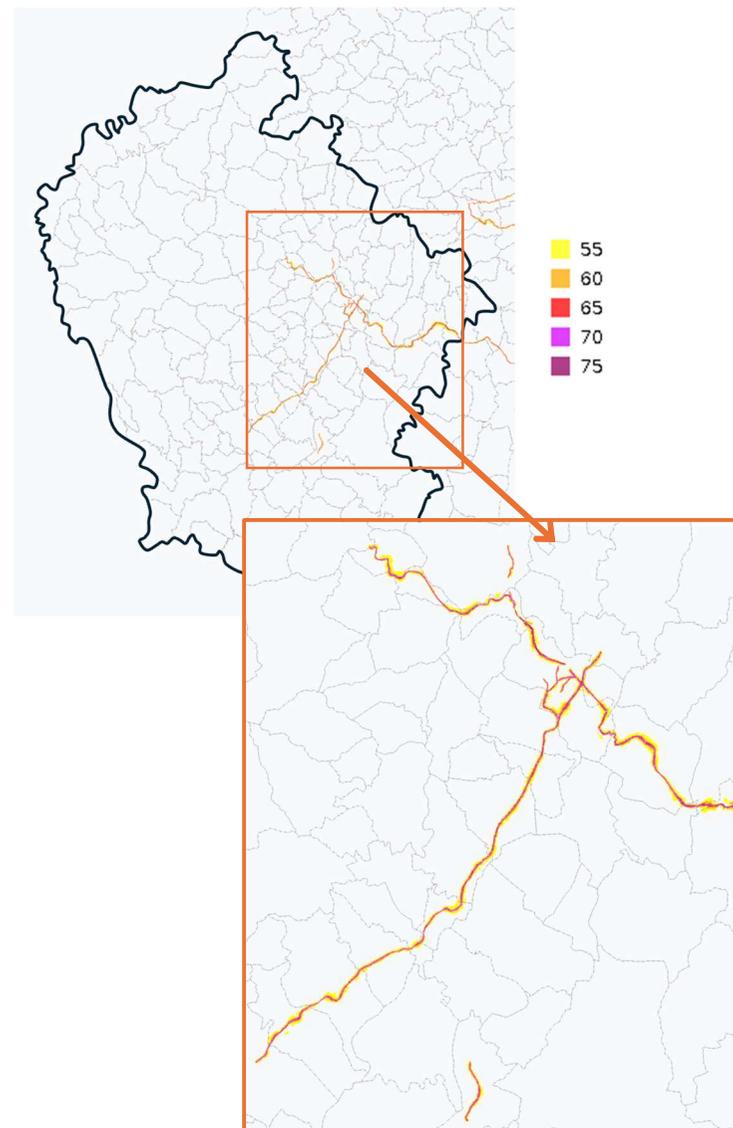
Les nuisances sonores sont pour beaucoup li es aux petites et aux grandes infrastructures constituant un maillage dense sur l'ensemble du territoire.  galement, les parcours domicile travail de premier flux sont nombreux et d passent les fronti res du territoire.

A terme, on peut pressentir une diminution des nuisances de par les  volutions du parc automobile. Il faut toutefois rester prudent.

Classement sonore des infrastructures de transports sur le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale (source : DDT7)



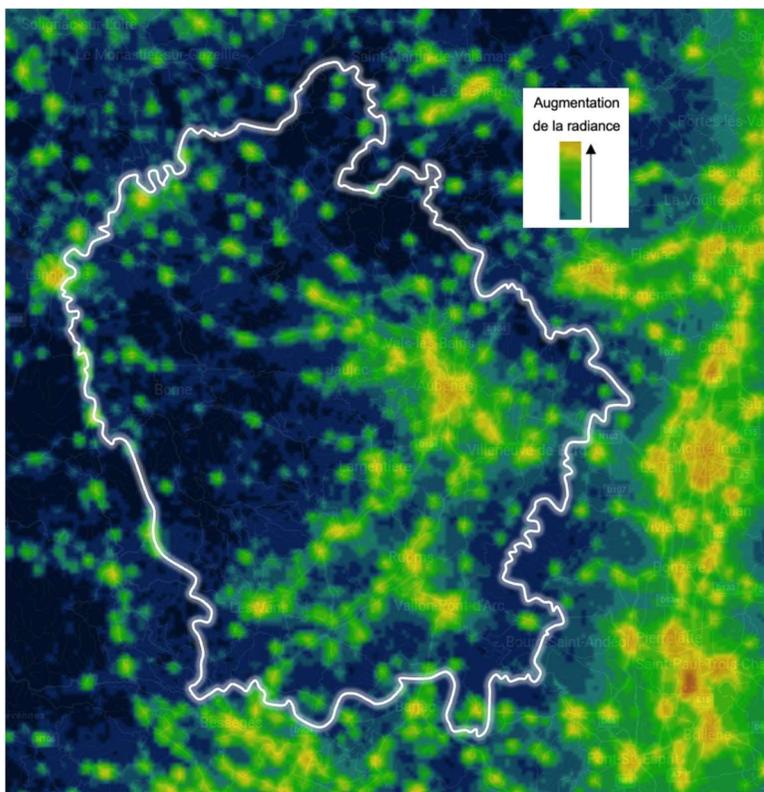
Carte des zones exposées au bruit selon l'indicateur Lden (période de 24h), par pas de 5 dB(A) à partir de 55 dB(A) sur le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale (source : DDT7)



### 2.5.5.3 Les pollutions lumineuses

La pollution lumineuse désigne l'excès ou la mauvaise utilisation de la lumière artificielle nocturne. Elle se manifeste sous plusieurs formes : l'éblouissement (suréclairage direct), la lueur du ciel (éclaircissement du ciel nocturne), l'intrusion lumineuse (éclairage non désiré) et l'encombrement (accumulation excessive de lumières).

*Émissions lumineuses sur le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale (source : [lighttrends.lightpollutionmap](http://lighttrends.lightpollutionmap))*



La lumière artificielle a des conséquences biologiques sur les oiseaux, les insectes et les mammifères mais aussi sur les humains. La pollution lumineuse peut perturber le comportement naturel des animaux et soulève un certain nombre de problèmes de santé humaine.

La pollution lumineuse sur le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale est particulièrement marquée dans les zones urbanisées où les éclairages publics, commerciaux et résidentiels sont concentrés. Les communes telles que Aubenas, Labegude, Ruoms, les Vans, Vallon-Pont-d'Arc, etc. en sont des exemples significatifs. Cette intensité lumineuse se prolonge également le long des principaux axes routiers, notamment la route nationale N102, ainsi que les routes départementales D104, D536 et D579, où les infrastructures d'éclairage destinées à sécuriser la circulation contribuent à accentuer cette pollution.

Cependant, le territoire du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche dispose d'un ciel étoilé d'exception. Il y est notamment possible d'apercevoir la voie lactée à l'œil nu alors que 80 % de la population mondiale ne voit plus les étoiles.

Pour faire reconnaître ce patrimoine céleste et pour le préserver, le Parc sera bientôt candidat au label Réserve internationale de ciel étoilé attribué par l'IDA (International Dark – Sky Association)

#### 2.5.5.4 Radon

Depuis 1987, le radon est classé comme cancérigène pulmonaire certain pour l'homme par le CIRC. Il constitue la seconde cause de cancer du poumon après le tabagisme.

L'exposition domestique au radon serait responsable de 5 % à 12 % des décès annuels par cancer du poumon. Il existe une relation dose/effet linéaire entre l'exposition moyenne et le risque relatif de cancer du poumon. Par ailleurs, une interaction entre le radon et le tabac a été mise en évidence.

Les trois catégories sont présentées sur le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale (avec la plupart des communes en catégorie 3).

## 2.6 Le climat

### 2.6.1 Les îlots de chaleurs

En plus du climat local, influencé par différents paramètres météorologiques comme la température, l'humidité relative et le vent, plusieurs causes de source anthropique favorisent l'émergence et l'intensification des îlots de chaleur urbains. Ces causes sont :

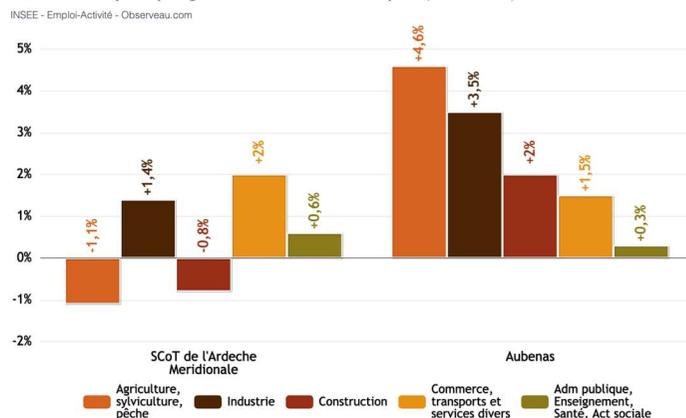
- Les émissions de gaz à effet de serre
- La perte progressive du couvert forestier dans les milieux urbains
- L'imperméabilité des matériaux
- Certaines propriétés thermiques des matériaux
- La morphologie urbaine
- La chaleur anthropique.

Sur le plan de la santé humaine :

- Les îlots de chaleur urbains sont responsables d'une hausse de la mortalité lors de périodes de vagues de chaleur
- La chaleur accablante engendrée par les îlots de chaleur urbains peut créer un stress thermique chez les personnes qui y résident ou qui y travaillent

Précisions sur les indicateurs de l'emploi (source INSEE, Traitement OBSERVEAU)

TCAM des emplois par grands secteurs économiques (2015-2021)

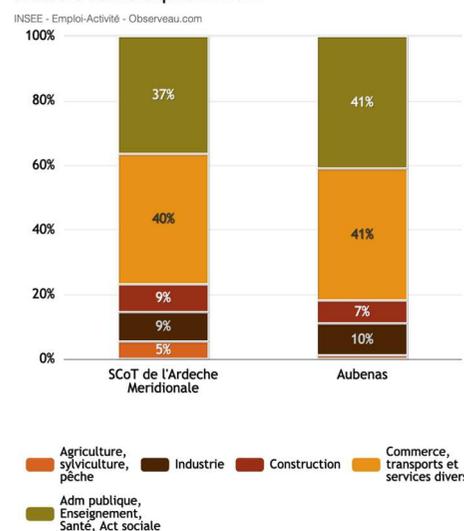


Elle peut provoquer des inconforts, des faiblesses, des troubles de la conscience, des crampes, des syncopes, des coups de chaleur, voire exacerber les maladies chroniques préexistantes comme le diabète, l'insuffisance respiratoire, les maladies cardiovasculaires, cérébrovasculaires, neurologiques ou rénales, au point de causer la mort.

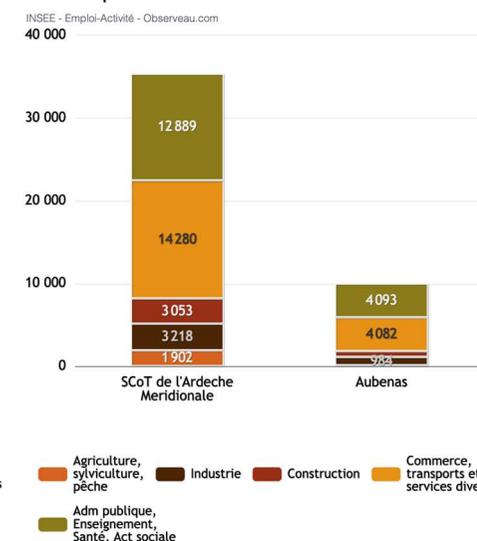
Parmi les personnes les plus vulnérables à ce phénomène, on retrouve :

- Les personnes atteintes de maladies chroniques, en particulier de troubles mentaux
- Les personnes défavorisées socialement ou économiquement
- Les travailleurs extérieurs
- Les sportifs extérieurs de haut niveau
- Les très jeunes enfants
- Les personnes âgées

Part d'emploi par grands secteurs économiques en 2021



Nombre d'emploi par grands secteurs économiques en 2021



Ainsi si on établit un parallèle avec le profil démographique et économique avec la commune d'Aubenas (secteur où les îlots de chaleurs sont les plus importants) :

- Concentre la population la plus importante
- Présente un taux de population jeune de 13 % (tranche des 0-14 ans)
- Présente un taux de population âgée (supérieure à 60 ans) de 36 %. Par ailleurs on observe que le taux de vieillissement de la population augmente ; indice de 1,48 en 2021 avec une accélération de cet indice
- Présente un taux important d'emplois dit « extérieurs » (17 %) qui sont essentiellement liés à l'industrie et à la construction.

### 2.6.1.1 Les effets de canicules

La chaleur a un impact très rapide. L'état de santé peut se dégrader rapidement et nécessiter des soins urgents. Chaque année, on observe pendant les épisodes de chaleur des recours aux soins pour des pathologies spécifiquement ou en grande partie dus à l'exposition à la chaleur : coup de chaleur ou hyperthermie, déshydratation et hyponatrémie. Tout le monde peut souffrir de la chaleur. Cependant, certaines personnes sont plus à risques. Il s'agit des :

- Personnes âgées
- Nourrissons
- Travailleurs exposés à la chaleur, à l'extérieur ou dans une ambiance chaude à l'intérieur
- Femmes enceintes
- Personnes souffrant de maladies chroniques
- Personnes prenant certains médicaments
- Personnes handicapées
- Personnes isolées, dépendantes ou fragiles
- Personnes précaires

L'urbanisme a un rôle à jouer pour lutter contre les phénomènes de canicule en intégrant une ingénierie climatique dans les aménagements : îlots de fraîcheur,

bioclimatisme, densité-ombrage, couleur des matériaux, végétalisation, courant d'air...etc. Rappelons que le taux de végétalisation des enveloppes urbaines de l'ensemble du territoire est d'en moyenne de 3,6 % tandis que celui à l'échelle du département de l'Ardèche est de 2,8 %.

Le parallèle avec le profil démographique et économique rejoint celui décrit pour les îlots de chaleur précédemment. Les enjeux de santé liés sont donc très importants.

CHALEUR MODÉRÉE	CHALEUR FORTE	CHALEUR INTENSE
→ Personnes sans-abri	→ Personnes sans-abri	→ Personnes sans-abri
→ Personnes fragiles (mauvaise santé, habitat surexposé à la chaleur)	→ Personnes fragiles (mauvaise santé, habitat surexposé à la chaleur)	→ Personnes fragiles (mauvaise santé, habitat surexposé à la chaleur)
→ Travailleurs surexposés à la chaleur	→ Travailleurs surexposés à la chaleur	→ Travailleurs surexposés à la chaleur
→ Nourrissons et personnes âgées	→ Nourrissons et personnes âgées	→ Nourrissons et personnes âgées
→ Adultes et enfants en bonne santé, passant beaucoup de temps à l'intérieur et plutôt sédentaires	→ Adultes et enfants en bonne santé, passant beaucoup de temps à l'intérieur et plutôt sédentaires	→ Adultes et enfants en bonne santé, passant beaucoup de temps à l'intérieur et plutôt sédentaires
→ Adultes et enfants en bonne santé et pratiquant une activité physique régulière	→ Adultes et enfants en bonne santé et pratiquant une activité physique régulière	→ Adultes et enfants en bonne santé et pratiquant une activité physique régulière
→ Adultes en très bonne santé et pratiquant une activité physique régulière et soutenue	→ Adultes en très bonne santé et pratiquant une activité physique régulière et soutenue	→ Adultes en très bonne santé et pratiquant une activité physique régulière et soutenue

LÉGENDE

POPULATION TRÈS MAL ACCUIMATÉE (rouge)

POPULATION PARTIELLEMENT ACCUIMATÉE (orange)

POPULATION TRÈS BIEN ACCUIMATÉE (jaune)

## 2.7 Et demain ? Les perspectives d'évolution

Cette partie permet, au-delà des chiffres connus à l'heure actuelle, d'établir des perspectives d'évolution au regard des connaissances d'aujourd'hui et des tendances à venir.

Ces évolutions, selon l'indicateur et la thématique en question, sont étudiées au regard de :

- L'impact du changement climatique
- Des tendances démographiques et sociales
- Des mutations économiques
- Des mutations techniques

Ces éléments sont étudiés et évalués en tenant compte de la tendance stratégique nationale mais hors politiques et stratégies à venir et déterminées par le SCOT qui pourraient venir en modifier les conséquences.

### 2.7.1 Les effets du changement climatique sur la santé et les facteurs environnementaux du territoire

Selon un rapport de Santé Publique France mis à jour en 2019, il est aujourd'hui admis que le changement climatique affectera la santé humaine, selon des mécanismes directs et indirects. Depuis le premier rapport du Groupement intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC), les observations et les modélisations permettent une compréhension accrue des changements climatiques observés et projetés, et de leurs impacts sur l'environnement et la

société. Ces changements interviennent dans un contexte de perturbations environnementales, démographiques et sociales et de globalisation économique.

Plusieurs risques sanitaires et événements environnementaux susceptibles d'être exacerbés par le changement climatique sont classiquement identifiés dans les rapports français et européens : émergence ou réémergence de maladies infectieuses, augmentation en fréquence et en intensité des événements extrêmes, modifications profondes de l'environnement. En s'appuyant sur la littérature et sur son expertise interne, l'Institut de veille sanitaire (InVS) s'est attaché à expliciter pour chaque risque l'état des connaissances actuelles, à identifier et à décrire les systèmes de surveillance et d'alerte existants, et à identifier les questions posées par le changement climatique en termes de connaissances et de surveillance.

Face à cette complexité, l'étude des impacts sanitaires du changement climatique s'appuie principalement sur les jugements d'expert. De nombreux rapports nationaux recensant les risques sanitaires potentiels sont disponibles. Ils s'accordent tous sur trois types d'impacts principaux :

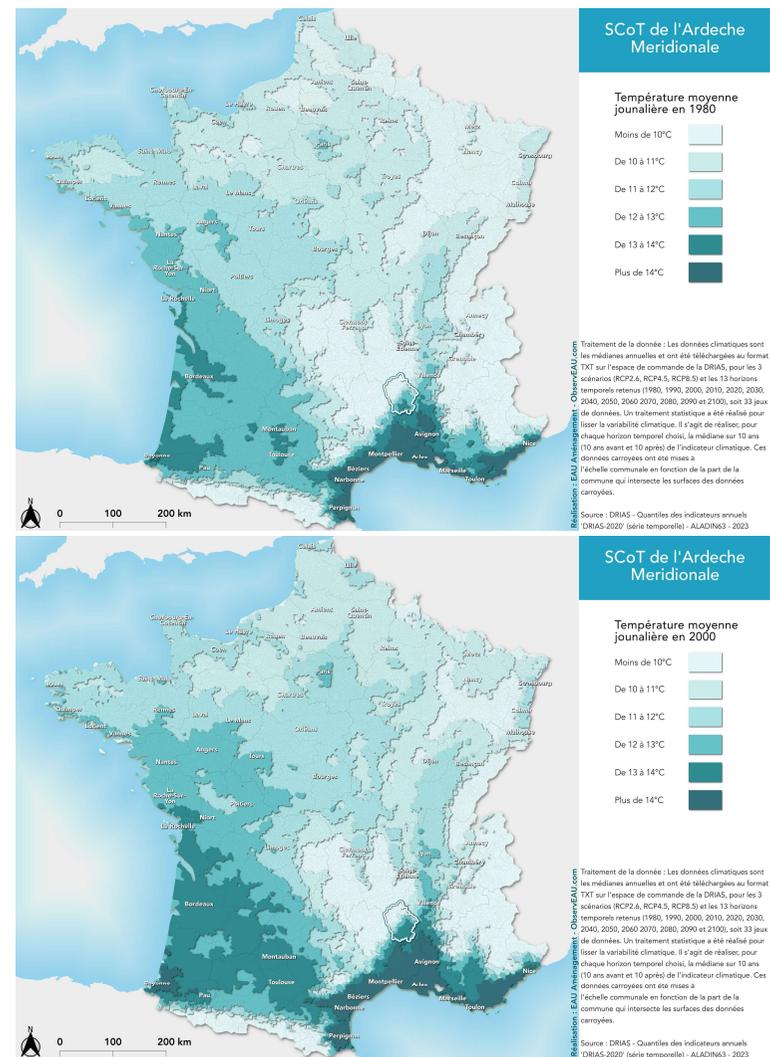
- Une augmentation en fréquence et en intensité des événements climatiques extrêmes,
- L'émergence ou la réémergence maladies infectieuses,
- Des modifications progressives de l'environnement et des modes de vie modifiant des expositions existantes, voire entraînant de nouvelles expositions.

Ces impacts potentiels désignent le changement climatique comme une menace pour la santé humaine. La sécurité sanitaire et la santé publique ont été identifiées comme la première finalité de la stratégie nationale française d'adaptation au changement climatique.

Selon le rapport, les changements globaux recouvrent les changements climatiques et l'ensemble des autres changements d'origine anthropique ayant des conséquences générales telles que l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, la diminution de biodiversité, les modifications des systèmes hydrologiques et de l'approvisionnement en eau douce, la dégradation des sols et les pressions exercées sur les systèmes de production vivrière. Tous ces changements environnementaux, sociétaux et économiques conduisent à une fragilisation des systèmes humains ou naturels et aggravent potentiellement la vulnérabilité au changement climatique.

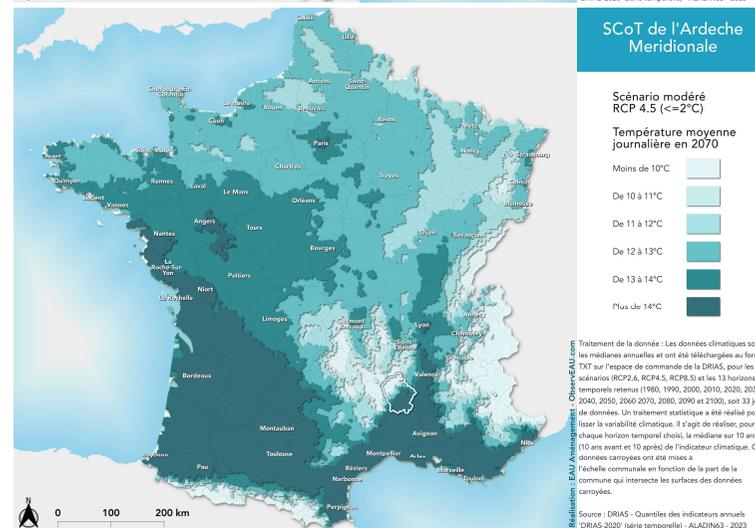
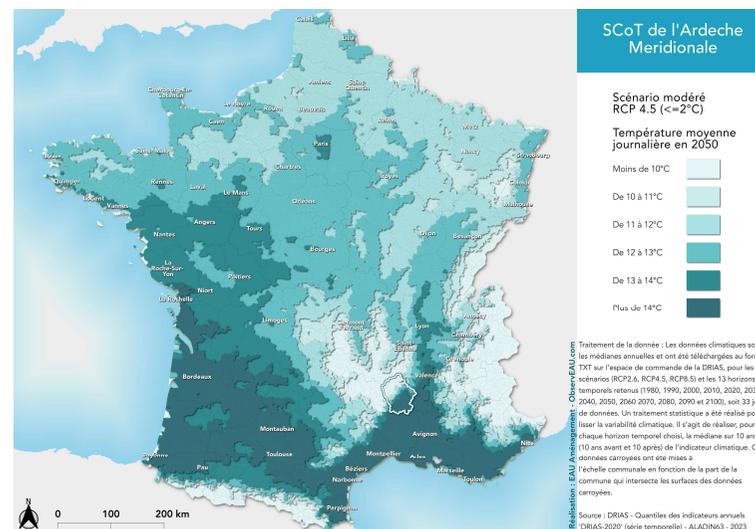
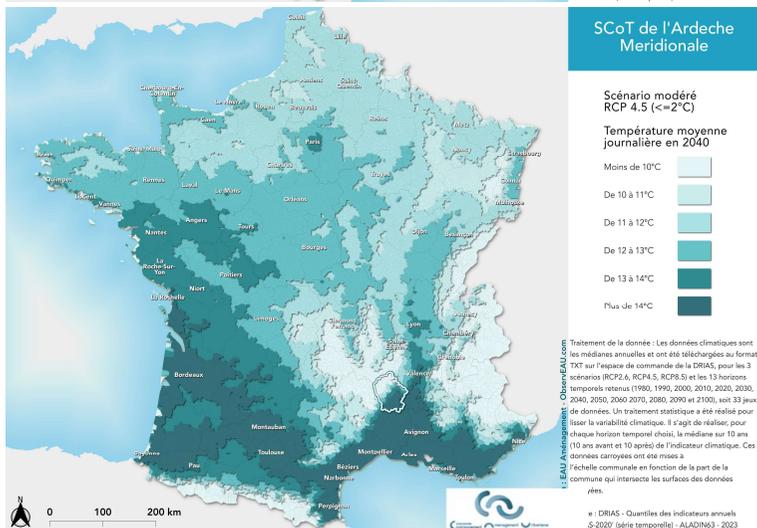
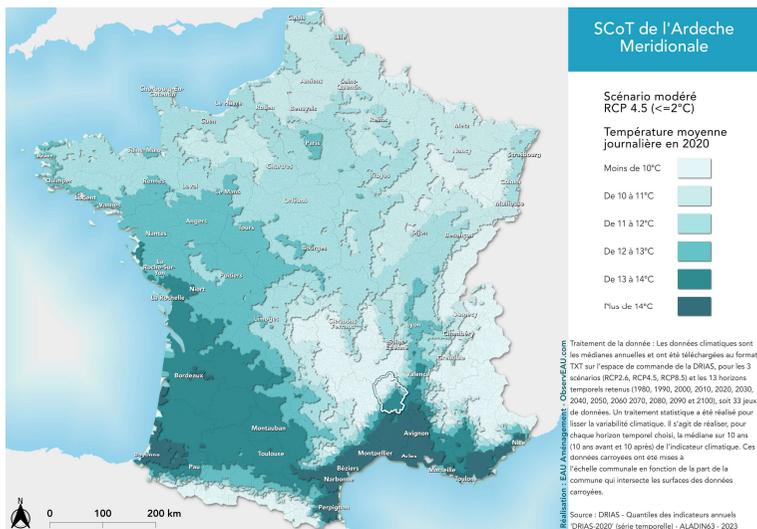
L'évolution du climat passé à l'échelle de la France et notamment avec un zoom sur le SCoT de l'Ardèche Méridionale est la suivante.

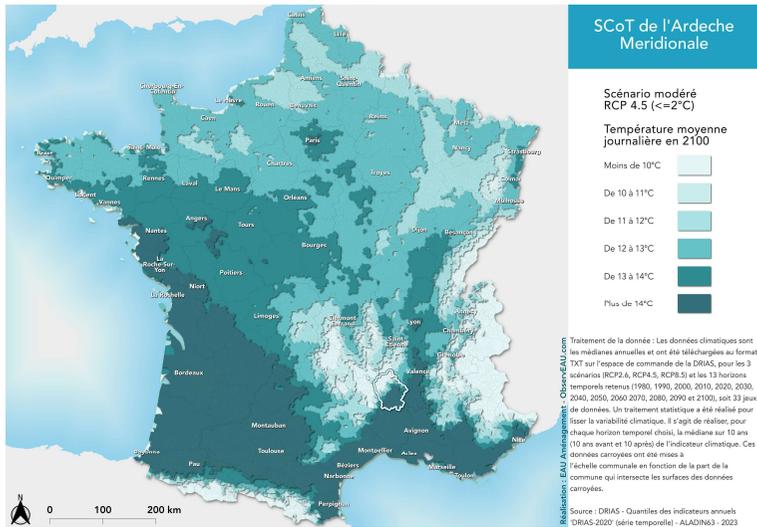
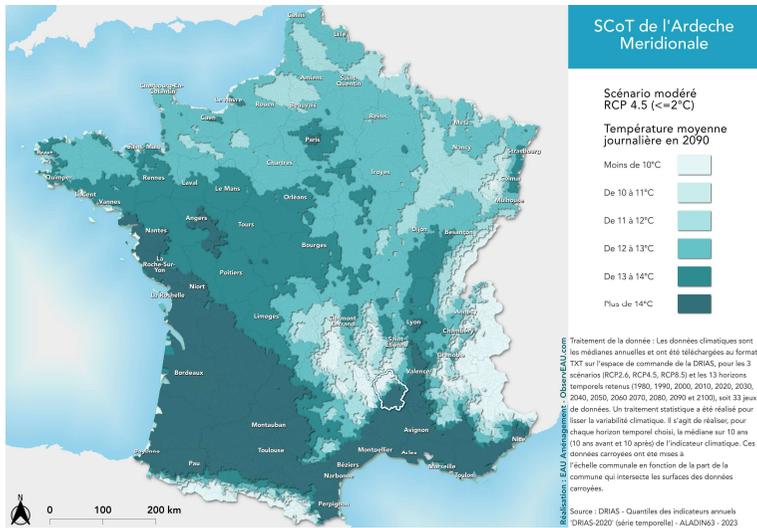
Climat passé (source GIEC, Traitement E.A.U Observ'eau)



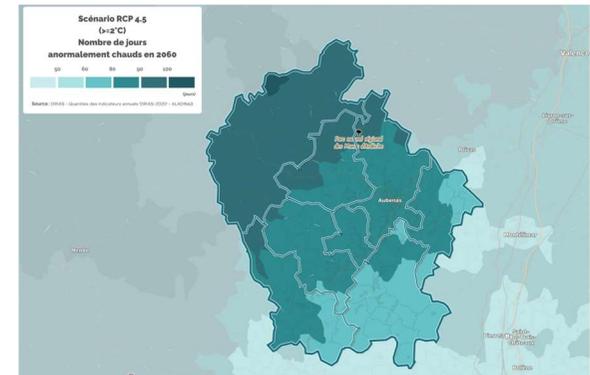
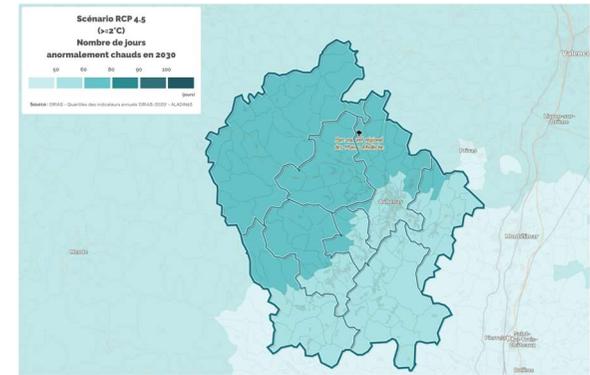
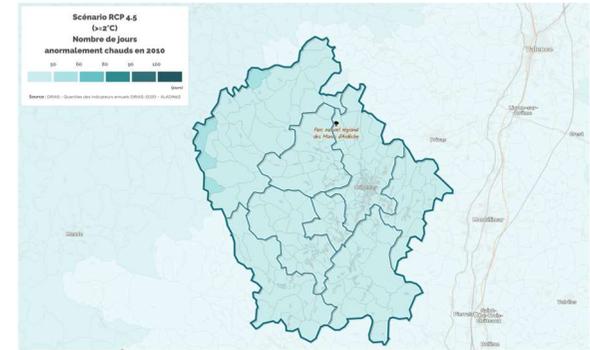
La tendance nationale selon le scenarii modéré s'établit de la sorte.

Climat futur (paramètre température) selon le scénario modéré du GIEC (source GIEC, Traitement E.A.U Observ'eau)





*Climat futur (Nombre de jours anormalement chaud) selon le scénario modéré du GIEC (source GIEC, Traitement E.A.U Observ'eau)*



Ces trois cartes illustrent l'évolution du nombre de jours « anormalement chauds » – c'est-à-dire le nombre de nuits où la température minimale dépasse de 5 °C le 90<sup>e</sup> centile journalier de référence dans la région, selon le scénario intermédiaire RCP 4.5 du GIEC. C'est à dire, on recense toutes les nuits où la température minimale dépasse de 5 °C ce qu'elle devrait être en moyenne pour cette date.

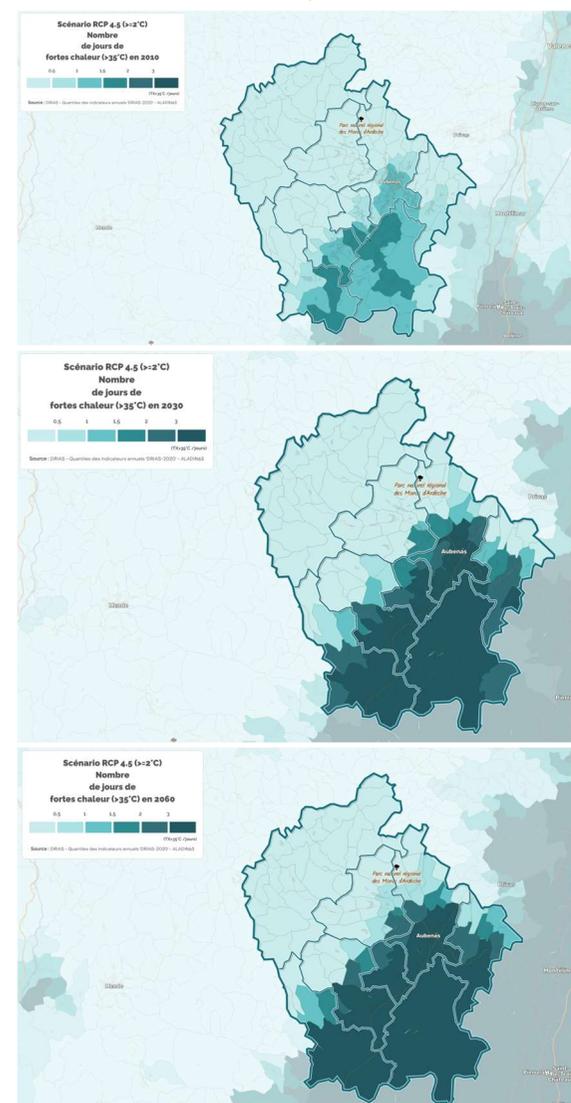
Pour la période de référence autour de 2010, on compte moins de trente de ces nuits par an sur la quasi-totalité du territoire. Seuls quelques territoires, surtout à l'extrémité nord-ouest, atteignent ponctuellement ce seuil, ce qui indique que les nuits exceptionnellement chaudes restaient alors peu fréquentes et très localisées.

D'ici à 2030, la majeure partie du territoire bascule dans la tranche de trente à soixante nuits « anormalement chaudes ». Le nord-ouest franchit même parfois le palier des soixante, signe qu'en l'espace de deux décennies, la fréquence de ces épisodes s'accroît de manière déjà préoccupante.

En 2050, la quasi-intégralité de la région subit entre soixante et quatre-vingt-dix de telles nuits par an, voire plus de cent dans les secteurs les plus exposés (zones urbaines ou massifs élevés). Ainsi, d'ici trente-cinq ans, c'est un tiers de l'année qui pourrait être rythmé par des nuits anormalement chaudes, avec des impacts forts sur la qualité du sommeil, la santé cardiovasculaire, la biodiversité nocturne et la consommation énergétique (climatisation).

Ces projections soulignent l'urgence de conjuguer deux leviers : réduire dès que possible les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la progression de ces nuits extrêmes, et déployer des mesures d'adaptation notamment aux systèmes de montagne — végétalisation urbaine, isolation thermique nocturne, gestion ciblée de la fraîcheur des bâtiments, préservation des zones humides — afin de limiter les répercussions de ces températures minimales anormalement élevées.

*Climat futur (Nombre de jours de forte chaleur >35 °C) selon le scénario modéré du GIEC (source GIEC, Traitement E.A.U Observ'eau)*



Ces trois cartes montrent l'évolution du nombre de journées où la température maximale dépasse 35 °C, sous le scénario intermédiaire RCP 4.5 du GIEC, et permettent d'identifier très clairement un creusement des disparités spatiales, avec un Sud-Est (vallées de Vallon-Pont-d'Arc, Les Vans, gorges de l'Ardèche) beaucoup plus exposé que le massif schisteux du nord-ouest.

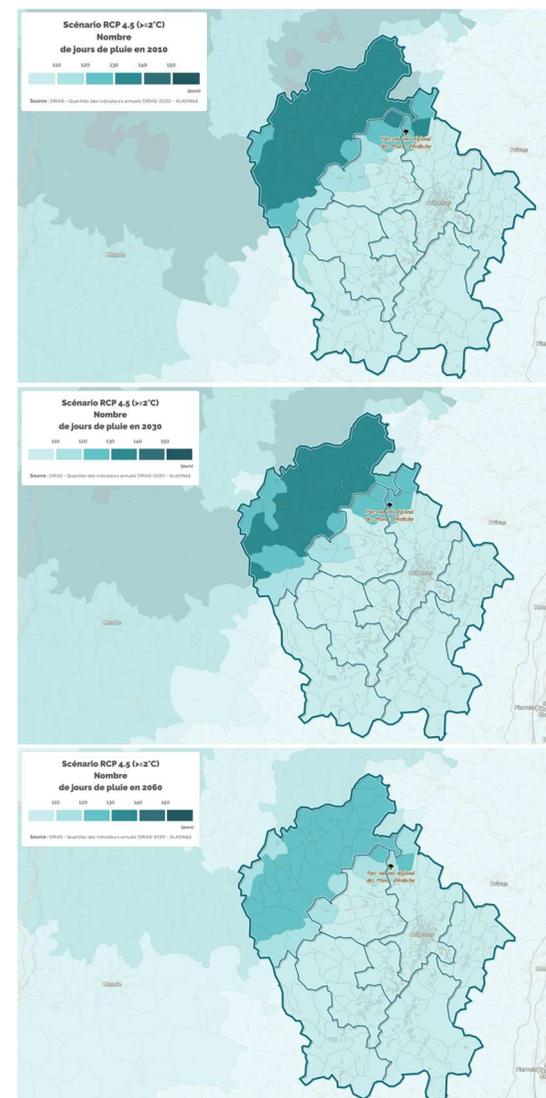
Autour de 2010, ce sont surtout les cantons situés en fond de vallée, au sud-est, qui enregistrent déjà quelques journées chaudes supérieures à 35 °C (de 1 à 3 jours par an), tandis que le reste du territoire en compte moins d'une. Cette légère prévalence s'explique par l'effet de cuvette et l'inversion thermique limitée dans ces secteurs de basse altitude.

En 2030, la majorité des communes du Sud-Est bascule dans la classe 3–6 jours annuels > 35 °C, et certains points les plus abrités des vents y dépassent parfois les 6 jours. Les températures extrêmes s'étendent progressivement vers l'ouest et le nord, mais restent encore plus rares sur les plateaux élevés.

D'ici 2050, la zone de Vallon-Pont-d'Arc et Les Vans pourrait subir entre 10 et 12 journées annuelles à plus de 35 °C, parfois jusqu'à 15 dans les gorges bien encaissées. À ce stade, même des secteurs intermédiaires (500–700 m d'altitude) approchent les 5 à 8 jours de forte chaleur.

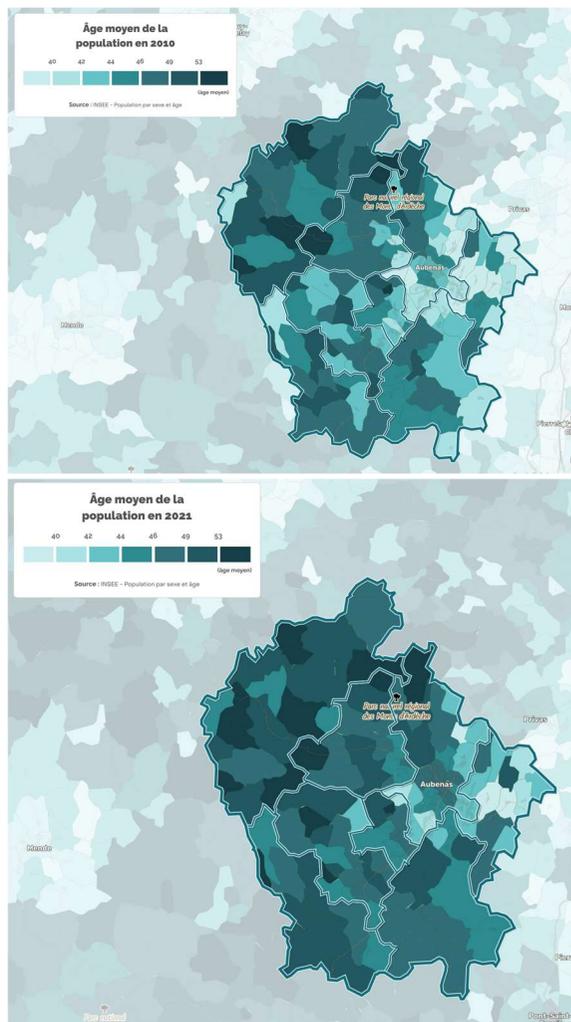
Ainsi, dans la vallée de l'Ardèche méridionale, on passerait de quelques canicules ponctuelles à plus d'une dizaine de jours extrêmes chaque été, avec des conséquences directes sur le tourisme, l'agriculture (stress hydrique accru pour la vigne et l'oléiculture) et la santé locale (risque d'insolation et de déshydratation plus élevé). Ces projections soulignent l'urgence de développer, dès maintenant, des stratégies d'atténuation mais surtout d'adaptation ciblées pour répondre à chaque enjeu.

*Climat futur (paramètre précipitations) selon le scénario modéré du GIEC (source GIEC, Traitement E.A.U Observveau)*



Rappelons que le territoire du SCoT est un territoire avec une évolution significative du taux de vieillissement.

*Évaluation territorialisée de l'âge moyen de la population (source INSEE 2010-2021, Traitement OBSERVEAU)*



Par ailleurs les projections Omphale à l'échelle du département précisent les éléments suivants « Le vieillissement se manifesterait à la fois par une hausse du nombre de personnes de 75 ans ou plus (+ 40 400) et par la baisse de celles des moins de 20 ans (- 16 100). La part des personnes de 75 ans ou plus passerait de 12 % en 2018 à 23 % en 2070. Ces parts sont plus élevées que celles de la région (9 % en 2018 et 18 % en 2070).

L'âge moyen de la population ardéchoise augmenterait de sept ans (44,5 ans en 2018 contre 51,8 ans en 2070). Par ailleurs, la part des personnes âgées de 20 à 64 ans, correspondant en grande partie aux âges d'activité professionnelle, progresserait entre 2018 et 2070, passant de 42,8 % à 44,6 % » A l'échelle du SCoT, à ce jour les flux migratoires sur le territoire concernent 19,20 % de population de moins de 20 ans et 19,3 % de personnes de 60 à 75 ans soit des personnes très sensibles au changement climatique.

Également, 18,7 % des nouveaux arrivants ont entre 20 et 30 ans soit une population en âge de faire des enfants.

Ce contexte démographique permet de souligner la haute sensibilité de la population face aux changements climatiques et ses effets importants sur la santé dans le contexte que connaît le SCoT de l'Ardèche Méridionale décrit ci-avant.

Dans l'édition 2021 du rapport Groundswell, la Banque mondiale avertit que le changement climatique constitue un facteur de migration de plus en plus puissant qui pourrait contraindre, d'ici à 2050, quelques 216 millions de personnes dans le monde en développement à migrer à l'intérieur de leur pays. Des foyers de migration climatique interne pourraient apparaître dès 2030 et s'accroître progressivement jusqu'en 2050. Le rapport estime également qu'une action immédiate et coordonnée en vue de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) et de soutenir un développement vert, résilient et inclusif pourrait diminuer l'ampleur des migrations climatiques internes de 80 %.

Le rapport formule des recommandations stratégiques susceptibles de ralentir les facteurs sous-jacents des migrations climatiques et de se préparer à des flux migratoires inévitables qui potentiellement pourront engendrer des enjeux d'ordre sanitaire :

- Réduire les émissions mondiales de GES et tout faire pour atteindre les objectifs de limitation de la hausse des températures de l'accord de Paris ;
- Intégrer les migrations climatiques internes dans la planification prospective d'un développement vert, résilient et inclusif ;
- Se préparer à chaque phase de la dynamique migratoire afin que les migrations climatiques internes, utilisées comme stratégie d'adaptation, produisent des résultats positifs dans le domaine du développement ;
- Investir dans une meilleure compréhension des facteurs des migrations climatiques internes afin d'éclairer des politiques bien ciblées.

#### **2.7.1.1 Croisement des paramètres climatiques avec la tendance du profil démographique du territoire**

#### **2.7.2 Tendances liées à la ressource en eau**

À l'horizon 2050, la ressource en eau sur le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale devrait être soumise à des pressions accrues en raison des évolutions climatiques. Les débits estivaux des cours d'eau pourraient enregistrer une diminution d'environ 30 %, accompagnée d'un allongement des périodes de bas débits, accentuant ainsi les tensions sur les milieux aquatiques et les usages. La capacité de remplissage des réserves de soutien d'étiage serait également réduite d'environ 15 %, limitant leur efficacité pour le maintien des débits en période de sécheresse. Par ailleurs, la recharge des ressources souterraines connaîtrait un recul, compromettant leur rôle de soutien aux écoulements de surface en été. Ces évolutions nécessitent une adaptation des stratégies de gestion de l'eau afin de préserver les équilibres écologiques et d'assurer un approvisionnement durable pour les différents usagers du territoire.

Également, la qualité écologique des rivières du territoire du SCoT pourrait être fragilisée par l'évolution des conditions hydrologiques et climatiques. La diminution des débits réduirait la capacité de dilution des rejets d'eaux usées, entraînant une concentration accrue de nutriments issus des activités urbaines et agricoles. Cette situation favoriserait le développement d'algues et de cyanobactéries, accentuant les phénomènes d'eutrophisation et dégradant la qualité des milieux aquatiques. Par ailleurs, l'efficacité des stations d'épuration pourrait être altérée, notamment en raison des températures élevées et des variations des flux d'eau, compromettant leur capacité à limiter les apports polluants. Ces évolutions pourraient impacter la biodiversité aquatique ainsi que les usages récréatifs et

économiques liés aux rivières, nécessitant une adaptation des politiques de gestion de l'eau et des infrastructures d'assainissement.

En même temps, la gestion de l'eau sur le territoire de l'Ardèche méridionale pourrait être confrontée à des défis majeurs liés à l'augmentation des besoins en eau potable, aux tensions sur la ressource et aux risques climatiques. La demande en eau potable pourrait connaître une hausse pouvant atteindre 40 % en période de pointe, accentuant la pression sur les sources d'approvisionnement, avec un risque accru de ruptures pour certaines d'entre elles. Le réchauffement des eaux dans les réseaux de distribution pourrait également engendrer des problèmes sanitaires, favorisant le développement de bactéries et dégradant la qualité de l'eau potable.

Par ailleurs, la vulnérabilité du territoire aux inondations et aux phénomènes de ruissellement pourrait s'intensifier, augmentant les risques pour les populations et les infrastructures, ainsi que les coûts liés aux dégâts. Ces évolutions imposent une adaptation des stratégies d'aménagement et de gestion de l'eau afin d'anticiper ces enjeux et de renforcer la résilience du territoire.

À l'horizon 2050, l'agriculture sur le territoire du SCoT devrait faire face à une hausse significative des besoins en eau, estimée à 12 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires par an. Cette augmentation résulterait notamment de l'irrigation croissante de cultures traditionnellement peu irriguées, ainsi que de la nécessité de sécuriser les rendements face aux aléas climatiques. Parallèlement, la poursuite de la déprise agricole sur les parties amont du bassin pourrait accentuer la fermeture des milieux ouverts, entraînant une perte de biodiversité et modifiant les dynamiques paysagères. Les exploitations agricoles deviendraient également plus vulnérables aux événements climatiques extrêmes, tels que le gel, la grêle, les vagues de chaleur

ou les sécheresses, nécessitant des adaptations importantes des pratiques agricoles et des stratégies de gestion de l'eau pour assurer la pérennité des activités agricoles sur le territoire.

### ***2.7.3 Tendances liées à la biodiversité***

Les milieux aquatiques du territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale pourraient connaître une dégradation de leur biodiversité sous l'effet des pressions environnementales croissantes. Le réchauffement de l'eau et l'augmentation des pollutions favoriseraient la banalisation des espèces, menaçant particulièrement celles les plus sensibles aux variations thermiques et à la qualité de l'eau, comme la truite fario ou l'apron du Rhône. La zone de présence de la truite pourrait ainsi se réduire, tandis que les espèces invasives gagneraient du terrain, accentuant la concurrence avec les espèces locales.

Par ailleurs, l'affaiblissement des zones humides et des peuplements forestiers, essentiels à la régulation du cycle de l'eau et à la préservation des habitats, compromettrait davantage l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux associés. Ces évolutions soulignent l'importance de renforcer les actions de préservation et de restauration des écosystèmes aquatiques.

Le changement climatique affecte profondément les forêts, modifiant leur fonctionnement et compromettant leur résilience. L'augmentation des températures, la variabilité des précipitations et la multiplication des événements extrêmes perturbent la croissance des arbres et les équilibres écologiques

des écosystèmes forestiers. Ces conditions exacerbent la compétition entre les espèces, fragilisant certaines d'entre elles et entraînant des phénomènes de dépérissement à grande échelle.

En Ardèche, les effets sont déjà visibles : en 2020, le dépérissement du châtaignier lié à la maladie de l'encre s'est aggravé en intensité et en surface, des attaques importantes de *Sphaeropsis* ont touché les pins du Bas-Vivarais, et un dépérissement du chêne pubescent est apparu dans le sud du département, notamment sur sols pauvres et superficiels.

Par ailleurs, la capacité des forêts à stocker le carbone pourrait être réduite, limitant leur rôle dans l'atténuation du changement climatique. L'élévation des températures et l'assèchement des sols augmentent également le risque d'incendies, menaçant la biodiversité, les ressources en bois et la sécurité des territoires.

Face à ces enjeux, une gestion forestière adaptée devient essentielle pour préserver ces écosystèmes et maintenir leurs services environnementaux.

## 2.7.4 Tendance démographique et profil social

Le profil social de la population tendra à se fragiliser, induisant ainsi des enjeux de santé publique.

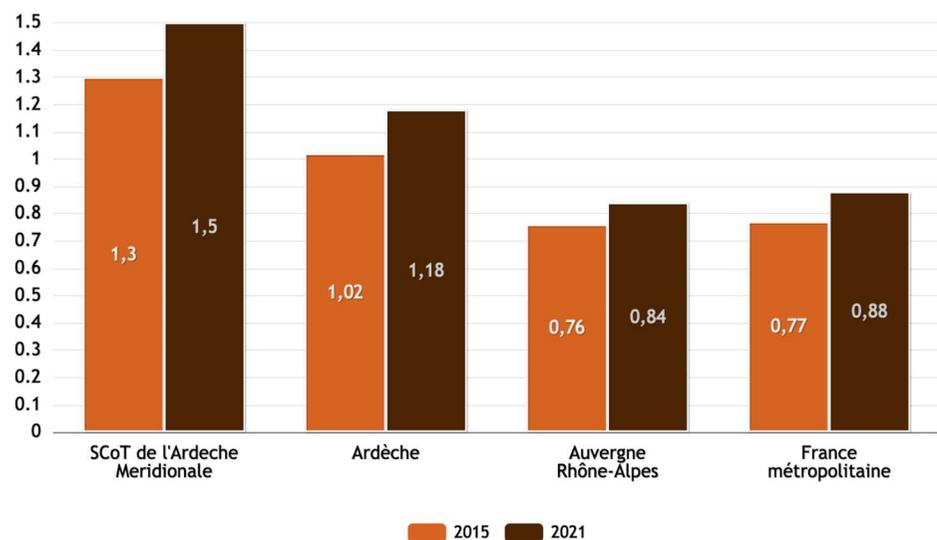
### 2.7.4.1 Augmentation du vieillissement de la population

Pour la dernière période, l'âge moyen de la population de l'Ardèche méridionale a augmenté de 1,3 ans et logiquement l'indice de vieillesse a également augmenté.

*Évolution de l'indice de vieillesse (source : INSEE, Traitement Observ'EAU)*

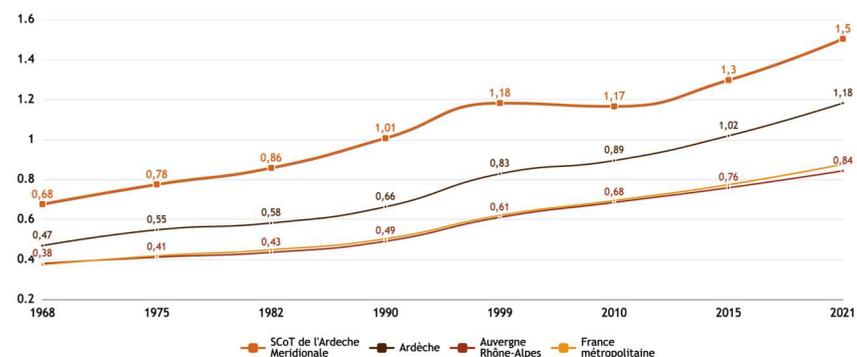
#### Indice de vieillesse

INSEE - Population par sexe et âge - Observ'EAU.com



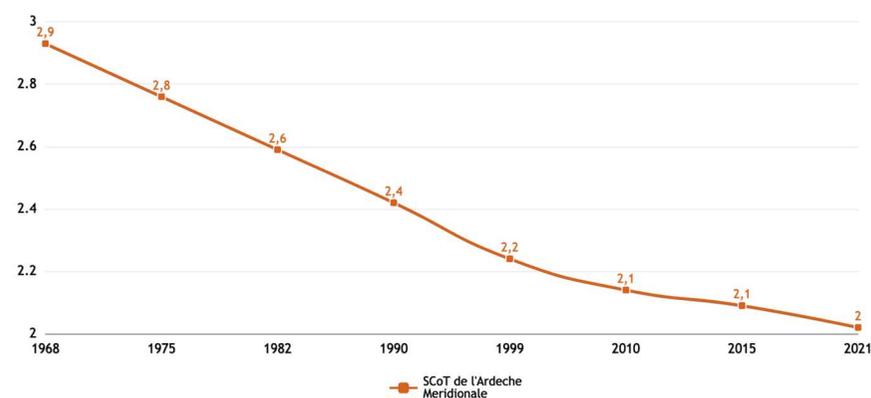
#### Evolution de l'indice de vieillesse

INSEE - Population par sexe et âge - Observ'EAU.com



#### Taille moyenne des ménages depuis 1968

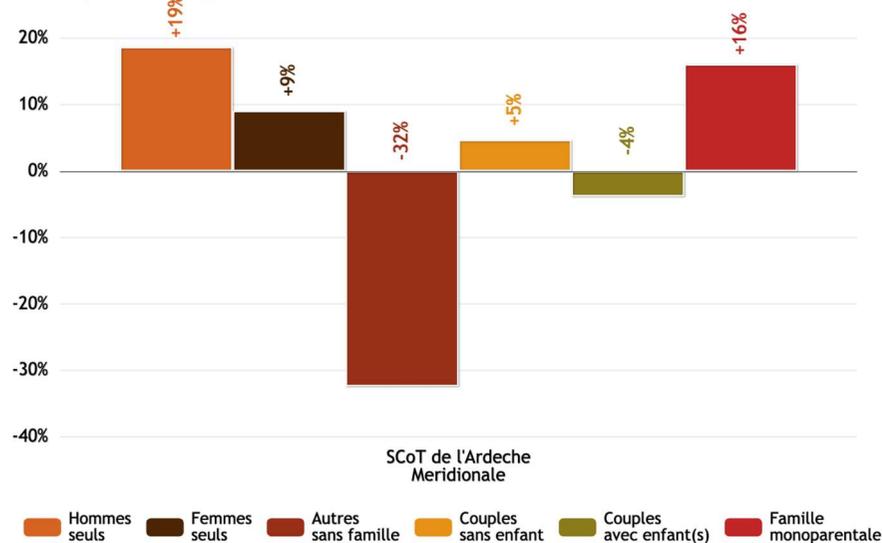
INSEE - Population par sexe et âge - Observ'EAU.com



En termes d'évolution des familles monoparentale sur le territoire, elles augmentent de +16 % pour la période de 2015-2021. Compte tenu des enjeux sanitaires exposés en lien avec les familles monoparentales, à l'heure actuelle, le territoire du SCOT tend vers une évolution en voie d'aggravation.

## Évolution relative de la composition des ménages (2015-2021)

INSEE - Couples-Familles-Ménages - Observateur.com



L'état de fragilité de la santé de ces familles, l'augmentation des famille monoparentales représentent un défi à venir très important pour la politique sociale et plus précisément pour les politiques sanitaires.

Vis-à-vis des éléments en lien avec les indicateurs de l'emploi, les tendances montrent :

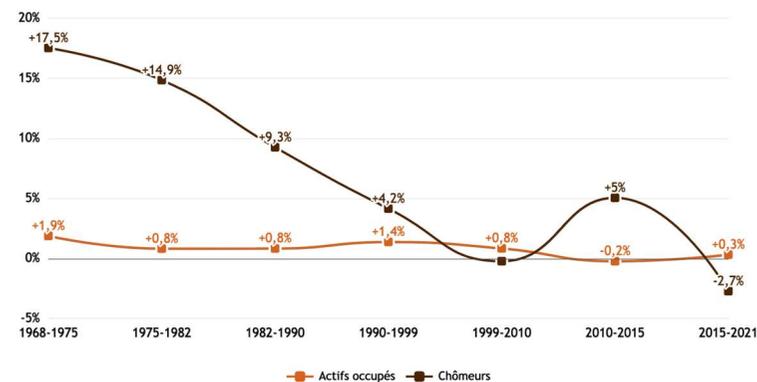
- Une augmentation de la population diplômée tout niveau de formation confondu
- Le nombre d'actifs diminue sur le territoire de 31 141 en 2015 à 30 917 en 2021 (actifs de 25 à 54 ans)
- Le nombre de chômeurs diminuent (17,1 % en 2015 contre 15,2 % en 2021), amenant ainsi à un taux de -2 % pour la période 2015-2021.

Compte tenu de ces éléments, les tendances en lien avec le profil de l'emploi et de la formation est plutôt favorable à la santé du territoire.

*Indicateurs sur le profil social démographique (source : INSEE, traitement Observateur)*

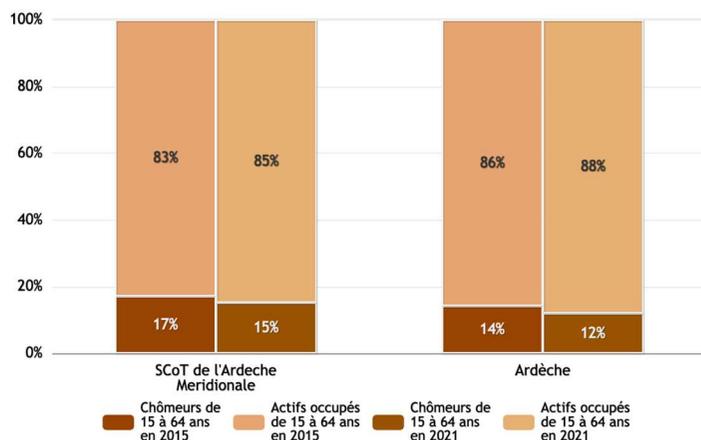
## TCAM des actifs occupés et les chômeurs de 25 à 54 ans depuis 1968

INSEE - Population active de 25 à 54 ans selon la CSP et la position vis à vis de l'emploi - Observateur.com



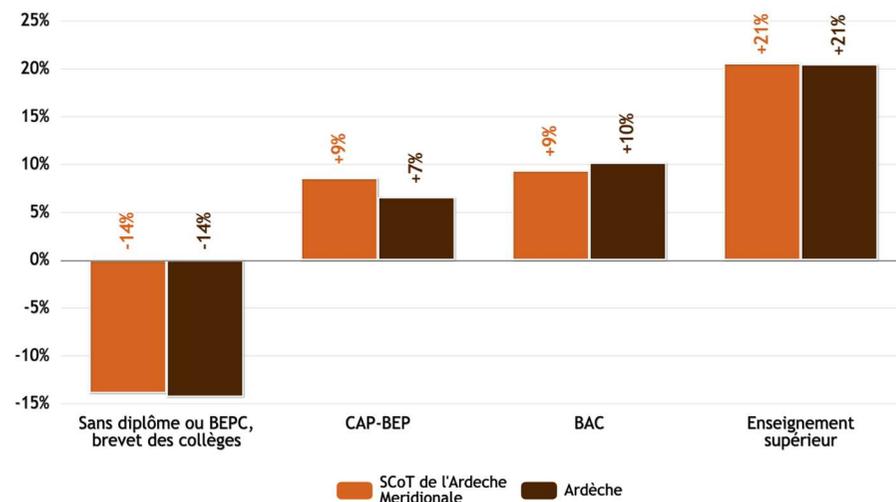
## Part des actifs occupés et chômeurs de 15 à 64 ans en 2015 et 2021

INSEE - Emploi-Activité - Observateur.com



## Evolution relative des diplômés (2015-2021)

INSEE - Diplômes-Formation - Observateur.com



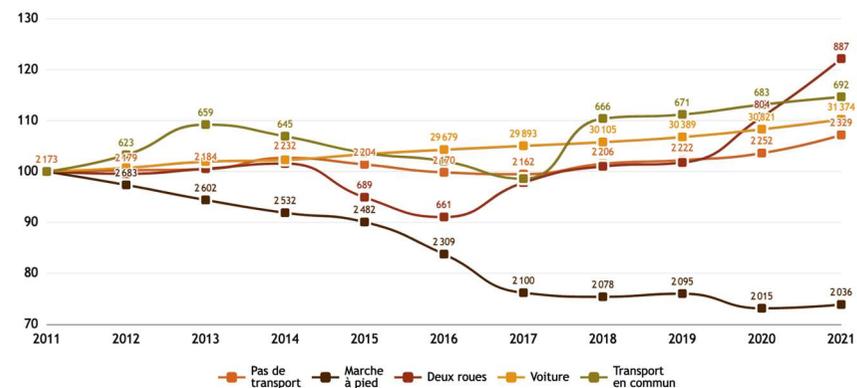
## 2.7.4.2 Tendence liée aux mobilités

Sur la période 2016-2021 on notera une forte croissance pour l'utilisation de deux roues et l'absence de la marche à pied.

Cette tendance a des conséquences pour la santé humaine ainsi que pour l'environnement. Les deux-roues motorisés, en particulier ceux à moteur thermique, sont responsables de l'émission de polluants atmosphériques, tels que les particules fines et les oxydes d'azote, qui nuisent à la santé respiratoire et cardiovasculaire des citoyens. Parallèlement, la diminution de la marche à pied prive les individus des bienfaits d'un exercice physique léger, bénéfique pour la prévention des maladies chroniques et la réduction du stress, et limite aussi les interactions avec l'environnement urbain, qui sont essentielles pour le bien-être mental.

## Evolution des modes de transport depuis 2011 (base 100)

INSEE - Caractéristiques de l'emploi - Observateur.com



### 2.7.4.3 Tendence vis-à-vis du logement

L'amélioration de l'efficacité énergétique des logements est un élément clef du plan de réduction des gaz à effets de serre mis en place en France et est porté par la Loi Climat et Résilience. Elle permet de réduire la mortalité et la morbidité en été et en hiver, et se traduit par une amélioration générale de la qualité de vie.

Une évaluation anglaise des impacts de l'amélioration de l'efficacité énergétique selon différentes méthodes (amélioration des matériaux, de la ventilation, changement des systèmes de chauffage et des comportements) montre un impact globalement positif sur la santé.

A ce jour il n'existe pas d'indicateur sur le taux de logement rénové mais au regard du parc actuel relativement ancien, qui est de l'ordre de 49 % de résidences principales construites avant 1970, la précarité énergétique des logements ne pourra que s'améliorer.

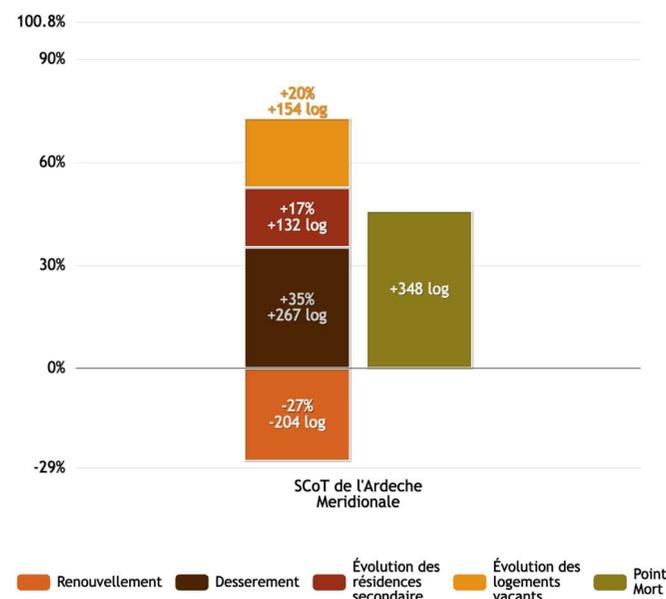
Questionnant toutefois le devenir de l'offre de logement actuels qui tendra en contrepartie à diminuer au regard de la diminution de l'offre de location en réponse aux contraintes et coûts engendrés pour la rénovation.

Également, ces éléments croisés à la diminution du terrain disponible lié à la ZAN, de la difficulté de remobilisation de l'existant, de l'augmentation du prix à bâtir, des achats immobiliers et des loyers, à l'évolution économique des coûts des matériaux soumis aux variations des taux d'emprunt, le logement tend vers une crise sans précédent.

### Point Mort (source : INSEE, traitement Observ'EAU)

#### Point mort 2021

Source : INSEE - Séries historiques - Observ'EAU.com

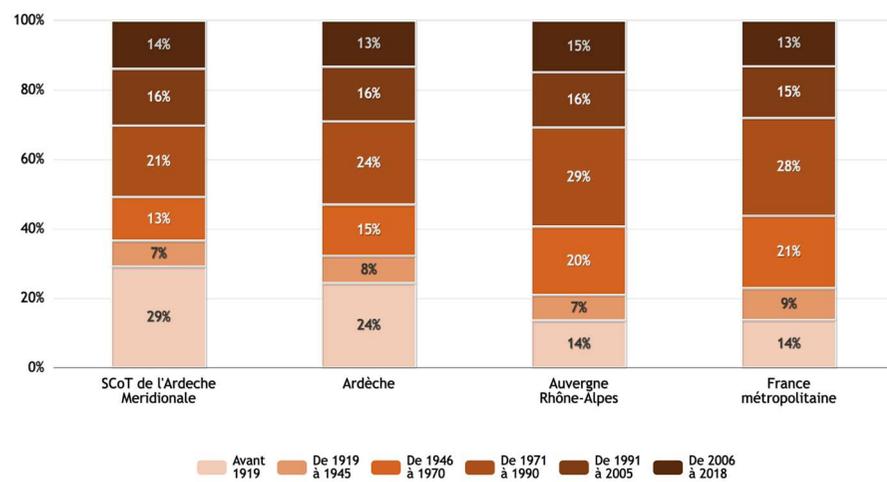


A l'heure actuelle, si le territoire suit sa croissance démographique de +0,4 %/an, le besoin en logement (point mort) est de 348 logements.

### Caractéristiques des logements (source INSEE, traitement Observ'EAU)

## Date de construction des logements en 2021

INSEE - Logements construits par type, catégorie et époque d'achèvement - Observateur.com

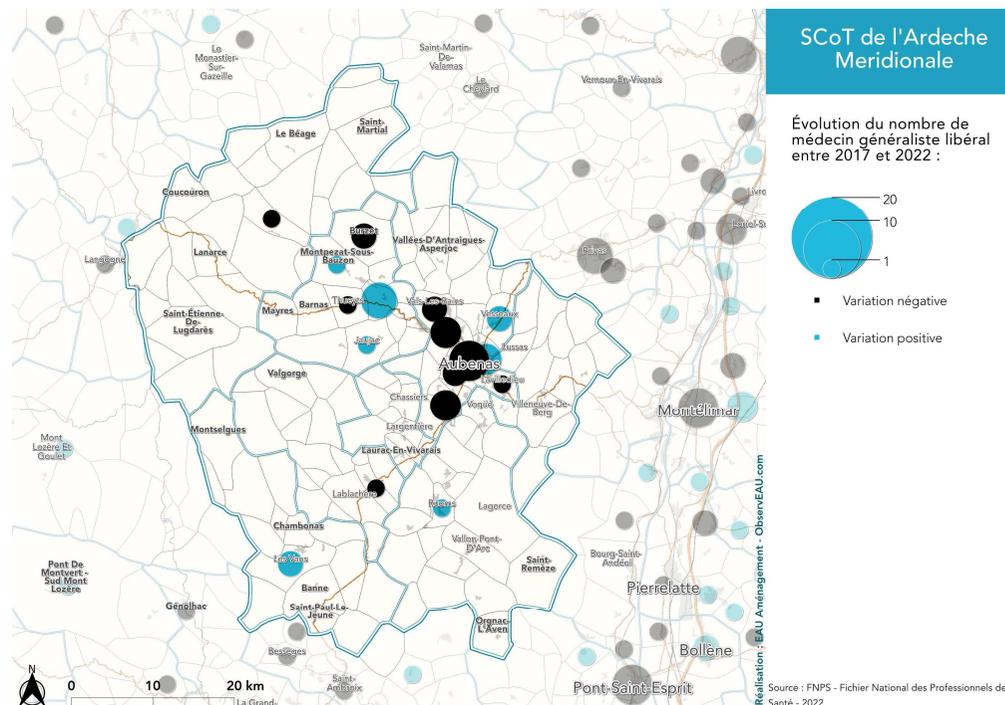
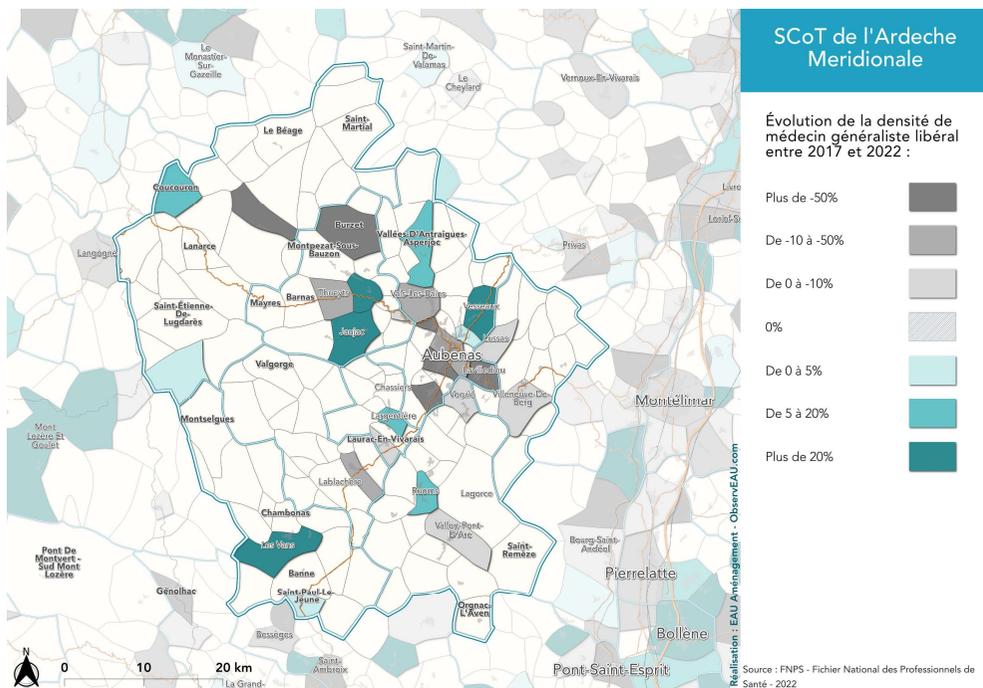


### 2.7.4.4 Tendence vis-à-vis des établissements de santé

10 communes sont concernées par une offre de médecins généraliste en diminution pour la période 2017-2022.

Sur la même période, ramené à la densité, c'est-à-dire en combinant parallèlement l'évolution de la population et l'offre de médecins généralistes, on notera ainsi une couverture importante des communes qui voit leur nombre de médecin/habitant diminuer, ce qui questionne fortement le devenir de l'accès aux soins sur le territoire.

Cette situation pourrait être encore aggravée en période estivale, où la fréquentation touristique importante accentue la pression sur une offre de soins déjà fragilisée.



## 2.8 Synthèse, enjeux et perspective d'évolution

Le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale présente des atouts, des fragilités et des faiblesses pour l'ensemble des champs et des composantes en lien avec la santé. Le logement constitue un enjeu majeur, avec des besoins croissants qui poussent à l'artificialisation du territoire. Dans le domaine des mobilités, la promotion des alternatives au tout-voiture est essentielle pour améliorer la qualité de l'air et favoriser l'activité physique. Par ailleurs, la préservation des espaces naturels est un atout non seulement pour la biodiversité mais aussi pour la santé humaine, en offrant un cadre propice au bien-être.

Le territoire compte près de 103 157 habitants, soit 31,1 % de la population totale du département en 2021. Les tranches d'âge les plus représentées sont celles des 60-64 ans et des 65-69 ans, reflétant une population vieillissante qui nécessitera des adaptations en matière de services, d'équipements et de logements. L'indice de vieillissement du territoire en 2021 est de 1,5 (150 personnes de plus de 60 ans pour 100 personnes de moins de 25 ans), en augmentation par rapport à 2015 (130 personnes de plus de 60 ans pour 100 personnes de moins de 25 ans).

Sur le plan social, le territoire présente une proportion importante d'hommes seuls (18 %) et de femmes seules (21 %), ainsi qu'un taux de familles monoparentales de 9 %. Ces tendances sont à la hausse : +16 % pour les familles monoparentales, +19 % pour les hommes seuls et +9 % pour les femmes seules entre 2015 et 2021, traduisant une fragilité sociale accrue.

En matière de santé, le territoire recense 985 établissements en 2023, dont 210 structures d'action sociale, 102 services de santé et 673 fonctions médicales et paramédicales. Toutefois, l'accessibilité aux services de soins reste inégale, avec des temps d'accès longs dans certaines communes comme Gros-de-Géorand (52 min), Le Béage (49 min) et Usclades-et-Rieutord (26 min).

Le contexte environnemental offre un cadre de vie remarquable mais expose aussi la population aux risques naturels, aux nuisances et à la pollution. Les effets du

changement climatique auront un impact direct sur la santé de la population, tant sur les aspects sociaux et démographiques que sur la vulnérabilité environnementale.

Face à ces enjeux, le SCoT doit interroger ses capacités à préserver et améliorer la santé de sa population actuelle et future, en prenant en compte les mutations en cours et à venir.

ENJEUX	Adapter l'offre de soins aux besoins d'une population vieillissante
	Réduire les inégalités d'accès aux soins
	Améliorer la qualité du cadre de vie pour préserver la santé des habitants
	Favoriser les mobilités actives et alternatives à la voiture
	Anticiper les impacts du changement climatique sur la santé
	Prendre en compte la vulnérabilité sociale pour une meilleure équité territoriale